

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEOIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, LEJOLY Aline, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MMES ORHAN Annie, CROSVILLE Isabel, MELLIER Nicole, MM SIRJEAN Benjamin, PARE Joël, SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, MM RENOU Emmanuel, BUREAU Arnaud, MMES THIBAUT Danielle, MORICE Catherine, M PARIS Jean-Paul.

Étaient excusées :

Mme JAMET Marie, qui a donné pouvoir à M Joël PARE.
Mme Virginie COCHARD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CHARRAUD.

Ouverture de la séance à 20h30.

Monsieur le Maire présente ses vœux aux conseillers municipaux et à leurs familles.

« Je commence par vous présenter tous mes vœux de bonne santé et de bonheurs partagés en famille, avec vos proches. Il est important d'être vigilants les uns envers les autres en ce moment où nous reprenons nos occupations après les fêtes de famille. Le Conseil Municipal démarre une nouvelle année un peu particulière avec les élections municipales. Je vous offre tous mes vœux sur les trois piliers que nous avons tous, la vie familiale, la vie professionnelle et la vie sociale.

Je vous souhaite tout d'abord une bonne santé, à vous et vos proches, c'est un socle indispensable que l'on ne mesure pas quand tout va bien. Je vous souhaite de l'audace, de la réussite dans vos projets mais surtout beaucoup de plaisir. Plaisir chez vous, au travail, et plaisir dans ses activités sociales annexes, parce que c'est indispensable. Nous parlons beaucoup de morosité, il paraît que le français est le roi des plaignants lu dans la presse. Nous savons aussi nous retrouver et prendre du plaisir partagé.

Je vous remercie pour le temps et l'énergie que vous avez développés durant l'année 2013 et du temps que vous prenez sur celui qui peut être personnel. Je vous souhaite une bonne suite dans tous vos projets, qu'ils soient d'ordre professionnel, privé ou même municipal, que tout à chacun puisse s'y retrouver ».

Réponse de Monsieur Eugène PERRAULT, 1^{er} Adjoint :

« Monsieur le Maire, la tradition veut qu'il me revienne au nom du Conseil Municipal de vous remercier des vœux que vous venez de formuler à son endroit, qu'ils soient d'ordre personnel ou familial, pour cette année 2014. Année qui sera marquée, notamment, par les élections municipales.

A son tour, le Conseil Municipal vous offre ses meilleurs vœux, d'abord de bonne santé, vecteur principal pour accomplir les tâches qui vous incombent et le dynamisme qu'elles requièrent pour les mener à bien.

Vœux d'écoute et de discernement dans la construction de votre équipe municipale, qui doit prendre en compte avant tout l'aspect social qui caractérise notre population avec les services que celle-ci peut attendre en toute logique. Également la représentation socioprofessionnelle indispensable pour un bon équilibre de fonctionnement et de lien avec les habitants.

Vœux d'ambition mesurée pour permettre à notre commune d'être un des moteurs du dynamisme de l'Anjou Bleu, de part les projets collectifs qui pourront voir le jour sur son territoire. Mais aussi, vœux d'humilité dans les décisions à prendre, comme le soulignait

Antoine de SAINT EXUPERY, dans *Pilote de Guerre* : « que la vérité de demain se nourrit de l'erreur d'hier ».

Sur un ton plus personnel, nous vous offrons Monsieur le Maire, à vous et votre famille, nos vœux les meilleurs de santé, de joie et de bonheurs partagés pour cette année 2014, que nous commençons avec les aléas de la crise, mais avec la convivialité qui s'impose ».

➤ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

Monsieur Jean-François BONSERGENT est surpris de ne pas voir reporter son commentaire dans le compte rendu de la Commission Patrimoine, concernant la durée de vie du lave-vaisselle.

Adoption à l'unanimité.

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

→ reporter au prochain Conseil les deux points suivants :

Commission Patrimoine :

→ Modification du règlement sur le marché hebdomadaire : qu'il faut soumettre à la commission au préalable

Commission Urbanisme :

→ Aménagement du Centre Bourg - validation de l'esquisse et demande de subvention : délai supplémentaire pour déposer le dossier de subvention en préfecture (mi-février).

→ d'ajouter le point suivant :

Commission Patrimoine :

→ Modification du règlement municipal sur la police des inhumations

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda du Maire**

M. le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ **Agenda de M Jean-François BONSERGENT Conseiller Général**

M. le Conseiller Général commente son agenda.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 20 décembre 2013 :

▪ Débat d'Orientation Budgétaire 2014

Monsieur ROUSSEAU, Adjoint en charge des Finances, rappelle au Conseil que le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus. Monsieur ROUSSEAU indique que ce débat constitue une étape préalable au vote des budgets primitifs et doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Source de l'INSEE : La population à compter du 01/01/2014 du Lion d'Angers passe de 3687 à 3701 habitants. La population à part, reste à 78.

Qu'est-ce que c'est la population comptée à part ?

Ce sont les personnes recensées ailleurs mais qui ont conservé un lien avec la Commune (ex : les étudiants qui résident chez leurs parents les weekends et les vacances). La maison de retraite est intégrée dans la population municipale. On gagne donc 11 personnes par rapport à 2013. Au dernier recensement physique février 2009 nous étions 3529, il a été signé 176 permis de construire depuis mars 2008. On attend donc les chiffres du nouveau recensement qui commence demain matin.

Débat sur la stratégie financière de la commune qui fera l'objet d'une délibération.

Il faut garantir le lien entre le compte administratif 2013 et budget primitif 2014
Compte administratif 2013 : L'autofinancement dégagé sera supérieur à 689 000€. Dépenses réelles maîtrisées de -7% par rapport au budget primitif et hausse de 6% pour les recettes. Le résultat sera affiné lors du Conseil privé de lundi prochain.

Section d'investissement : pas de nouvel emprunt pour cette année, il y a eu la vente de l'ex bibliothèque et du logement pour 160 000€ ; remboursement du capital des emprunts pour 260 000€, dépenses d'équipement pour 1 445 000€ et on 815 000€ d'engagement qui seront reportés dans le Budget Primitif 2014. L'état de la dette au 1/01/2014 est 2 820 000€ et un taux d'endettement de 748€ /hab alors qu'il était de 820 € l'année dernière.

En 2014 on aura encore 260 000€ de capital. Ensuite on baissera tous les ans pour arriver en 2018 à 200 000€. Il faudra peut-être faire des emprunts ou gérer des lignes de trésorerie à ce moment là. Le cours de la dette par rapport à la population est de -6.5% par rapport au chiffre régional (800€).

Résultat annuel positif (689 000€) qui nous permet d'investir et de créer de nouvelles charges qui nous incombent. Si on la prend sur notre capacité à investir on ne pourra plus accompagner les besoins de la commune (mise en place des rythmes scolaires aménagement du centre bourg, équipements sportifs...). Il faut faire participer les habitants à des services complémentaires. Le 1% d'augmentation procure une année pleine pour l'ensemble des scolaires.

Emmanuelle RENOUE : Pas contre sur le principe, mais l'augmentation des 1% ne doit pas être la conséquence de la mise en place des rythmes scolaires. C'est une mission qui incombe à la collectivité certes mais il n'y a pas de lien direct avec la problématique de construire.

Nicole MELLIER : pas convaincue également du niveau de service apporté par la commune. Il n'y a pas réellement de nouveau service.

Mr le maire : je suis d'accord c'est le basculement d'un service, mais il y a quand même une prise en compte d'une plage horaire d'accueil plus grande qui est imposée dans un service déjà existant.

Les orientations 2014 : pas de nouvel emprunt, poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, aide un peu plus importante au CCAS.

Prévisions 2014:

Sociales : action d'animation et d'aide à la personne (banque alimentaire), 5 logements en location accession zac durval, 40 logements sociaux rue des sources fin 2014, pôle social (intercommunal) et début des travaux de la maison de retraite.

Communication : continuité d'animation et de promotion de la ville, renouvellement du site internet.

Association : continuité de l'accompagnement des associations et projet d'une aire de pique-nique à l'île aux enfants. Projet d'une aide financière à l'hippodrome pour le système d'arrosage.

Urbanisme et voirie : 3^{ème} tranche de Durval, Zac Jules verne, l'aménagement de la rue des Sources, voirie définitive du lotissement Michel Richard, acquisition de terrains éventuels, effacement des réseaux de la route de vern, et sortie de la zac durval et pour finir le schéma directeur des eaux pluviales.

Patrimoine : travaux d'achèvement de l'espace arlequin et Emile Joulain (salle de restauration), salles des archives de la mairie, complexe saint Exupéry (salle de réunion), la salle de Coubertin, et fin de la 1^{ère} tranche et début de la 2^{ème} de l'église.

Nicole MELLIER : sur le complexe St Exupéry, on n'a jamais débattu sur la finalité de ce bâtiment.

Eugène PERRAULT : c'était antérieurement mis à la disposition des associations. Le but est d'y retourner. Mais il y doit y avoir un débat sur la destination du RDC du bâtiment avec les associations. Pour la partie supérieure l'accès sera plus difficile. Toutefois quoique soit la destination, il y a une remise aux normes des installations électriques et des sanitaires à faire.

Nicole MELLIER : il faut prévoir le budget en fonction de l'utilisation que l'on veut en faire.

▪ **Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2014**

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à engager et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2014. Ceci, dans la limite du quart des crédits votés au Budget Primitif 2013.

Pour les 4 chapitres d'investissement suivants : 16 – 20 – 21 et 23 représentant la somme de 653 759 € pour le budget communal et de 145 000€ pour le budget assainissement.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Gardiennage église – année 2013**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que chaque année, le Ministre des Collectivités Territoriales fixe le montant maximal de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. Le montant proposé pour 2013 s'élève à 474,22 € pour un gardien résidant dans la localité de l'édifice. (*Montant identique à 2012*).

Adoption à l'unanimité.

▪ **Actualisation des taux horaires pour personnel mis à disposition**

Monsieur le Maire rappelle que certains agents d'entretien ou des services techniques sont mis à disposition de certaines structures (par exemple « récréation ») et sont donc facturés selon un taux moyen calculé selon les coûts de personnel constatés sur l'année N-1. En conséquence, Monsieur le Maire propose pour l'année 2014 de maintenir le tarif des services techniques à savoir 21.90 € de l'heure (sachant que s'ajout 7€ si il y a utilisation de matériel ou de véhicule) et d'augmenter de 0.20 € celui des agents d'entretien soit 17.40 €.

Adoption à l'unanimité.

▪ **OGEC Sainte Claire – Autorisation de versement des 1^{er} et 2nd trimestres 2014.**

Monsieur le Maire propose au Conseil, comme pour les années précédentes, de l'autoriser à verser les deux premiers acomptes de la subvention 2014 à l'école Sainte Claire, avant le vote du budget 2014 et sur la base de celle de 2013. A savoir la somme de 22 298.82 €, qui permettra à l'école de fonctionner dans les meilleures conditions (18 551.75€ pour le fonctionnement scolaire et pour 3747.07€ la partie cantine).

Adoption à l'unanimité.

▪ **RECREALION – Autorisation de Versement des 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2014**

Monsieur le Maire propose au Conseil, comme pour les années précédentes, de l'autoriser à verser les deux premiers acomptes de la subvention 2014 à l'association « Récréation » chargée de l'accueil périscolaire, avant le vote du budget 2014 et sur la base de celle de 2013. A savoir la somme de 7 020.25 €, qui permettra à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Actualisation des participations des communes extérieures pour les enfants scolarisés à l'école publique Edmond GIRARD.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il est demandé une participation aux Communes pour les enfants domiciliés chez elles et qui sont scolarisés à l'école Edmond GIRARD. Le calcul de cette participation est sur la base des charges à caractère général, des frais de personnel et des fournitures divisé par le nombre d'élèves. Aussi pour l'année scolaire 2013/2014 la participation :

- **pour l'école maternelle** est de 1 011.56 € (contre 1 002.25 € en 2012/2013) soit une hausse de 0.93%. qui se détaille comme suit :

- * Fonctionnement école : 843.75 €
- * Fonctionnement cantine : 109.85 €
- * Fournitures scolaires : 26.16 €
- * Récompenses scolaires : 16.29 €
- * Arbre de Noël : 15.51 €

- **pour l'école primaire** de 491.89 € (contre 486.08 € en 2012/2013) soit une hausse de 1.19 %. Qui se détaille comme suit :

- * Fonctionnement école : 321.57 €
- * Fonctionnement cantine : 127.87 €
- * Fournitures scolaires : 26.16 €
- * Récompenses scolaires : 16.29 €

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter ces montants actualisés.

Adoption à l'unanimité.

Mr ROUSSEAU précise: Cela concerne 183 enfants pour le primaire, et 132 enfants pour la maternelle. Le nombre sera confirmé au moment du budget.

→ Dossiers « du Personnel » :

▪ Convention de mise à disposition du personnel communal avec le SISTO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par convention avec le SISTO, les agents communaux interviennent deux fois par jour le samedi et le dimanche, pour la propreté des sites de collecte des ordures ménagères. Le coût intégral est facturé trimestriellement au SISTO. Monsieur le Maire propose de prolonger cette convention en réduisant à un passage par jour, les jours d'intervention. Cette convention modifie dans les mêmes termes le protocole d'astreintes signé avec les agents.

Adoption à l'unanimité.

▪ Renouvellement de la convention avec les services de l'Etat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune délègue depuis 1982 aux services de l'Etat, l'étude de tous projets liés au droit du sol. Monsieur le Préfet propose de renouveler cette convention jusqu'au 30 juin 2015, date à laquelle, le projet de la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové), devrait mettre fin à la mise à disposition des services de l'Etat. Charge à la Commune de mettre en place les services compétents en la matière. La DDT a organisé une réunion préparatoire à cette fin de mission avec l'ensemble des Maires du Pays Anjou Bleu. Les services de l'Etat encouragent les Communauté de Communes à s'emparer du sujet (*convention en annexe*).

Adoption à l'unanimité.

Mr SAULOUP: Concernant la convention avec le SISTO, on réduit le nombre de passage à 1 fois parce que c'est moins sale?

Mr ROUSSEAU : il y a effectivement moins de dépôt sauvage.

MR Le maire : on ne circule que sur le circuit des ordures ménagères.

On prend un rythme de croisière mais cela pourra évoluer en fonction des périodes plus chargées.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Bernard GABORIAUD

Compte rendu du 10 décembre 2013 :

La commission a visité l'accueil et l'aménagement des bureaux de la mairie suite aux travaux et les salles de permanences afin de réfléchir sur leur future utilisation. Il a été expliqué les travaux dans l'ancienne salle des archives et les éventuels futurs travaux pour aménager cette partie.

Devis :

Trésor public: pour une fenêtre : 625.29 € HT .Atelier Michel :

Complexe Mérignac (Pierre de Coubertin): cylindre de serrures qui seront pris en compte par les entreprises de 783.67 € HT

Marie et Ecole Edmond Girard : achat d'extincteurs de 419.20€ HT et plan d'évacuation de la mairie 179.20€ HT.

Choix de la couleur pour le bar de la salle Pierre de Coubertin : dessus gris, fond bordeaux et plinthes grises. Le branchement ERDF est prévu le 9/01/2014.

Prochaine commission le 21/01/2014 à 18h30

▪ **Cimetière - modification du règlement du Jardin des Cavurnes**

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider le règlement concernant le Jardin des Cavurnes. La principale modification est relative à la hauteur de la stèle, les 70 cm s'entendent à partir de la pierre tombale et non du sol (*règlement en annexe*).

Adoption à l'unanimité.

▪ **Cimetière – règlement municipal sur la police des inhumations**

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider la modification de l'article 34 du règlement de police municipale concernant les inhumations. En effet, « à compter du 1^{er} janvier 2014, il est interdit de rénover ou de remplacer les semelles existantes, afin de faciliter l'accès dans les allées latérales ».

Adoption à l'unanimité.

Commission cimetière du 23 novembre 2013

Travaux sur la chapelle centrale

Jardin du souvenir : 3 épandages de cendre ont eu lieu à ce jour et les plaques posées sont conformes au règlement établi.

Pour faciliter le fleurissement, la commission a décidé de réfléchir à une délimitation possible. Nettoyage de l'espace à côté de la chapelle de la Famille de CHOLET pour faciliter l'accès au columbarium.

Acquisition de 3 cases pour le columbarium

Modification de l'article 34 du règlement municipal de la police d'inhumation : depuis 1^{er} janvier 2009 il est interdit de poser des semelles en support de monuments afin de faciliter l'accès dans les allées. Il sera ajouté : à partir du 1^{er} janvier 2014 il est interdit de rénover ou de remplacer des semelles existantes afin de faciliter l'accès dans les allées latérales.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➤ Résultat du travail de la commission.

Rapporteur : Bernard GABORIAUD

Compte rendu du 17 décembre 2013 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 1 Permis de Construire
- 7 Certificats d'Urbanisme
- 3 Droits de préemption sans suite

Remaniement du cadastre. Plusieurs propositions ont été faites à la commission de réunion de parcelles ou de passage dans le domaine public.

PLU : compte rendu de la réunion avec les personnes publiques associées du 4 décembre 2013 suite au rapport du commissaire enquêteur. Une rencontre est prévue entre Mr le Maire et le préfet le 13 janvier 2014 concernant la ZNIEFF et le contournement nord est.

Zac de DURVAL : les 45 lots de la tranche 3 seront mis en vente à partir de janvier 2014. Il y a déjà 15 options prises.

▪ **Fourniture du Tout Venant – modalités pour année 2014**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que chaque année la commune délivre des bons de tout-venant aux propriétaires de chemins privés sur la commune. Monsieur le Maire propose de reconduire cette opération pour l'année 2014 dans les mêmes conditions que les années antérieures à savoir :

- Bons valables 3 ans
- 3 tonnes délivrées pour 100 mètres linéaires de chemin.

Adoption à l'unanimité.

▪ **ZAC de DURVAL : modification d'affectations des îlots**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 7 octobre 2013, la Commune a validé le plan de la tranche 3. Sur sollicitation de BESNIER Aménagement et après avis favorable de la Commission urbanisme, Monsieur le Maire demande au Conseil de modifier les affectations des îlots de la tranche 3 comme suit : (*plans annexés*)

- Ilot E : logements accession abordable, pass-foncier, doublement prêt taux 0 %
- Ilot 33 : logements locatifs sociaux.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION VOIRIE – RESEAUX - AMENAGEMENT URBAIN – CIRCULATION

► Résultat du travail de la commission :

Rapporteur : Bernard GABORIAUD

Compte rendu du 17 décembre 2013 :

Aménagement Impasse Michel Richard : travaux terminés, la pose du « bicouche » définitif sera fait au printemps.

Impasse du petit Mas : modification de l'îlot de ralentissement : une bande de 80 cm de béton désactivé va être posée ainsi qu'une bordure P1.

Eclairage public rue et place de la Chapinière : travaux prévus par le SIEMML en janvier.

A partir du 6 janvier 2014 la commission propose que l'éclairage public soit éteint à partir de 23 heures au lieu de 23h30.

Zac Jules verne : la SODEMEL a fait le choix de l'entreprise chargée de l'aménagement paysager : 10 candidats ont répondu, l'entreprise retenue est « BOTANICA »

Les travaux extérieurs de la salle Pierre de Coubertin sont en cours de réalisation et seront achevés le 15 janvier 2014.

▪ **Effacement des réseaux route de VERN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 4 février 2013 approuvant l'avant-projet sommaire concernant les travaux d'effacement des réseaux de la route de VERN. Le SIEMML a fait parvenir l'estimation définitive du projet soit :

- 396 391.55 € HT pour les réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public dont la participation communale s'élève à **118 917.46 € HT**, le différentiel de 277 474.09 € étant pris en charge par le SIEMML.
- 66 132.33 € TTC pour le génie civil télécommunications qui est à la charge intégrale de la Commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil à acter les montants des travaux et à l'autoriser à signer les conventions qui vont en découler avec le SIEMML et Orange.

Mr CHALET : Pour compléter les travaux sur la route de Vern, c'est une bonne nouvelle les chiffres annoncent par rapport à l'estimation une somme de 17 604€ en moins sur la partie génie civil par rapport à une délibération que l'on avait prise.

Mr GABORIAUD: Travaux du rond-point de la grange RD775 : il y aura un dépôt de terre par le conseil général sur la tranche 5 de Durval.

MR CHALET : pour compléter il y a une réunion avec Besnier aménagement et le groupe pigeon car courant février les travaux commencent sur la sablonnière. Le CG va déposer 8000 m3 sur la tranche 5.

Adoption à l'unanimité

Prochaine commission voirie urbanisme le 22/01/2014 à 20h

Mr BONSERGENT: interrogation sur la pertinence de l'emplacement de la chicane sur l'impasse du Petit Mas. Il y avait surement moyen de la mettre ailleurs, surtout si l'objectif était de réduire la vitesse. Ce type de réalisation n'est pas normal.

Mr le maire : ce dossier n'a pas été découvert au moment de la réalisation des travaux mais a été validé par trois fois à l'unanimité par le Conseil.

MR BONSERGENT : Nous, nous venons de le découvrir. Nous n'avons jamais vu le plan.

Mr le Maire : Le plan est passé au conseil de mai et il a été affiché et validé. Maintenant, c'est une chose de voir un plan et de mesurer la transcription de ce plan dans la réalité.

Nous avons fait valider celui-ci par les trois entités professionnelles qui nous conseillaient sur ce dossier, à savoir le cabinet « Branchereau » maître d'œuvre du projet, l'agence technique départementale (sur la réduction de vitesse) et le président de la communauté de communes, compétent en matière de voirie, pour ce qui est de la structure. Maintenant, il va y avoir une petite modification, la pointe va être bétonnée pour faciliter la sortie en face. Nous sommes bien d'accord que c'est une modification de ce qui a été validé par nos conseillers techniques. Nous faisons cela pour faciliter les choses. Le risque est de faire augmenter la vitesse. Pour la réduire, il fallait diminuer la largeur de la voie qui est 50cm plus large que l'avenue des Tilleuls. Je vous rappelle que nous avions décidé cela pour tenir compte de la courbure de l'impasse.

Mr MUHAMMAD : Les riverains ont été consultés en réunion publique et leurs avis pris en compte à ce moment là. Maintenant, quand on écoute les uns et les autres, je ne pense pas qu'il y ait une comparaison négative avec ce qu'il y avait avant.

Mr PERRAULT : je peux répondre en tant que riverain concerné.

1 en tant qu' élu je ne suis jamais intervenu dans le débat.

2 lorsqu'il y a eu la réalisation, j'étais en congé, sinon je pense qu'on aurait revu la situation parce qu'un plan est une chose et la réalité en est une autre. Aujourd'hui, je ne suis pas d'accord avec le constat que cela a amélioré la situation.

1 : Si un jour un handicapé veut se rendre chez moi, il doit emprunter la route sans être protégé, et 2 : la semaine dernière une personne est passée a pas moins de 70km/h sur cette voie.

Mr Le Maire : nous avons tous que la vitesse en ville est une difficulté partout en ville. Je suis persuadé que si on sécurise le chauffeur dans sa voiture on l'incite à accélérer. Donc pas de problème si vous voulez tester le radar dès demain matin dans l'impasse du petit mas, c'est possible. Par rapport à l'accès de ce coté de l'impasse, il est identique à ce qui est fait dans la totalité des nouveaux lotissements depuis le mandat précédent : trottoir d'un seul coté de la voirie pour le Bocage, pour Durval. Ce n'est donc pas une nouveauté ni un traitement particulier.

Mr PERRAULT: Ce n'est pas une histoire de radar, je ne comprends pas que l'on fasse qu'une chicane d'un côté. C'est dommage, il y avait surement d'autre solutions et je ne trouve pas cela satisfaisant. Juridiquement, ce n'est pas réglementaire.

M SIRJEAN : Il faudrait faire des simulations.

Mme MELLIER : si ce n'est pas réglementaire, cela pose problème. Il y a une responsabilité du professionnel à remettre en cause.

Mr PERRAULT: je suis désolé, mais depuis 6 ans tous les architectes qui ont travaillé sur les dossiers, ont fait des erreurs. Il aurait fallu mettre des ralentisseurs.

Mr GABORIAUD: on pourrait utiliser le radar du boulevard Halligon pour vérifier la vitesse effective sur l'impasse du Petit Mas.

Mr le Maire : Quatre actions à mettre en œuvre :

- Poser le radar. C'est une bonne idée, d'autant que la vitesse est enregistrée,
- Vérification des girations de sortie de chez Eugène par le cabinet Branchereau,
- Vérification juridique de la conformité des travaux par rapport aux normes auprès du conseil général,
- Vérification de l'efficacité du ralentisseur auprès du Conseil général.

Je suspends les modifications prévues et nous statuerons sur ce dossier à l'issue de ces retours.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SOLIDARITE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marie Claude HAMARD

Compte rendu du 16 décembre 2013:

Logement : attribution de 3 logements : un T2 et un T3 résidence Ferdinand Hubert et un T3 rue de la pièce Neuve.

Prochaine commission le 14/01/2014 à 19h

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Pas de réunion ce mois-ci :

A venir le dossier des subventions attribuées aux associations.

Information : formations défibrillateur incomplètes pour les 24 janvier 2014 et 7 février 2014 à 20h et les 25 janvier 2014 et 8 février 2014 à 8h. Possibilité de s'y inscrire.

Prochaine commission le 21 janvier à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – PROMOTION DE LA VILLE – CULTURE – ANIMATION – TOURISME et RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Céline

Compte rendu du 18 décembre 2013 :

Thème central : le recensement de la population qui se déroulera du 7 janvier au 15 février 2014.

Site internet : fréquentation : site toujours très visité – 178 visites/jour

Dossiers en cours : association «to be sport » d'Angers : manifestation le 30/08/2014 au parc de l'île Briand : randonnée VVT, trail de 10 ou 20 kms : prévision 5000 spectateurs et 2000 participants.

Prochaine commission 29 janvier à 20h30

▪ Information au Conseil sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devis d'investissement inférieurs à 2 000 € HT

Commission PATRIMOINE :

- Espace ARLEQUIN :
 - Honoraires Cabinet BRANCHEREAU pour la division parcellaire des parcelles, cadastrées Section AH n°527 et 537, en vue de la vente de l'espace ARLEQUIN, d'un montant de 682 € HT.

INFORMATIONS DIVERSES

Clôture de la séance à 23h.

Monsieur le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.

Prochain Conseil Municipal : le **lundi 3 février 2014 à 20h30.**

Le Maire
Etienne GLEMOT

Secrétaire de Séance
Isabelle CHARRAUD



SÉANCE DU 6 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le six janvier à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept décembre deux mille treize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGÉAIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, LEJOLY Aline, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MMES ORHAN Annie, CROSVILLE Isabel, MELLIER Nicole, MM SIRJEAN Benjamin, PARE Joël, SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, MM RENOU Emmanuel, BUREAU Arnaud, MMES THIBAUT Danielle, MORICE Catherine, M PARIS Jean-Paul.

Étaient excusées :

Mme JAMET Marie, qui a donné pouvoir à M Joël PARE.
Mme Virginie COCHARD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CHARRAUD.

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	25
Nombre de suffrages exprimés.....	26
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Ont été supprimés de l'ordre du jour à l'ouverture de la séance les points suivants :

- Aménagement du Centre Bourg : validation esquisse et demande de subvention
- Le règlement relatif au marché

Ces deux points seront reportés au Conseil Municipal de février.

1/ Débat d'Orientation budgétaire 2014

Ce débat est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Monsieur le Maire a donné la parole à Monsieur ROUSSEAU, Adjoint délégué aux finances, qui a animé le débat.

2/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager et de mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2014. Cela, dans la limite du quart des crédits votés au Budget Primitif 2013. Soit, pour les 4 chapitres d'investissement suivants : 16 – 20 -21 et 23, la somme de 653 759 € pour le budget communal et de 145 000 € pour le budget assainissement.

3/ Eglise – indemnités de gardiennage – année 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'indemnité de gardiennage de l'église, proposée pour 2013 qui s'élève à 474,22 € (montant fixé par Circulaire DRCL-2013-N°12) pour un gardien résidant dans la localité de l'édifice.

4/ Actualisation des taux horaires pour le personnel mis à disposition

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le personnel mis à disposition fait l'objet d'une facturation sur la base d'un taux horaire moyen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le maintien du tarif des services techniques à savoir 21.90 € de l'heure (auxquels s'ajoutent 7 € pour l'outillage et le matériel) et l'augmentation de 0.20 € pour le tarif des agents d'entretien soit 17.40 €.

5/ OGEC Ste Claire – autorisation de versement des 1^{er} et 2nd trimestres 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté, à l'unanimité de verser les deux premiers acomptes de la subvention 2014 à l'école Sainte Claire. Et ce, avant le vote du budget 2014 et sur la base de celle de 2013. Soit un montant de 22 298.82 €, qui permettra à l'école de fonctionner dans les meilleures conditions en attendant le vote du budget.

6/ RECREA'LION – autorisation de versement des 1^{er} et 2nd trimestres 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté, à l'unanimité de verser les deux premiers acomptes de la participation 2014, à l'association Récréation chargée de l'accueil périscolaire. Et ce, avant le vote du budget 2014 et sur la base de celle de 2013. Soit un montant de 7 020.25 €, qui permettra à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions en attendant le vote du budget.

7/ Actualisation des participations des communes extérieures pour les enfants scolarisés à l'école publique Edmond GIRARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le montant des participations des communes pour les élèves scolarisés à l'école Edmond GIRARD et domiciliés chez elles, pour l'année scolaire 2013/2014 comme suit :

- pour l'école maternelle 1 011.56 € (1 002.25 € en 2012/2013) soit une hausse de 0.93% qui se détaille comme suit :

- * Fonctionnement école : 843.75 €
- * Fonctionnement cantine : 109.85 €
- * Fournitures scolaires : 26.16 €
- * Récompenses scolaires : 16.29 €
- * Arbre de Noël : 15.51 €

- pour l'école primaire 491.89 € (486.08 € en 2012/2013) soit une hausse de 1.19% qui se détaille comme suit :

- * Fonctionnement école : 321.57 €
- * Fonctionnement cantine : 127.87 €
- * Fournitures scolaires : 26.16 €
- * Récompenses scolaires : 16.29 €

8/ Personnel – convention de mise à disposition du personnel communal avec le SISTO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le renouvellement pour une année, de la convention avec le SISTO relative au passage des agents communaux le samedi et le dimanche, pour la propreté des sites de collecte des ordures ménagères. Mais le rythme est porté à une fois par jour (samedi/dimanche) au lieu de deux. Le coût intégral est facturé trimestriellement au SISTO. Cette convention modifiée dans les mêmes termes le protocole d'astreintes signé avec les agents.

9/ Renouvellement de la convention avec les services de l'Etat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le renouvellement de la convention pour l'étude de tous projets liés au droit du sol avec les services de l'Etat (Délégation communale depuis 1982). Et ce, jusqu'au 30 juin 2015, date à laquelle, le projet

de la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové), devrait mettre fin à la mise à disposition des services de l'Etat.

10/ Cimetière – modification du règlement du Jardin des Cavurnes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a validé à l'unanimité le règlement concernant le Jardin des Cavurnes. Dont la principale modification est relative à la hauteur de la stèle. En effet, les « 70 cm s'entendent à partir de la pierre tombale horizontale » et « non du sol ».

11/ Cimetière – règlement municipal sur la police des inhumations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a validé, à l'unanimité la modification de l'article 34 du règlement de police municipale concernant les inhumations. En effet, « à compter du 1^{er} janvier 2014, il est interdit de rénover ou de remplacer les semelles existantes, afin de faciliter l'accès dans les allées latérales ».

12/ Fourniture du Tout-venant – modalités pour l'année 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité que la commune délivre pour l'année 2014, des bons de tout-venant aux propriétaires de chemins privés sur la commune, dans les mêmes conditions que les années antérieures à savoir des bons valables 3 ans et 3 tonnes délivrées pour 100 mètres linéaires de chemin.

13/ ZAC de DURVAL – modification d'affectations des ilots

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la modification d'affectations des ilots comme suit, Ilot E : logements accession abordable, pass-foncier, doublement prêt taux 0 % et Ilot 33 : logements locatifs sociaux.

14/ Route de VERN – effacement des réseaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 4 février 2013 approuvant l'avant-projet sommaire concernant les travaux d'effacement des réseaux de la route de VERN. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, l'estimation financière du projet faite par le SIEML :

- 396 391.55 € HT pour les réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public dont la participation communale s'élève à 118 917.46 € HT, le différentiel de 277 474.09 € étant pris en charge par le SIEML.
- 66 132.33 € TTC pour le génie civil télécommunications qui est à la charge intégrale de la Commune.

Et à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Devis d'investissement inférieurs à 2 000 € HT

Commission URBANISME :

➤ Cabinet BRANCHEREAU : honoraires pour la division parcellaire des parcelles cadastrées Section AH n°527 et 537, en vue de la vente de l'espace ARLEQUIN, d'un montant de 682 € HT.

Affichage fait le 10 janvier 2014
Le Maire,
Etienne GLEMOT

Compte rendu complet disponible en Mairie
à compter du 20 janvier 2014



**CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 3 FEVRIER 2014
C O M P T E R E N D U**

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marle-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEAIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, JAMET Marie, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MMES ORHAN Annie, CROSVILLE Isabel, MELLIER Nicole, MM SIRJEAN Benjamin, PARE Joël, SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, MM RENOU Emmanuel, BUREAU Arnaud, PARIS Jean-Paul.

Étaient excusées :

Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Virginie COCHARD.
Mme Aline LEJOLY.
Mme Danielle THIBAUT.

Secrétaire de séance : M Jean-Paul ROUSSEAU.

Ouverture de la séance à 20h30.

> Approbation du compte rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.
Madame Annie ORHAN précise que dans le compte rendu de la Commission Action Sociale, il aurait été souhaitable d'indiquer que la commission du « CCAS » ne s'est pas réunie mais qu'il y a eu une commission « Logement ».

Adoption à l'unanimité.

> Adoption de l'ordre du jour de la séance.

Adoption à l'unanimité.

> Agenda du Maire

M. le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

> Agenda de M Jean-François BONSERGENT Conseiller Général

M. le Conseiller Général commente son agenda.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 24 janvier 2014 :

▪ Autorisation de paiement des factures des écoles publiques avant vote du budget

Monsieur le Maire informe le Conseil que le service comptable ne peut pas procéder au règlement de factures concernant l'école publique avant le vote des subventions au budget 2014. Aussi Monsieur le Maire propose, par délibération, de l'autoriser à payer les factures en attente, dans la limite de la subvention allouée en 2013 (15 079.19 € : fournitures scolaires, récompenses scolaires et arbre de Noël).

M ROUSSEAU ajoute : « sachant que cette année, après le vote du budget, ce sera un peu plus de 1.5% car le nombre d'enfants a augmenté ».

Adoption à l'unanimité.

▪ Etablissement d'une convention avec l'OGEC Sainte Claire

Monsieur le Maire propose au Conseil d'établir une convention avec l'OGEC Sainte Claire afin de permettre le versement de l'intégralité de la subvention allouée à cet établissement,

concernant les fournitures scolaires, les récompenses scolaires et l'arbre de Noël. Cela permettrait d'éviter le mandatement des factures par le service comptable de la Commune. Les modalités de versement seraient : 90 % du montant de la somme qui sera allouée dès le vote du budget et le solde sur présentation d'un état des dépenses réalisées et sur justificatifs.

M ROUSSEAU ajoute : « en 2013 cela a représenté environ 6 400 € en fonction du nombre d'enfants Lionnais ».

Adoption à l'unanimité.

▪ **Avenant à la convention avec le Conseil Général pour occupation locaux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune met des bureaux à disposition d'une puéricultrice et de plusieurs assistantes sociales du Conseil Général (dans les locaux de la mairie).

Pendant, les travaux de la Mairie, Monsieur le Maire précise que ces services ont été transférés dans la maison sise 15 rue du Champ de foire. Aujourd'hui, le Conseil général demande l'autorisation d'y rester jusqu'au déménagement prévu au Pôle Social.

Aussi, Monsieur le Maire demande de l'autoriser à signer l'avenant à la convention en précisant que le montant du loyer mensuel n'est pas modifié (212.99 €/mois) mais que le Conseil général prendra à sa charge le paiement de l'eau, de l'électricité et du chauffage depuis le début de la location jusqu'à l'état des lieux sortant.

M SAULOUP : « il n'y a pas de souci d'accessibilité ? »

M le Maire : la marche de l'escalier a été refaite.

Mme HAMARD : le Conseil général est venu visiter et a dit que c'était possible jusqu'au déménagement.

M ROUSSEAU : cela permet aux agents communaux de réaliser les travaux de réfection dans les 4 bureaux des permanences. »

Adoption à l'unanimité.

Prochaines commissions « Finances » et « du Personnel » le 21 février.

**⇒ COMMISSION COMMUNICATION – PROMOTION DE LA VILLE –
CULTURE – ANIMATION – TOURISME et RELATIONS
INTERCOMMUNALES**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Michel BOURGEOIS

Monsieur BOURGEOIS commente : « La commission ne s'est pas réunie le 29 janvier comme convenu, du fait d'un ordre du jour concis.

Quelques informations à vous communiquer :

En Bureau Municipal nous avons pris la décision de ne pas faire paraître de bulletin municipal pour les mois de mars-avril du fait de la campagne électorale.

Site Internet : bon fonctionnement et bonne progression, nous avons constaté en janvier 2014 une augmentation de 12 % par rapport à décembre 2013 et sur un an une augmentation de 8 % par rapport à janvier 2013.

Réunion sur le bilan du Mondial 2013 en matière de communication, de promotion et de préparation 2014. Le Mondial 2013 s'est très bien déroulé, bonne édition, ce qui a permis au groupe politique dont fait partie Monsieur le Maire de décider qu'il y aura bien un Mondial 2014. Alors, vive le Mondial 2014 !

De nombreux sujets seront abordés lors de la prochaine commission : la gestion future du camping, le feu d'artifice et la fête de la musique, les Foliklores, la culture communication au niveau de la Communauté de Communes ».

Prochaine commission le 19 février à 20h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 21 janvier 2014 :

Visite vestiaires Pierre de COUBERTIN : problème d'électricité traité la semaine dernière – problème au niveau des travaux du bar : retard – les travaux seront terminés vers le 15 février - Réunion ensuite avec les membres de la Commission « Vie Associative » pour mettre au point les règlements d'utilisations de la Salle et des Vestiaires Pierre de COUBERTIN

/ **Cimetière** : rénovation de la Chapelle – l'entreprise VIGNERON doit intervenir pour la toiture (*difficulté pour les joindre au téléphone, message sur répondeur*) – des personnes prennent le cimetière pour passage (*exemple : des personnes passent par le cimetière pour emmener leurs enfants à l'école*).

M PERRAULT : « *Nous avons encore vérifié aujourd'hui et nous avons retrouvé des plaques dans le bord de l'allée. Il est très difficile de fermer le portillon, cela obligerait que le matin et le soir quelqu'un aille sur place pour ouvrir et fermer. Il faut remettre un écriteau pour indiquer que le cimetière est un lieu qu'il faut respecter* ».

/ **Mairie - bureaux des permanences** : devis pour la peinture, toile de verre... DECOR + 879.23 € HT – problème au niveau des banquettes du hall d'accueil mairie

/ **Espace ARLEQUIN** : poursuite de la procédure sur partie principale

M PERRAULT : « *Les assurances MMA ont répondu. Les travaux seront programmés rapidement avec la SMAC, nous reverrons cela en commission.*

M le Maire : *j'ai eu attache avec M BRISSARD, le Directeur de la SMAC, cet après-midi qui devait rencontrer M DUHAMEL notre chef de chantier pour caler les travaux au plus vite* ».

/ **Camping** : rencontre prévue le 5 février avec Messieurs PETIT et CHARBONNEAU

M BUREAU : « *Qui sont les deux personnes qui viennent en visite au camping ?*

M PERRAULT : *ce sont MM CHARBONNEAU du Comité Départemental du tourisme et MM Giovanni PETIT qui a déjà assuré la gestion de DSP à Rochefort sur Loire et qui intervient sur plusieurs lieux de camping. Il a abandonné Cheffes l'année dernière et serait intéressé pour Le Lion d'Angers. Il travaille régulièrement avec ANJOU SPORT NATURE. Il est en lien permanent avec David CHARBONNEAU. Nous l'avons rencontré il y a environ deux mois et il voudrait nous faire une proposition. Nous avons eu un certain nombre d'investisseurs potentiels qui n'ont pas donné suite à cause des bâtiments existants, vétustes ou par le manque de place, il fallait prévoir environ 150 places alors que nous en avons 90, mais pour lui, la dimension du camping est raisonnable.*

M le Maire : *c'est quelqu'un qui est dans des réseaux de camping et qui travaille souvent avec ANJOU SPORT NATURE. Il a su que cet été ANJOU SPORT NATURE avait fait beaucoup de nuitées, il réfléchit avec tous les utilisateurs habituels, il est conscient que c'est inondable et il est conscient des structures. Il réfléchit au potentiel et à tout ce qui pourra être fait. Cela est encourageant que quelqu'un s'intéresse à notre camping.* »

Prochaine commission le 10 février à 18h30.

▪ Travaux Eglise

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant 1 de l'entreprise BONNEL pour un montant de 12 000 € HT concernant des travaux modificatifs des pignons du transept nord et du transept sud. Monsieur le Maire précise que ce montant entre dans l'enveloppe de la subvention allouée par les différents financeurs. Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter l'avenant 1 et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

M PERRAULT : « *L'entreprise LESURTEL aura un décalage d'environ une semaine pour terminer les travaux vers la mi-mars.*

M le Maire : *nous avons eu la DRAC ce jour, nous attendons l'arrêté de la DRAC pour ne pas interrompre les travaux entre la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1, ils nous*

ont fait refaire des documents, nous recevrons vers la mi-mars les accords de subvention. Nous avons sollicité le Conseil général et la Région pour avoir l'accord de démarrer les travaux avant d'avoir leur arrêté de subvention. La commission Patrimoine reverra cela lundi prochain. Nous pourrions donc lancer la 1^{ère} tranche conditionnelle ».

Adoption à l'unanimité.

▪ **Modification du règlement pour l'Espace Emile JOULAIN**

Monsieur PERRAULT Adjoint en charge du Patrimoine, expose au Conseil les principales modifications (*articles 3, 9, 11 et 13*) portant sur la période du dépôt de chèque de réservation (*au retour du contrat de location et non à la réservation*), ainsi que sur les modalités d'encaissement du chèque caution. En effet, celui-ci se fera dès qu'une dégradation sera constatée à l'état des lieux sortant.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter ces modifications concernant le règlement de l'Espace Emile JOULAIN.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Modification du règlement du Marché**

Monsieur PERRAULT Adjoint en charge du Patrimoine, indique au Conseil les différentes modifications du règlement portant sur les articles 2, 3, 10 et 13.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter ces modifications concernant le règlement du marché du Lion d'Angers.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Salle Pierre de Coubertin : avenant 1 bureau de contrôle VERITAS**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant 1 du bureau de contrôle VERITAS qui concerne la mission complémentaire pour la norme handicap AT1 : 610 € HT.

Adoption à l'unanimité.

Pour information : A la suite du Conseil et après négociations, le montant relatif à la prolongation des travaux a été supprimé par le bureau VERITAS. C'est pourquoi le montant de l'avenant est inférieur à celui présenté lors du Conseil du 3 février.

▪ **Règlement de la salle Pierre de Coubertin**

Monsieur le Maire demande au Conseil de statuer sur les règlements intérieurs, concernant d'une part les Vestiaires et d'autre part la Salle de Pierre de Coubertin, qui ont été étudiés conjointement par les Commissions « Patrimoine » et « Vie Associative » ainsi que par le bureau municipal.

M SAULOUP : « Comment sera louée la salle ? Qui sera prioritaire ? Ce sera selon les demandes des associations lionnaises ou extérieures ?

M le Maire : c'est la commission Vie Associative qui s'occupe du planning. Elle arbitrera.

Mme CHARRAUD : entre une location et une utilisation, c'est d'abord utilisable par les associations lionnaises, la location ne peut être mise en place comme les autres salles communales, ce sera en fonction des disponibilités de la salle.

M le Maire : la question qui nous a partagés en bureau municipal est l'exemple suivant : au mois de juin le foot organise un tournoi et le tennis souhaite la salle pour une activité, nous pouvons parfaitement rendre les locaux accessibles à tout le monde, le foot pourra utiliser le bar actuel.

Mme CHARRAUD : il n'y aura pas de privilège, il suffit de trouver un espace pour chacun.

M SAULOUP : et pour les associations extérieures qui souhaiteraient louer cette salle pour une assemblée générale ?

Mme CHARRAUD : la priorité est aux associations lionnaises, après nous étudierons au cas par cas.

M GABORIAUD : c'est aux associations d'établir un planning par rapport à leurs soirées qu'elles organiseront.

M PERRAULT : jusqu'à maintenant c'est ce qui existait par rapport aux salles, lorsqu'il y avait des manifestations, les associations s'arrangeaient entre elles avant de réserver. C'est plutôt dans l'hypothèse où se présentera une exception.

M SAULOUP : c'est une salle inter-associations.

M PERRAULT : une information à ajouter : le chauffage fonctionne bien dans cette salle. Le chauffage sera à régler en fonction des locations de la salle et/ou des vestiaires. »

Adoption à l'unanimité.

⇒ **COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

➤ Résultat du travail de la commission.

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Compte rendu du 22 janvier 2014 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 0 Permis de Construire
- 9 Certificats d'Urbanisme
- 5 Déclarations Préalables
- 1 dossier SPANC
- 6 Droits de préemption sans suite

La ZAC de DURVAL est entrée en commercialisation : sur environ 50 lots 16 terrains sont en option – la commercialisation doit débuter en février mars – les premières constructions commenceront courant juin 2014.

Prochaine commission Urbanisme-Voirie le 19 février à 20 h.

▪ **Validation du dossier d'approbation du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire informe le Conseil de sa rencontre avec Monsieur le Préfet, concernant des points du PLU qui n'avaient pas trouvé d'issue favorable lors de la réunion avec les PPA (*Personnes Publiques Associées*) du 4 décembre 2013. A savoir, notamment, les interactions entre la constructibilité du domaine départemental et l'extension de la ZNIEFF (*Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique*) sur le parc de l'Isle Briand et puis la manière de présenter le contournement Nord qui rejoint la route de Thorigné d'Anjou.

Suite à cet entretien et à la réunion du 4 décembre 2013, Monsieur DEROUINEAU du Cabinet URBA OUEST a opéré les modifications nécessaires de notre dossier PLU pour prendre en compte ces arbitrages.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil de valider dans le cadre de ce dossier plusieurs points :

- Validation du dossier d'approbation du PLU au vu du rapport du Commissaire enquêteur et des échanges avec, les PPA, les services de l'Etat et de Monsieur le Préfet.
Adoption à l'unanimité.
- Validation de zonage d'assainissement collectif, parallèlement au PLU, au vu du dossier d'enquête et du rapport du Commissaire enquêteur.
Adoption à l'unanimité.
- Validation du droit de préemption urbain en fonction du nouveau zonage du PLU qui est approuvé.
Adoption à l'unanimité.

Le dossier d'approbation du PLU, réalisé par URBA OUEST est consultable en Mairie.

M le Maire : « Un petit commentaire : Il y a eu un débat entre les services de l'Etat et nous sur la manière d'afficher un éventuel futur barreau de rocade entre le rond point de Château Gontier et l'entrée des Haras. Il est existant ou en cours de réalisation à hauteur de 83 % de sa longueur. M le Préfet a finalement convenu que notre demande était pertinente et nous a proposé une formulation juridique adéquate. Aujourd'hui la pénétrante qui repart vers Thorigné est la seule voie à grande circulation qui passe dans

l'agglomération, pour les riverains il est important d'afficher une solution possible d'évitement de l'agglomération.

Deuxièmement, le zonage de l'Isle Briand. D'un commun accord avec le CG49, nous avons défini un règlement relativement ouvert pour la zone du château. Le CG49 a missionné une étude avec les haras nationaux pour définir un projet de site. Les arguments développés auprès de M le Préfet, ont été les suivants : le site appartient au Conseil général, le locataire de ce secteur est l'Etat. Nous sommes trois institutions publiques et pouvons travailler ensemble sans contraintes limitant notre réflexion. Cette position a aussi été acceptée.

M PERRAULT : *Sur la partie rocade il y a un emplacement réservé ?*

M le Maire : *non il n'y a pas de zonage affecté c'est juste une volonté, cela n'a pas été transcrit, c'est juste une orientation du PADD.*

M SAULOUP : *même sur la fréquence de circulation sur le tronçon ?*

M le Maire : *Ce tronçon est très utilisé toute l'année, le fait de marquer une solution n'a rien à voir avec la réalisation. Il va faciliter une éventuelle action du CG49. Cela sera plus facile pour nous de faire un avenant de zonage puisqu'il aura déjà été acté.*

M CHALET : *M le Préfet n'est pas dans les détails mais n'est pas fermé.*

M le Maire : *je vous rappelle que la délibération d'ouverture sur le PLU c'était le 6 juillet 2009 et nous pensions à l'époque en avoir pour 2 ans. Nous avons pris le temps qu'il fallait.*

M CHALET : *nous remercions tous ceux qui ont participé pendant 4 ans, de par leur temps et leur travail réalisé, d'autant plus que nous avons passé plus de temps parce que nous avons fait ce dossier avec Grez-Neuville et Pruillé, ce qui a rajouté des délais, mais cela a permis de mettre un règlement commun aux 3 communes, une cohérence pour le futur. »*

▪ **Convention d'occupation précaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune a acheté des parcelles B1483 et 1484 aux consorts « LABALTE » et qui sont inscrites dans une zone UE de notre PLU. Dans l'attente de procéder à l'extension effective des équipements publics, Monsieur le Maire propose de passer une convention d'occupation précaire et temporaire avec des particuliers afin que ces parcelles soient entretenues. Mise à disposition contre versement d'une indemnité.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Aménagement du Centre bourg : Approbation de l'esquisse**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors du Conseil privé du 6 janvier dernier, l'esquisse du projet d'aménagement du centre bourg leur a été exposée. Une réunion de présentation a été faite aux artisans-commerçants du centre-ville. Aujourd'hui, afin de permettre le dépôt de la demande de subvention au titre de la DETR 2014, il est nécessaire que le Conseil statue sur l'esquisse.

M CHALET présente l'esquisse : *« Le chiffrage a été réalisé. Les rues concernées sont celles du Général Leclerc, des Sources, du Marché, Saint Gatien, Godard Faultrier, pour la tranche ferme et en option les rues Octave Hamelin, du Champ de Foire et le carrefour du Général Leclerc avec le quai d'Anjou. En conservant le même nombre de places de parking, ce qui fait un total pour la tranche ferme, avec le forfait de l'architecte (6.5%) + relevé topographique, de 1 461 019 € HT.*

M le Maire : *nous sommes sur un chemin conditionnel, il y a toute la discussion sur le comment on transcrit (en quels types de matériaux etc....) la commission travaillera ensuite sur ces points. Il y a encore beaucoup d'étapes à franchir. Je vous rappelle que le dossier DETR qui est à déposer pour le 14 février, est la seule source de financement importante que la commune pourra obtenir : 20 à 25% pour un montant de travaux plafonné à 1 500 000 € (entre 300 à 375 000 € sur un dossier de 1 500 000€). La deuxième source de financement que nous pourrions avoir, porte sur les amendes de polices 17 500 € par an. Cette esquisse va nous permettre de déposer le dossier DETR sur des bases globales, nous aurons 4 ans pour effectuer les travaux, cela pourra évoluer dans le futur, en fonction de ce que décidera le Conseil, en fonction des matériaux choisis etc.... Nous ne pourrions pas augmenter l'enveloppe. C'est ce que nous sommes prêts à présenter. La subvention sera au maximum sur le chiffre présenté. Nous avons encore beaucoup de*

temps pour étudier et définir les matériaux. Si nous présentons ce dossier en ce moment c'est suite aux discussions avec les services de l'état qui nous avaient fortement conseillés de présenter ce dossier cette année, en disant que les années des élections sont des années où il y a moins de dossiers présentés, pour avoir le maximum, l'enveloppe n'est pas extensible et est valable pour tout le Maine et Loire. Je rencontre Mme DEGIOVANNI mercredi prochain pour aller lui présenter ce dossier et faire les derniers arbitrages afin d'avoir toutes les chances de réussir à obtenir le maximum. Avez-vous des questions ?

M BONSERGENT : que va devenir l'impasse du Petit Mas ? Parce que si dans l'avenir c'est pour faire le même type de bêtises ici que là-bas, je vote contre.

M le Maire : Nous pouvons faire un aparté sur l'impasse du Petit Mas. Les choses sont très claires. Nous avons tous validé au dernier Conseil que nous allons mettre 4 actions en œuvre :

- 1) Poser le radar pour connaître les vitesses de 100% de véhicules utilisant cette voie, connaître les vitesses entrantes et sortantes, c'est-à-dire mesurer l'efficacité de l'étranglement,
- 2) Vérification des girations de sortie de chez M. Eugène Perrault par le cabinet BRANCHEREAU,
- 3) Vérification juridique de la conformité des travaux par rapport aux normes auprès du conseil général et avoir son avis sur l'efficacité du ralentisseur
- 4) Suspension de la modification que nous avions prévu faire.

Nous reverrons cela en bureau municipal et la commission aura une proposition à faire au Conseil. Si des travaux de modifications sont proposés, ils ne seront mis en œuvre qu'après l'accord écrit d'Eugène PERRAULT.

M BONSERGENT : La dernière fois, tu nous as dit c'est un plan réalisé par un professionnel, validé par l'Agence Technique Départementale, validé par le Président de la Communauté de Communes, je vais m'inscrire en faux par rapport à la validation du Président de la Communauté de Communes, car lui a validé la couche, la structure, il n'a pas validé une chicane. Ils ont pu dire à l'ATD que la chicane répond aux critères d'angle de giration absolument technique mais pas sur le classement. Tu nous as dit que c'est un plan d'un professionnel alors si c'est le professionnel qui commande il faut qu'il monte une liste et qu'il soit Maire du Lion, qui est-ce qui commande ici ? C'est celui qui paie ! Cela veut bien dire pour moi que cela a été commandé comme ça ! Cela veut bien dire les choses.

M le Maire : Les travaux ont été réalisés selon les plans que nous avons validés au Conseil du mois de mai. Ni toi ni moi ne sommes habilités à réaliser des plans.

M BONSERGENT : Des plans qui sont faux, car si tu regardes bien, les cotes qui sont dessus ne sont pas bonnes.

M le Maire : C'est une affirmation qui n'engage que toi. Je vous rappelle qu'il y a 3 délibérations à l'unanimité du Conseil Municipal dans ce dossier, une première sur laquelle nous avons validé l'esquisse, une deuxième sur laquelle nous avons validé le lancement du marché et une troisième sur laquelle nous avons validé le marché.

M BONSERGENT : Surtout, tout le monde fait confiance, la confiance a été trahie.

M le Maire : Moi je veux bien tout entendre mais j'aime la cohérence d'esprit. Si vous avez bien regardé le compte rendu du Conseil, à la demande de Jean-Marie LAURENCEAU, j'ai dit que Jean-Marie a validé la structure. En ayant vu le plan, il ne nous a pas fait part de son rapport d'étonnement. De la même manière, le Conseil général ne nous a pas fait part de difficulté et a validé. Nous avons fait une réunion avec tous les riverains et nous avons pris en compte toutes les remarques et avons demandé au Cabinet BRANCHEREAU de modifier le plan. Vous étiez tous là.

M PERRAULT : il y a un élément qui a manqué, que ce soit de la part de l'ATD entre autre, nous n'avons pas calculé, nous n'avons pas pris en avant la circulation, le nombre de véhicules qui passent, la rapidité, hier un accident a été évité de très peu, il y a encore des marques sur la route, donc cela va arriver. Il était urgent de faire un ralentissement avant la Promenade et un autre un peu plus loin. Le problème est qu'au lieu de faire ralentir la vitesse nous avons créé un bouchon dans lequel il n'y a pas de logique, un cabinet qui fait un travail comme ça, je reprends le mot de Jean-François, c'est une trahison, car nous élus, nous ne sommes pas compétents en la matière. On fait confiance à un cabinet.

M SAULOUP : Pour revenir à la question de l'approbation de l'esquisse du centre bourg. Est-ce que nous sommes légitimes à valider ? Personnellement je ne peux pas valider, car après il faudra cautionner ce qui sera fait.

M le Maire : Seul le Conseil peut valider.

M SAULOUP : Tel que ce qui a été présenté le mois dernier, je ne peux pas cautionner cette esquisse. Par rapport au ressenti que j'en ai, par rapport aux personnes qui vivent au quotidien dans le centre bourg, je ne cautionne pas cette esquisse.

M le Maire : C'est une liberté. Quel est l'argument, la chose à faire évoluer ?

M SAULOUP : Le stationnement est primordial pour les commerçants. Si on enlève des places de stationnement et on les remet ailleurs d'accord, mais si on les remet à 3 kilomètres... Et le sens de circulation n'est pas forcément opportun.

M le Maire : Je crois quand même que nous avons beaucoup renforcé le stationnement depuis le début de ce mandat. Par rapport au sens de circulation, il y a encore deux options. Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit.

M SAULOUP : Alors qu'est-ce qu'on nous présente ce soir ? Que doit-on valider ? Les sommes n'ont pas été présentées à tout le monde. L'esquisse telle qu'elle est présentée sur ce plan ? Il n'y a pas de légende. Que signifient les traits rouges, les points verts ?

M le Maire : Les points verts sont les espaces verts qui ont été mis là pour le moment.

M SAULOUP : Oui qui vont gêner pour se garer ! On nous demande de voter. C'est ce soir que l'on prend la décision, ce n'est pas demain qu'il faudra dire « vous vous êtes trompés parce qu'il fallait faire ça ».

M MUHAMMAD : Oui mais les points verts, on sait ce que c'est.

M SIRJEAN : est-ce qu'on valide une zone de travail, c'est-à-dire les rues qui vont être travaillées ? On ne valide pas un plan de travaux ?

M le Maire : Tout reste à définir, à ce niveau là c'est un chemin conditionnel.

M BONSERGENT : Les montants tiennent bien compte de l'ensemble des travaux prévus, donc tout ce qui est indiqué là est bien prévu dans le financement.

M le Maire : Sur la base de ratios, comme on a lancé la ZAC Jules VERNE sur des ratios à hauteur de 2 400 000 d'euros. Ici, pour aller plus loin et permettre à FORMA 6 de travailler, il est nécessaire de valider cette étape et ensuite donner les orientations que vous allez choisir. Je ne veux pas dire quelle sera le nombre et la forme des espaces verts ce soir.

M SAULOUP : Pour le deuxième point sur la demande de subvention, je suis tout à fait d'accord.

Mme MELLIER : Rien ne dit aujourd'hui que l'on ne valide pas les espaces verts au vu du plan.

M CHALET : Lorsque nous avons reçu les artisans commerçants, ils ont exprimé qu'il fallait maintenir les places de parking actuelles mais qu'il y avait trop d'espaces verts et qu'il faudra donc en supprimer. Tout ce travail est un travail qui commencera en avril mai.

M SIRJEAN : Ils se basent sur quoi pour établir leur tarif ?

M le Maire : C'est des ratios de travaux au m².

M SIRJEAN : Cela peut passer du simple au double en fonction des choix de matériaux.

M ROUSSEAU : Ca peut baisser aussi.

M le Maire : C'est comme pour Pierre de COUBERTIN où nous avons validé une esquisse et une enveloppe au sein de laquelle nous avons ensuite fait des arbitrages, pour les murs les équipements etc.

M ROUSSEAU : Quand on a fait la demande de subvention c'était des ratios. Le plan n'était pas validé.

M le Maire : J'ose espérer que ce fonctionnement n'est pas une découverte pour vous en fin de mandat.

M SAULOUP : Sauf qu'en fin de mandat on s'est rendu compte que lorsqu'on a des chiffres dans la tête, cela reste. Moi cela me gêne de mettre 1 500 000 € si on peut faire mieux.

M le Maire : On espère faire mieux.

Mme HAMARD : C'est une base.

M RENOU : La question est : « On s'engage à quoi que ce soit sur ce projet ? »

M le Maire : On s'engage à continuer la réflexion sur ce dossier et à rechercher des financements pour faciliter la réalisation.

Mme ORHAN : On ne peut pas noter les noms des rues par exemple, sans dire que l'on va mettre du vert ?

M le Maire : Ce n'est pas l'objet de ce soir. Vous souhaitez être plus avancés dans la réflexion. Le travail de réflexion reste à faire.

M BUREAU : En quoi on engage la commune en votant ?

M le Maire : A continuer la réflexion.

M BUREAU : Si le Conseil futur décide de faire marche arrière, par rapport aux demandes de subvention ?

M CHALET : Il n'y aura pas de subvention.

M ROUSSEAU : On a travaillé pour aménager la grande rue.

M le Maire : les travaux de la grande rue ce n'est pas une nouveauté, cela fait 6 ans que l'on en parle. Au mois de janvier je vous avais dit qu'il fallait que nous validions le dépôt de dossier DETR et un schéma général très vague et très ouvert par rapport à FORMA 6 pour qu'ils puissent commencer la réflexion du détail, il y aura plusieurs mois de travail. Nous répondons aux questions, les commissions travailleront sur ce dossier.

M SAULOUP : Je suis d'accord mais il faut faire attention dans l'engagement.

Mme CHARRAUD : Pourrait-il y avoir un texte explicatif qui pourrait être adossé au plan ?

M le Maire : Aujourd'hui c'est très général.

M le Maire : Par exemple la rue Octave HAMELIN est une difficulté. Nous aurions voulu la faire mais elle ne pourra pas être choisie aujourd'hui car il y a le sous-sol à faire avant. Nous sommes sur un chemin conditionnel, ce soir est une étape qui va nous permettre de faire travailler la commission avec le cabinet FORMA 6 sur le détail de ce que l'on veut afin de déposer le dossier DETR.

Mme MELLIER : Dans le même état d'esprit de ce que dit Hugues, si l'on décide de mettre le double sens, nous aurons une sortie vers la rue du Champ de Foire, l'aménagement de l'entrée de la rue du Champ de Foire, est-ce que nous pourrions l'inclure dans le plan d'aménagement ? Car elle est hors périmètre, pourra-t-on la mettre dans les 1 500 000 € dans la mesure où elle n'est pas prévue dans le plan de départ ?

M le Maire : Je ne pense pas que les services de l'Etat vont poser problème. Cela fera partie des éléments que nous réglerons lors de notre rendez vous en préfecture.

M PERRAULT : La question c'est aussi : « est-ce que l'on reste dans l'enveloppe ? Est-ce qu'on a bien délimité le périmètre ? »

M le Maire : Le plafond de travaux pris en compte est de 1 500 000 €.

M SAULOUP : Est-ce qu'on pourra élargir le périmètre ? A choisir je préfère servir plus de Lionnais à travers plus de rues.

M le Maire : C'est la question que l'on posera à Mme DEGIOVANNI mercredi. Lors de l'ouverture des plis, si on diminue le périmètre de ce qu'on fait, les sommes dépensées seront moindres, cela veut dire que la commune n'aura pas toute la subvention sollicitée.

M SAULOUP : Autant intégrer plusieurs rues. Aujourd'hui on va nous dire que l'on a fait une erreur sur certains endroits et qu'il faudra assumer.

Mme MELLIER : La différence c'est une esquisse et l'autre une enveloppe.

M SAULOUP : Il aurait fallu dire on vote une enveloppe, avec cette enveloppe vous en faites ce que vous voulez. Il ne fallait pas dessiner de rues.

M MUHAMMAD : on n'aurait pas eu de subvention.

M le Maire : il y a un enjeu de 300 à 350 000 € c'est celui qui paie qui commande. L'Etat a fait un appel à projet pour distribuer des subventions. Ils ont mis les critères sur lesquels les aménagements de bourg et de sécurité sont dans les cibles, comme les Eglises qui ne sont pas inscrites, comme les écoles, les mairies... Il ne fait pas de chèque en blanc.

Le vote de ce soir c'est un vote sur une esquisse, qui n'a que le mérite d'exister, qui est très ouverte dans le cadre de sa définition future, qui va permettre d'aller dans le détail et présenter un dossier DETR.

M SAULOUP : La demande de subvention est légitime et je la voterai, mais c'est l'esquisse qui me gêne.

M le Maire : La Préfecture nous demande une esquisse validée ou des plans validés par le Conseil.

M SAULOUP : Aujourd'hui est-ce que les Lionnais sont prêts à dépenser 1 500 000 € pour l'aménagement du Centre bourg ? Cela m'interroge.

M le Maire : C'est la question à laquelle tu dois répondre ce soir.

M RENO : Si les subventions sont refusées.

M le Maire : Nous aurons d'autant plus de temps pour définir ce que l'on fait.

M PARE : L'aménagement c'est pour l'accessibilité.

M RENO : Nous prenons l'engagement ferme ?

M le Maire : Je ne peux pas me permettre de dire cela, quand nous aurons la réponse des subventions au mois d'avril, nous allons prévoir un budget avec des recettes et des dépenses. A la prochaine délibération nous tiendrons compte des éléments nouveaux. Pour Pierre de COUBERTIN, vous vous souvenez que nous avons fait chiffrer une « casquette » que nous n'avons pas faite, elle était en option. Nous avons respecté le budget d'origine que nous avions défini. C'est un choix que nous avons fait, nous aurions pu en faire un autre.

M RENO : Quand on propose le projet pour la demande de subvention, c'est de se dire si nous n'avons pas la subvention, que ferons-nous ?

M le Maire : Le Conseil décidera, nous le prendrons en compte dans le prochain volet. Est-ce que vous avez tous les éléments pour décider ou est-ce qu'il y a encore des questions ?

M BUREAU : Je voulais juste ajouter « pour définir l'esquisse, cela laisse encore beaucoup de latitude pour faire évoluer le projet, par contre derrière il y a une conception intellectuelle d'un cabinet où ils ont défini certaines orientations qui sont parfois figées, comme la définition d'un caniveau au centre de la rue, la mise en place de tout le végétal, par contre est-ce qu'il va y en avoir 20 ou 5, c'est des choses qui vont exister. Cela a déjà été défini dans l'âme du projet, dans la trame du projet de l'esquisse. Ces orientations vont exister, elles font partie du projet. Si dans la définition de la grande rue on est à 20 places au lieu de 25 actuellement, ce sera à la baisse, il faut comprendre cela, il y a de la souplesse, il y a certaines lignes, certaines orientations qu'il faut traduire.

M le Maire : Aujourd'hui dans l'absolu sur les rues de St Gatien et Godard Faultrier, ce ne sera pas un obstacle de changer cela s'il le fallait.

M BUREAU : Il y a vraiment une conception intellectuelle derrière un projet, le gros travail c'est dans l'étape 2 c'est la capacité d'élu à être très critique face à un projet, le cabinet FORMA 6 a déjà travaillé, ils sont même plus avancés que l'esquisse c'est certain, ils ont déjà défini les profils de route, la grosse difficulté c'est d'être critique, pour dire « là non il manque 10 stationnements, là non le parterre est devant l'entrée... » C'est des choses sur lesquelles il faudra être très attentifs. La grosse difficulté est de déroger le cabinet sur ce qu'il avait déjà imaginé.

M le Maire : Le rapport d'étonnement sur la trame et l'esquisse a plutôt plu. C'est ce que j'ai constaté chez vous.

M BONSERGENT : Il y a beaucoup de réserves, j'en entends tous les jours.

M SAULOUP : Est-ce que les artisans commerçants ont eu le montant ?

M le Maire : Oui ils l'ont eu. Tout ce qui est fait, c'est pour améliorer et rendre plus attractif le centre ville, sinon cette somme on la met dans une troisième salle de sports. On est d'accord !

M RENO : Qu'est-ce qui est prioritaire dans ce projet ?

M le Maire : C'est la partie commerçante de la grande rue. Je reformule ta question : par rapport au respect des normes ? L'intégralité du centre bourg est importante. Après si on parle d'une priorité économique, c'est la partie où il y a le plus de commerçants et la rue des Sources.

M RENO : Dans deux ans, les priorités ne seront plus les mêmes.

M CHALET : Subvention ou non, il faudra bien faire la rue des Sources. Je rappelle que Maine et Loire HABITAT fait 40 logements, qu'il y a eu une participation pour les voies et réseaux qui a été mise en place, les habitants ont contribué.

M BUREAU : Il y a des insatisfactions. L'étape suivante est la plus importante. L'esquisse ne fige pas tout mais elle définit une orientation.

M GABORIAUD : C'est pour cela qu'on a choisi ce cabinet.

M le Maire : Nous n'avons pas repris le cabinet qui a fait la place Jean XXIII.

M PERRAULT : Cela prouve qu'un cabinet peut rater à n'importe quel moment. C'est facile de constater des erreurs sur le passé, on est tous à la veille d'en faire, il faut être très vigilants. Cet architecte avait pourtant fait de belles choses qu'on avait été voir.

M le Maire : C'est pour ça qu'il faut être présent lors des commissions.

M BOURGEOIS : Juste avant le vote, je vais approuver cette esquisse, mais je précise qu'en approuvant cette esquisse je n'approuve pas toutes les options qui sont contenues dedans et notamment la mise en double sens de la rue du Général Leclerc dans sa partie haute qui est une possibilité inscrite dans le chiffrage. On l'a dit plus d'une fois mais ce qui va sans dire, va encore mieux en le disant.

M le Maire : Je vous l'ai dit, c'est quelque chose de très ouvert, la décision du sens de circulation se fera dans quelques mois, nous avons toujours les deux possibilités, il faudra que la commission travaille pour transcrire en matériaux et la variante. Je vous rappelle que nous avons demandé à l'architecte de travailler la solution de base et la variante jusqu'au dernier moment. Les deux options sont tout à fait possibles.

M PERRAULT : Est-ce qu'il y a un élément complémentaire qui est porté sur l'évolution du commerce local ? On est parti en disant qu'il faut aménager la grande rue pour permettre d'évoluer au niveau du commerce local. Cela peut-être un élément qui renforce ce dossier.

M le Maire : Nous n'avons pas demandé cela.

M CHALET : La chambre de commerce a donné son idée si on laisse en sens unique ou double sens, pour voir l'impact qu'il y aurait.

M le Maire : Le Conseil statuera avec les éléments qu'il aura. Nous sommes sur les esquisses générales pour le moment. »

Vote : 22 voix pour, 1 abstention Annie ORHAN, 1 voix contre Jean François BONSERGENT.

▪ **Aménagement du Centre bourg : demande de subvention**

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à présenter des demandes de subvention pour le financement des travaux de l'aménagement du Centre bourg auprès de tous les partenaires possibles et notamment l'ETAT (au titre de la DETR 2014).

Vote : 23 voix pour et 1 voix contre Jean François BONSERGENT.

⇒ COMMISSION VOIRIE – RESEAUX – AMENAGEMENT URBAIN – CIRCULATION

➤ Résultat du travail de la commission :

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 22 janvier 2014 :

La Chapinière : l'éclairage public est terminé / **Dépenses 2013** : stabilisation au niveau du **parc automobiles et matériels**, -5% en carburant, -10% en kilométrage, -14% en réparations – **éclairage public** : dépenses supérieures au budget primitif dû au fait que le calcul s'est fait sur une année ½ - redémarrage sur une année civile 2014, +15% en kw/h / **Travaux voirie** : l'aménagement extérieur des **vestiaires au complexe MERIGNAC** est terminé - **Route de Vern** travaux : monocouche des feux au rond-point Savard fait – l'entreprise DURAND devrait terminer les travaux séparatifs jusqu'à la rue des Mésanges / **ZAC de DURVAL phase 1 et 2 définitives** : l'entreprise ALLARD a fait une partie des enrobés mais a dû arrêter à cause des intempéries / **ZAC de DURVAL phase 3 provisoire** : les travaux sont en cours / **ZAC Jules VERNE** : suite à la réunion du 6 janvier, l'entreprise BOTANICA devrait commencer les travaux prochainement / **Préau du Collège** : il devrait être remonté d'ici deux mois – réflexion en cours pour la récupération d'eau au niveau du préau et du bâtiment principal pour l'arrosage de la serre / **Divers devis pour le fleurissement et matériels** / **Square des Villes Jumelées** : demande pour mettre un banc près des points d'apport volontaire.

M SAULOUP : « Quand est-ce qu'ils vont commencer les merlons ? »

M CHALET : Ils ont commencé. Le CG49 a créé une mini voie pour pouvoir entrer dans le champ. La semaine dernière, nous avons fait stopper les camions qui amenaient la terre de la tranche 3 et 4 pour des problèmes de giration. »

Prochaine commission Voirie-Urbanisme le 19 février à 20 h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SOLIDARITE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Véronique BAUDEY

Compte rendu du 14 janvier 2014:

Dossiers sociaux : 3 dossiers d'aides financières dont 1 refus – 1 dossier d'aide à domicile : portage des repas – 8 dossiers ADAPA dont 1 refus – 1 dossier prestation compensation du handicap – 1 dossier hébergement pour personne handicapée / **Aides aux vacances** : 1 enfant pour la classe de neige – 1 enfant pour aide au sport / **Repas des Anciens** : la date a été fixée au 29 octobre 2014 / **Banque Alimentaire** : le partage de la galette s'est déroulé le 27 janvier à la Jaille Yvon : 9 communes représentées / **Aide alimentaire** : réunion inter-CCAS le 12 février à 19h pour la validation de la charte concernant l'aide alimentaire / **Débat d'Orientation Budgétaire** : pas d'action nouvelle prévue / **Bilans sociaux** / **Nombre de demandeurs d'emplois** : 211 personnes (*dont 111 femmes et 100 hommes*).

→ Commission logement :

Attribution de 3 logements : un T2 résidence Georges Eury – un T3 avenue des Acacias – un T4 13 rue du Lieutenant de Châtillon.

60 logements ont été attribués en 2013.

116 demandes de logement sont à ce jour en attente.

Mme HAMARD ajoute : « Le recensement prendra fin le 15 février. Aujourd'hui nous avons 87 % de logements recensés, soit 1 617 logements sont recensés sur 1 868.

M le Maire : nous avons déjà trouvé un écart très large par rapport au dernier recensement.

M BUREAU : Quand est-ce que l'INSEE diffusera les résultats ?

M le Maire : Dans les semaines qui viennent pour une prise en compte en 2017. J'irai voir les services de l'Etat pour qu'ils m'expliquent l'écart correspondant à plusieurs centaines d'habitants. Il n'est pas concevable d'avoir des tels écarts avec les éléments fiscaux dont dispose l'Etat aujourd'hui. »

Prochaine commission le 11 février à 19h.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabel CROSVILLE

Comptes rendus des 21 et 28 janvier 2014:

Ce mois-ci la commission « Vie Associative » s'est réunie deux fois.

→ Le 21 janvier avec les membres de la Commission « Patrimoine » pour mettre au point les règlements d'utilisation de la Salle et des Vestiaires Pierre de COUBERTIN.

Un point a été fait sur la vie des associations, de leurs manifestations et des demandes de formation à l'utilisation du défibrillateur.

→ Le 28 janvier pour l'étude des demandes de subventions parvenues des associations.

Les associations sollicitent des aides financières pour leur fonctionnement, pour des animations particulières (*exemple : l'équipe de Hand Filles pour un déplacement à Bad Buchau fin avril*).

Nombreux besoins en matériels.

Prochaine commission le 18 février à 20h.

⇒ Information au Conseil sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Devis d'investissement Inférieurs à 2 000 € HT**

Commission PATRIMOINE :

- **Bâtiment A la croisée des chemins :**
 - Installation d'une VMC avec hygrostat, devis DBE pour un montant de 530 € HT
 - Installation d'un lave main et ventilation primaire, devis MAILLET pour un montant de 490.64 € HT
 - Installation d'une porte de douche, devis CASTORAMA pour un montant de 122.08 € HT
- **Equipements sportifs :**
 - Poteaux et filets pour le volley : 736 € HT + filet foot et hand : 336 € HT devis MARTY SPORT

M PERRAULT ajoute : « il faut savoir qu'en ce qui concerne le volley, les équipements datent de la construction de la salle. C'est pour vous dire que les personnes en ont suffisamment pris soin ».

- **Salle Pierre de Coubertin**
 - Scellement du coffret EDF, devis de TELETEC Réseaux pour un montant HT de 250 €

Commission VOIRIE :

- **Atelier communal :**
 - installation du préau - fondation et matériaux - société Point P pour un montant HT de 1 866.20 € et société Pigeon Matériaux pour un montant HT de 629.38 €.

⇒ **INFORMATIONS DIVERSES**

Clôture de la séance à 22h30.

Monsieur le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.
Prochain Conseil Municipal : le lundi 3 mars 2014 à 20h30.



Le Maire
Etienne GLEMOT

Secrétaire de Séance
Jean-Paul ROUSSEAU

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept janvier deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM GLÉMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEOIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, JAMET Marie, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MMES ORHAN Annie, CROSVILLE Isabel, MELLIER Nicole, MM SIRJEAN Benjamin, PARE Joël, SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, MM RENOU Emmanuel, BUREAU Amaud, PARIS Jean-Paul.

Étaient excusés :

Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Danielle THIBAUT.
Mme Aline LEJOLY.
Mme Virginie COCHARD.

Secrétaire de séance : M Jean-Paul ROUSSEAU.

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	23
Nombre de suffrages exprimés.....	24
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

1/ Autorisation de paiement des factures des écoles publiques avant vote du budget

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de régler les factures de l'école publique dans la limite de la subvention allouée en 2013 (15 079.19 €: fournitures scolaire, récompenses scolaires et arbre de Noël).

2/ OGEC Sainte Claire – Etablissement d'une convention avec l'OGEC Sainte Claire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur de Maire d'établir et de signer une convention avec l'OGEC Sainte Claire. Cette convention permet le versement de 90 % de la subvention allouée annuellement à l'école afin qu'elle règle directement ses factures au lieu de les faire transiter par la Mairie. Le solde sera versé au regard des pièces justificatives des dépenses.

3/ 15 rue du Champ de Foire – Avenant à la convention avec le Conseil Général pour occupation locaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant à la convention de location avec le Conseil Général. Les bureaux ont été transférés dans la maison adjacente à la Mairie. Le montant du loyer mensuel n'est pas modifié, le Conseil général prend à sa charge le paiement de l'eau, de l'électricité et du chauffage.

4/ Eglise – Travaux – avenant 1 entreprise BONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'avenant 1 de la société BONNEL concernant des travaux modificatifs des pignons du Transept nord et sud pour un montant de 12 000 € HT et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

5/ Espace Emile JOULAIN – Modification du règlement d'utilisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté, à l'unanimité, le règlement modifié de l'Espace Emile JOULAIN.

Les principales modifications portent sur la période du dépôt de chèque de réservation (*au retour du contrat de location et non à la réservation*), ainsi que sur les modalités d'encaissement du chèque caution (*la caution sera mise à l'encaissement après l'état des lieux sortant en cas de sinistre ou détérioration*). Le règlement est consultable en Mairie et transmissible sur demande.

6/ Marché hebdomadaire – Modification du règlement du marché de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, le règlement modifié du marché. Les modifications portent sur les articles 2 – 3 – 10 et 13. Le règlement du marché est consultable en Mairie et transmissible sur demande

7/ Complexe sportif Lucien MERIGNAC : Salle Pierre de Coubertin – avenant 1 à la convention de contrôle technique – Bureau VERITAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à l'unanimité l'avenant 1 du bureau de contrôle technique VERITAS pour un montant de 610 € HT correspond à la mission complémentaire pour la norme handicap AT1 et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

8/ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Salle et Vestiaires Pierre de COUBERTIN – Règlements intérieurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité les règlements de la salle et des vestiaires de la salle Pierre de Coubertin dans le complexe Mérignac. Ces règlements sont disponibles en Mairie et transmissibles sur demande.

9 / Validation du zonage d'assainissement collectif de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le zonage d'assainissement collectif parallèlement au PLU au vu du dossier d'enquête et du rapport du Commissaire enquêteur.

10/ Validation du dossier d'approbation du PLU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté, à l'unanimité, le dossier d'approbation du PLU, au vu du rapport du Commissaire enquêteur et des échanges avec, les PPA, les services de l'Etat et de Monsieur le Préfet.

11 / Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le nouveau périmètre d'application du droit de préemption urbain, en fonction du nouveau zonage du PLU qui vient d'être approuvé.

12/ Convention d'occupation précaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions d'occupations précaires pour les parcelles, B1483 et 1484 qui sont inscrites dans une zone UE du PLU. Cette occupation précaire et temporaire se ferait moyennant une indemnité et permettrait que ces parcelles soient entretenues par des particuliers.

13/ Aménagement de sécurité et d'accessibilité du Centre bourg – approbation de l'esquisse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote avec 22 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre l'esquisse du projet d'aménagement du centre bourg ancien. Les rues concernées sont celles du Général LECLERC, des Sources, du Marché, Saint Gatien, Godard Faultrier, pour la tranche ferme et les rues Octave Hamelin, du champ de foire et le carrefour du général Leclerc avec le quai d'Anjou.

14/ Aménagement du Centre bourg – demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 23 voix pour, 1 voix contre, l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer pour la Commune un dossier de subvention au titre de la DETR 2014 pour le financement des travaux d'aménagement du centre bourg ancien. Le coût total de l'opération est estimé à pour la tranche ferme 1 474 515 € HT et pour la tranche conditionnelle 290 640.00 € HT soit un total de 1 765 155 € HT. Le taux de subvention possible est de 20% à 25 % plafonné à un montant de travaux de 1 500 000 € HT.

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Devis d'investissement inférieurs à 2 000 € HT

Commission PATRIMOINE

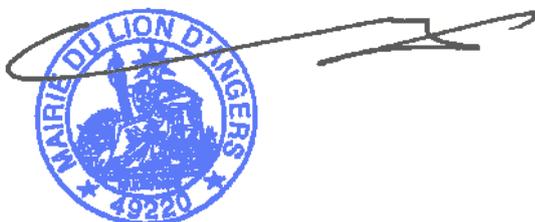
- **Bâtiment A la croisée des chemins :**
 - Installation d'une VMC avec hygrostat, devis DBE pour un montant de 530 € HT
 - Installation d'un lave main et ventilation primaire, devis MAILLET pour un montant de 490.64 € HT
 - Installation d'une porte de douche, devis Castorama pour un montant de 122.49 € HT
- **Equipements sportifs :**
 - Poteaux et filets pour le volley (736 € HT) + filet foot et hand (336 € HT) : devis MARTY SPORT
- **Salle Pierre de Coubertin**
 - Scellement du coffret EDF, devis de TELETEC Réseaux pour un montant HT de 250 €

Commission VOIRIE

- **Atelier communal :**
 - installation du préau – fondation et matériaux – société Point P pour un montant HT de 1 866.20 € et société Pigeon Matériaux pour un montant HT de 629.38 €.

Affichage fait le 7 février 2014
Le Maire,
Etienne GLEMOT

Compte rendu complet disponible en Mairie
à compter du 15 février 2014



CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 3 MARS 2014
COMPT E R E N D U

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEOIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, LEJOLY Aline, JAMET Marie, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MME CROSVILLE Isabel, MM SIRJEAN Benjamin, PARE Joël, SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, MORICE Catherine, MM BUREAU Arnaud, PARIS Jean-Paul.

Étaient excusés :

Mme Nicole MELLIER, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.
M Emmanuel RENOU, qui a donné pouvoir à M Arnaud BUREAU.
Mme Virginie COCHARD.
Mme Annie ORHAN.
Mme Danielle THIBAUT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude HAMARD.

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda du Maire**

M. le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ **Agenda de M Jean-François BONSERGENT Conseiller Général**

M. le Conseiller Général commente son agenda.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ **Commission « FINANCES » du 21 février 2014 :**

Approbation des comptes de gestion de la Trésorerie pour tous les budgets (CG Communal, assainissement, lotissements) :

Le Conseil Municipal a acté à l'unanimité les comptes de gestion de la trésorerie qui présentent des comptes identiques aux comptes administratifs de la Commune.

Vote du Compte administratif 2013 du Budget communal

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote donc 23 voix exprimées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget général de la commune qui se présente comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu : 3 317 404.62€

Réalisé : 2 579 199.75

Recettes :

Prévu : 3 317 404.62 €

Réalisé : 3 518 605.46 €

Résultat reporté année n-1 : 47 583.22 €

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu : 3 134 601.65 €
Réalisé : 1 885 617.38 €
Reste à réaliser : 777 430.07 €

Recettes :

Prévu : 3 134 601.65 €
Réalisé : 1 390 844.87 €
Résultat reporté année n-1 : 662 652.39 €
Reste à réaliser : 254 945.87 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Section de Fonctionnement : 986 988.93 €
Résultat à affecter : 986 988.93 €
Section d'Investissement : 167 879.88 €
Reste à réaliser : - 522 484.20 €
Résultat global cumulé : 632 384.61 €

Vote du Compte Administratif 2013 du Budget Assainissement

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote donc 23 voix exprimées.
Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le compte administratif 2013 du budget assainissement de la commune qui se présente comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu : 322 723.26 €
Réalisé : 196 338.88 €

Recettes :

Prévu : 322 723.26 €
Réalisé : 242 738.44 €

Résultat reporté année n-1 : 80 398.36 €

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu : 791 547.89 €
Réalisé : 147 431.24 €
Reste à réaliser : 100 902.10 €

Recettes :

Prévu : 791 547.89 €
Réalisé : 152 062.01 €

Résultat reporté année n-1 : 323 742.53 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Section de Fonctionnement : 126 797.92 €
Résultat à affecter : 126 797.92 €

Section d'Investissement : 328 373.30 €
Reste à réaliser : 100 902.10 €

Résultat global cumulé : 354 269.12 €

Vote du Compte administratif 2013 du budget du lotissement Michel Richard

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote donc 23 voix exprimées.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 22 voix pour et 1 abstention, Mr BONSERGENT, le compte administratif du lotissement Michel Richard qui se présente comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu : 90 944.98 €
Réalisé : 51 397.93 €

Recettes :

Prévu : 90 944.98 €
Réalisé : 67 394.94 €

Résultat reporté année n-1 : 35 243.98 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Section de Fonctionnement : 51 240.99 €

Vote du Compte administratif 2013 du budget du lotissement de la Barillerie

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote donc 23 voix exprimées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le compte administratif 2013 du lotissement la Barillerie de la commune qui se présente comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu : 112 628.23 €

Réalisé : 112 628.23 €

Recettes :

Prévu : 112 628.23 €

Résultat reporté année n-1 : 112 628.23 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Section de Fonctionnement : 0 €

→ Présentation par M ROUSSEAU d'un diaporama illustrant les opérations réalisées en 2013.

INVESTISSEMENT 2013 :

- Lotissement de la BARILLERIE : clôture du budget
- Lotissement Michel RICHARD : aménagements et voirie provisoire
- Validation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) : 15.6 K€ - subventions: 2.2 K€
- Renouvellement de l'éclairage public : rue de la MALADRERIE, rue de la CHAPINIERE, rue de la PETITE CHAUSSEE, avenue Jules VERNE : 82 K€
- Vente de biens : ancienne bibliothèque et logement : 160 K€
- Achat de biens : garages avenue des TILLEULS : 41 K€ ; véhicule municipal : 9.5 K€
- Panneau lumineux d'information : 18 K€
- Bibliothèque : acquisition de livres : 10 K€
- Camping : chauffe-eau, accès terrain : 7 K€
- Salle de la MARE AUX COQS : sécurité incendie, trappes de désenfumage... : 16 K€
- Salle Pierre de COUBERTIN : 410 K€ + (Reste à réaliser: 140 K€) – subventions: 29 K€ - (Reste à réaliser: 68 K€)
- Cimetière : fosses, columbariums, Chapelle : 7 K€ + (Reste à réaliser: 16 K€)
- Eglise : 150 K€ + (Reste à réaliser: 132 K€) – subventions: 47 K€ - (Reste à réaliser: 82 K€)
- A la Croisée des Chemins : déshumidification : 3.5 K€
- Hôtel de Ville : 212 K€ - (DETR: 59 K€)
- Complexe SAINT-EXUPERY : gros-œuvre, couvertures, menuiseries : 63 K€
- Espace Emile JOULAIN : faitage et toiture de la salle de restauration : 23.5 K€
- Route de VERN : effacement des réseaux et mise en séparatif des réseaux d'assainissement : EP: 108 K€ ; SIEML: 185 K€ ; EU: 150 K€
- Aménagement du centre ville : plan de déplacement par le CAUE, choix du maître d'œuvre : 14 K€
- Impasse du PETIT MAS : Voirie: 114 K€ ; SIEML: 28 K€
- Atelier des Services Techniques : installation d'un portail électrique : 7 K€
- Route de MONTREUIL SUR MAINE : aménagement de voirie : 17 K€

Affectation des résultats de fonctionnement de tous les budgets

- **Budget général :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'affectation du résultat 2013 de 986 988.93 € comme suit : 900 000 € en section d'investissement et 86 988.93 € en report sur la section de fonctionnement.
- **Budget Assainissement :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à l'unanimité, l'affectation du résultat 2013 de 126 797.92 € en report sur la section de fonctionnement.
- **Budget du Lotissement Michel Richard :** le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à 23 voix pour et une abstention, Mr BONSERGENT, l'affectation du résultat de fonctionnement de 51 240.99 € en report sur la section de fonctionnement.

Vote des taux d'imposition 2014

Afin de tenir compte de l'extension des accueils périscolaires, liée aux nouveaux rythmes scolaires mis en place à compter du 1^{er} septembre 2014, Monsieur le Maire propose au Conseil d'augmenter de 1 % les taux d'imposition de 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 22 voix pour et 2 voix contre, Mrs BONSERGENT et RENO, l'augmentation de 1% des taux de la commune qui seront donc pour l'année 2014 :

- | | | |
|---|-------------------------------|---------|
| - | Taxe d'habitation | 12.92 % |
| - | Taxe foncière sur le bâti | 20.35 % |
| - | Taxe foncière sur le non bâti | 35.45 % |

M BONSERGENT : Comme l'augmentation est liée aux nouveaux rythmes scolaires, je vote contre.

Vote des subventions communales (associations, CCAS, écoles publiques et privées)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 23 voix pour et 1 voix contre, Mr RENO, le tableau des subventions allouées pour l'année 2014 (**tableaux affichés et communiqués aux élus**).

Vote des amortissements (immobilisations et subventions) et des provisions 2014 (budget communal et budget Assainissement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 23 voix pour et une 1 voix contre, Mr RENO, les amortissements et les provisions pour l'année 2014 qui sont inscrits dans les budgets prévisionnels en opérations d'ordre budgétaire.

Vote des budgets primitifs 2014

- **Budget général** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 23 voix pour et 1 voix contre, Mr RENO, le budget général qui se présente comme suit :
Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 3 166 126.00 €
Investissement : équilibré en dépenses et en recettes à 4 248 023.32 €
- **Budget assainissement** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 23 voix pour et 1 voix contre, Mr RENO, le budget général qui se présente comme suit :
Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 325 478.92 €
Investissement : équilibré en dépenses et en recettes à 706 422.61 €
- **Budget Lotissement Michel RICHARD** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 22 voix pour, 1 abstention, Mr BONSERGENT, et 1 voix contre, Mr RENO, le budget général qui se présente comme suit :
Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 51 240.99 €

→ Présentation du diaporama par M ROUSSEAU des projets 2014.

PROJETS 2014 : Estimations

- Vente de l'Espace ARLEQUIN : 755 K€
- Ouverture du Pôle santé/social : opération réalisée par la Communauté de Communes : gestion de l'espace ZAC Jules VERNE
- Construction de l'EHPAD
- ZAC de DURVAL : viabilisation de la tranche 3 : travaux confiés à BESNIER Aménagement
- Route de VERN : aménagement d'un rond-point – création d'un accès au lotissement DURVAL – fin des travaux liés aux réseaux
- Provision acquisition de terrains : calvaire route de Grez Neuville ; Landes 6 voie verte ; Revin : 180 K€

- Provision acquisition bâtiment : 80 K€
- Réseau d'eaux pluviales : actualisation du schéma directeur: 30 K€ - (subventions: 15 K€)
- Site Internet de la ville : refonte et adaptabilité aux nouvelles technologies : 15 K€
- Mise aux normes bâtiments : 10 K€
- Bibliothèque : acquisition de livres et de présentoirs : 20 K€
- Réfection toiture/gouttières : annexe de l'atelier des Services Techniques : 4.5 K€ - Presbytère : 8.5 K€
- Salle Pierre de Coubertin : aménagement et achat de matériel : 11 K€
- Eglise : 1^{ère} tranche conditionnelle : 155 K€ - (subventions: 70 K€)
- Hôtel de Ville : rénovation du grenier (archives) : 39 K€
- Complexe Saint-Exupéry : travaux d'aménagement intérieur : 60 K€
- Groupe Scolaire Edmond GIRARD : travaux au sein des cuisines : 20 K€
- Espace Emile JOULAIN : travaux au sein des cuisines et de la salle de restauration : 15 K€
- Aménagement du centre-ville : 1 770 K€ - (subventions: 410 K€)
- Démolitions : anciens vestiaires: 38 K€ ; Le Lion 2000: 60 K€
- Aire de jeux l'Isle aux Enfants : 15 K€
- Atelier des Services Techniques : installation d'un préau : 10 K€
- Etude port fluvial : 5 K€.

Après le vote de l'ensemble des budgets, poursuite de l'ordre du jour.

▪ **Approbation de la liste des marchés publics conclus en 2013** (article 133 du code des marchés publics du 21 juillet 2011 pour les marchés supérieurs à 20 000 € HT).

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des marchés publics conclus en 2013 dont le montant est supérieur à 20 000 € HT et demande au Conseil d'approuver cette liste.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Participation exceptionnelle pour l'association ENVOL**

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier reçu par l'association ENVOL faisant part de leurs difficultés financières et sollicitant une aide exceptionnelle, pour leur permettre de maintenir les ateliers de formation délocalisés, notamment sur le site du Lion d'Angers. Le montant sollicité qui a fait l'objet d'un consensus majoritaire des conseillers généraux et Présidents de Communautés de Communes est de 3 000 € par Communauté de Communes. Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, n'ayant pas la compétence, sont sollicitées les communes directement.

La participation pour la Commune du Lion d'Angers est de 0.22 € par habitant soit un montant 831.38 € (0.22 € x 3 779 habitants - population DGF).

Adoption à l'unanimité.

▪ **Garantie de paiement – convention avec Maine & Loire HABITAT**

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer une convention avec Maine & Loire HABITAT afin de garantir le paiement du loyer à l'office, par l'EHPAD, pour la nouvelle construction. Ce cautionnement se fait à l'identique des cautions données par la commune sur les emprunts des logements sociaux. Pas d'incidence budgétaire pour 2014.

Adoption à l'unanimité.

→ **Commission « du PERSONNEL » du 21 février 2014 :**

• **Personnel – Piscine**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un poste temporaire de surveillant de baignade (BNSSA) doit être créé pour la saison estivale, soit du 30 juin au 31 août 2014 inclus. Monsieur le Maire précise que ce sera la même personne que l'année dernière, à savoir Manon COTTREL.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Piscine – Convention de mise à disposition**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes de SEGRE peut mettre à disposition de la Commune, pour cet été un maître-nageur. Les termes de la convention sont :

- 4 maîtres-nageurs se relaieront (afin de permettre la prise des congés).
- Les horaires de travail seront à définir afin de permettre l'ouverture normale de la piscine et la dispense de cours.
- Le produit inhérent aux cours sera versé directement à la Commune.
- La facturation des MNS se fera en une seule fois à l'issue de la mise à disposition sur la base horaire de 19.64 € tout inclus.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention correspondante.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Personnel – Services Techniques – Création d'un emploi saisonnier**

Monsieur le Maire propose au Conseil de créer pour la période de 1^{er} mai au 30 septembre 2014 un contrat saisonnier afin de pallier la charge de travail supplémentaire et les absences de cette période. Création saisonnière identique aux années précédentes.

Monsieur ROUSSEAU ajoute : « Pour information, un agent des services techniques est actuellement en arrêt de travail, nous avons donc demandé à l'agent saisonnier d'assurer dès aujourd'hui le remplacement pendant cette absence ».

Adoption à l'unanimité.

➔ **Commission « ADMINISTRATION » du 21 février 2014 :**

▪ **Retrait de la Commune du SICALA Anjou Atlantique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'à plusieurs reprises les élus de la Commune du Lion d'Angers ont fait remonter leur souhait de quitter le SICALA 49, sans succès.

Par courrier en date du 23 janvier dernier et reçu en Mairie le 8 février, le SICALA 49 informait la Commune de sa fusion avec le syndicat de communes riveraines de la Loire afin de devenir le SICALA Anjou Atlantique.

De ce fait, le syndicat demande à la Commune du Lion d'Angers, d'acter par délibération son retrait définitif du SICALA Anjou Atlantique.

M PERRAULT complète : « La modification statutaire est la raison pour laquelle nous ne pouvions pas être radiés du syndicat. Nous avons vu cela en décembre. La cotisation 2013 ne pouvait pas être remboursée car deux communes (La Chapelle et Andigné) avaient réglé, cela représente 230 €. Il faut savoir que pour nous il y avait peu d'intérêt puisque les objectifs étaient à peu près les mêmes que ceux du SBOS et du SYMBOLI. Les deux agglomérations Saumur et Angers se sont aussi retirés.

M le Maire : tous les syndicats se réorganisent, il ne restait que trois communes du Segréen, Andigné, La Chapelle sur Oudon et Le Lion d'Angers».

Adoption à l'unanimité.

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE**

➤ **Résultat du travail de la commission**

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 18 février 2014 :

Demandes de subventions : Finalisation des dernières demandes reçues – étude de 2 demandes : la commission n'a pas donné de suite favorable / **Bilan de la formation « défibrillateur »** : 4 sessions – 61 personnes ont bénéficié de la formation sur l'utilisation, représentant 17 associations / **Divers** : point sur les assemblées générales et bilan des années passées ensemble avec les membres de la commission.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – PROMOTION DE LA VILLE – CULTURE – ANIMATION – TOURISME et RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Michel BOURGEAIS

Compte rendu du 19 février 2014 :

Journal du Lion : pour rappel le journal des mois de mars avril a été supprimé en raison de la période électorale – la commission a commencé à étudier le prochain journal mais la nouvelle commission décidera du thème central dans le prochain journal et en toute logique il sera exposé le vote des budgets votés ce soir – suite à la suppression du journal de mars avril et pour ne pas poser de problèmes aux annonceurs (*parution publicitaire dans les 6 numéros de l'année*), une solution a été trouvée avec CONNIVENCE afin que ceux-ci ne soient pas pénalisés / **Site Internet** : très bonne fréquentation du site en février avec plus de 3 000 visiteurs – plus de 20 000 pages lues – 110 abonnés à la newsletter – sur Facebook 78 amis – sur twitter 39 abonnés suivent notre actualité – nouveauté sur la page d'accueil avec un accès direct avec la météo de la ville – l'application de la nouvelle réglementation de la CNIL, suite à une directive européenne, impose que les internautes donnent leurs autorisations afin que la commune puisse faire un comptage afin de suivre ce qu'ils consultent / **Points sur les dossiers en cours** : réimpression du **plan de la ville** (*nouvelles rues dénommées, modifications...*) – **visite pédagogique à l'occasion du chantier de l'Eglise** : accords écrits de toutes les entreprises qui interviennent, contact avec les 2 directeurs des écoles Edmond Girard et Ste Claire – **La fête de la musique** aura lieu le vendredi 27 juin avec une nouveauté : tir du feu d'artifice ; la société PYRO-CONCEPT mettra à disposition dès cette année un artificier agréé – **Les FOLIKLORES** : c'est un festival international de musique et de tradition populaire qui se déroule sur l'ensemble du territoire de l'Anjou Bleu Pays Segréen – le spectacle aura lieu dans la salle de la Mare aux Coqs le vendredi 11 juillet au Lion d'Angers ; le groupe retenu vient du Mexique (*40 danseurs, danseuses, musiciens, musiciennes*) / **Comptes rendus de réunions** : travaux de la commission Communication culture de la Communauté de Communes – commission du SISTO : guide d'utilisation du service de déchets – RALLYE TROMPE LIONNAIS : CD en cours ; autorisation pour utiliser le logo de la ville.

▪ Camping Municipal – Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur CHARBONNEAU du Comité Départemental du Tourisme a pris contact avec la Mairie car une personne était intéressée pour exploiter le Camping Municipal. Il s'agit de Monsieur Giovanni PETIT, responsable de la société AERIUS.

Compte tenu des délais, il n'est pas possible de lancer une procédure de délégation de service public. Pour autant, il est proposé de conclure une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2014.

Le montant de la redevance due par l'exploitant, sera de 1.64 € par occupant par nuitée effectuée (*basée sur le coût des fluides de 2013 rapporté aux nuitées réalisées en 2013*). Le versement se fera par mois à terme échu.

La société AERIUS, sera chargée de collecter et verser la taxe de séjour. La Commune s'engage à mettre en état le terrain à l'ouverture mais par la suite toutes les réparations et les entretiens seront à la charge de l'exploitant.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'AOT à venir avec la société AERIUS.

Vote : 23 voix pour et 1 voix contre, Mr RENOUE.

▪ Camping Municipal – Délégation de service public (DSP)

A la suite du premier point, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de lancer la procédure de Délégation de Service Public concernant le camping.

La future DSP à définir devra laisser le temps au futur délégataire de faire des investissements et d'en avoir le retour. Les modalités seront définies dans un cahier des

charges. La procédure est longue et l'objectif est de mettre en place cette DSP dès le 1^{er} janvier 2015.

M le Maire ajoute : « M PETIT attend la décision de ce soir. Nous gérons le camping sans faire de promotion, ce qui ne permettait pas d'équilibrer les comptes. C'est un professionnel de l'hébergement temporaire, c'est son métier. Cela va donc prendre une autre dimension et lui permettre de faire un galop d'essai pour voir le potentiel de ce camping. Nous avons tout à y gagner. Il travaille en collaboration avec Vincent AUBRY d'ANJOU SPORT NATURE, il y a des compétences qui peuvent être mises en commun. Il nous a présenté les tarifs et le logo.

M SAULOUP : Par rapport à la DSP, s'il n'y a qu'un seul dossier déposé au Lion, est-ce qu'il pourra être fait une DSP ?

M le Maire : Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de candidats. C'est un camping, qui, historiquement a bien fonctionné, si le candidat nous propose un projet cohérent, nous lui laisserons un délai pour amortir ses investissements.

M BONSERGENT : Est-ce qu'on a contacté les autres communes, Ecoouflant... ?

M BOURGEOIS : Pas dans le cadre de cette procédure. Mais j'ai eu l'occasion de les voir, chaque année on avait un séminaire, j'en avais discuté avec certains qui étaient très satisfaits.

M le Maire : Nous sommes très bien accompagnés par David CHARBONNEAU du Conseil général.

M BOURGEOIS : Et Laurent BORON nous suit également ainsi que le Président du CDT.

M le Maire : Une autre remarque, cette année on fait une AOT ce qui permet un fonctionnement dans la situation actuelle, leur volonté est de faire une DSP pour pouvoir investir.

Mme JAMET : Par rapport à la nouvelle classification, la promotion, est-ce qu'il vise une étoile ?

M BOURGEOIS : Dans son projet, il vise au minimum 3 étoiles dès la première année de DSP, il suffit de mettre aux normes, il faudra des personnes à l'accueil qui soient bilingues. Nous faisons appel à nos petits jeunes étudiants.

M ROUSSEAU : les petits jeunes avaient plus de facilité que notre personnel communal ».

Vote : 23 voix pour et 1 voix contre, Mr RENOUE.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Benjamin SIRJEAN

Compte rendu du 10 février 2014 :

Vestiaires Pierre de COUBERTIN : rangement ballons posé, le bar est fixé il manque la partie frigo / **Salle de JUDO** : pose d'une cloison pour local chaudière / **Complexe ST EXUPERY** – salle de danse : vanne de gaz à revoir ; horloge de programmation pour le chauffage – **Complexe MERIGNAC** : clés à refaire / **Bibliothèque** : signalement pour l'accès de la mezzanine (écriteau « interdiction de monter ») / **Matériel – location** : acquisition de 15 tables plastique ; 50 chaises en métal noir / **Salles de sports** : changement des néons, ballasts : inscrits dans les budgets / **Bâtiments** : travaux restant à réaliser.

Prochaines dates :

- Commission Cimetière le 13 mars à 18h
- Commission Marché le 14 mars à 13h15
- Commission Patrimoine le 18 mars à 18h30.

▪ **Bibliothèque – Acquisition de matériel**

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents devis concernant l'acquisition de matériel pour la bibliothèque municipale à savoir :

- Etagères : la CAMIF pour un montant de 8 982.61 € HT

- Bac livres : WESCO pour un montant de 86.65 € HT
Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les devis.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Bibliothèque – Demande de subvention**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est possible d'avoir des subventions par le Conseil général pour l'aménagement de la bibliothèque.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à faire une demande correspondant aux achats votés sur le premier point.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Piscine – Dates d'ouverture**

Monsieur le Maire propose au Conseil pour l'année 2014 d'ouvrir la piscine municipale du lundi 30 juin au dimanche 31 août. Sachant que la première semaine, du 30 juin au 4 juillet est réservée aux scolaires avec une fermeture hebdomadaire le mercredi. Pour le reste de la saison, la fermeture hebdomadaire restera le jeudi.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Atelier Municipal – Acquisition d'une cuve pour eaux pluviales**

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de la société FRANS BONHOMME concernant l'acquisition d'une cuve pour les eaux pluviales, qui sera installée aux ateliers municipaux, pour un montant de 3 606.40 € HT. Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer le devis.

Adoption à l'unanimité.

⇒ **COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

➤ *Résultat du travail de la commission.*

Rapporteur : Hugues SAULOUP

Compte rendu du 19 février 2014 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 3 Permis de Construire (tranche 3 de DURVAL)
- 1 Permis modificatif
- 1 Ancien permis accordé
- 1 Permis de démolir
- 5 Déclarations Préalables
- 7 Certificats d'Urbanisme
- 1 dossier SPANC
- 1 ERP

Aménagement du Centre bourg : le dépôt pour la demande de subventions a été adressé suite au Conseil / **ZAC de DURVAL** : Ferme de DURVAL modification de la destination de cette ferme ; suivant le Cabinet BESNIER Aménagement, possibilité de réaliser plusieurs logements, souhait du propriétaire, obligation de faire un merlon au bord de la rocade, emprise d'un futur échangeur du rond point de la route de VERN / **Route de VERN** : aménagement tourne à gauche création d'une zone de stockage de 5 voitures pour éviter de gêner la circulation – travaux BESNIER du 24 mars au 11 avril – 14 et 15 avril : mise en place du rond point sur la route départementale, la circulation se fera route de VERN – DURAND a terminé les travaux – intervention du SIEM / **Collège privé – tri sélectif** : le SISTO a des difficultés pour récupérer les containers en bois à l'intérieur – réflexion avec le collège pour trouver l'emplacement approprié / **Square des Villes Jumelées** : installation d'un banc / Produits phytosanitaires : contrôle des services de l'Etat sur l'utilisation – pas d'anomalies – 4 personnes utilisant ces produits participeront à une formation / **Divers devis**.

Prochaine commission Urbanisme-Voirie le 18 mars à 20 h30.

▪ **Acquisition de parcelles**

Mr LEQUEN Gaël propose à la commune d'acquiescer les parcelles cadastrées section B n°1516, 1547 et 1543, dont il est propriétaire.

Ces parcelles sont concernées par des contraintes d'aménagement précises décrites dans les OAP du PLU.

Monsieur le maire propose au Conseil municipal d'accepter l'acquisition sur la base des prix qui font actuellement référence par classement.

Il demande en conséquence au conseil municipal de l'autoriser à signer tous les actes d'acquisition sur la base de 0.30 € /m² pour les surfaces identifiées en zone naturelle inondables (environ 15 424m²) et 4.50€/m² pour les surfaces identifiées en zone 2 AU (à urbaniser) pour environ 20 500 m². Soit un total de 96 877.20 €.

Monsieur LE QUEN a, par courrier en date du 21 février 2014 avec dépôt chez le notaire, accepté de vendre ces parcelles sur la base de ces tarifs. Frais de notaire et de bornage à charge de l'acquéreur.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION VOIRIE – RESEAUX - AMENAGEMENT URBAIN – CIRCULATION

↳ Résultat du travail de la commission :

Rapporteur : Catherine MORICE

Compte rendu du 19 février 2014 :

Impasse du Petit Mas : les actions évoquées au Conseil de janvier ont été menées, nous avons reçu la réponse du CG49 concernant l'interrogation faite par M PERRAULT : l'aménagement est légal et son efficacité augmente avec le flux. Des relevés de vitesse ont été réalisés sur une semaine : 3 891 véhicules ont été enregistrés, soit une moyenne de 555 véhicules/jour, 7.5% étaient au-dessus de la limitation de vitesse tolérée, 281 véhicules entre 60 et 70 km/h et 12 véhicules au-dessus de 70 km/h, la vitesse chute globalement de 5% entre l'entrée et la sortie. Actions menées : des simulations de giration ont été réalisées avec un véhicule de 5.17 m de long, pas d'anomalie constatée, les habitants de DURVAL sont satisfaits de la sécurité de l'aménagement pour leurs enfants. Au vu de ces différents éléments la commission propose de missionner le Cabinet BRANCHEREAU pour qu'il étudie et qu'il fasse des propositions à l'amélioration de la sortie d'un riverain. M le Maire s'engage à ce qu'il n'y ait pas de travaux réalisés sans l'accord écrit des personnes concernées.

M PERRAULT : « Seule interrogation sur le nombre de véhicules qui est important, ce n'est pas des blagues de le dire, il est noté que des personnes roulent entre 60 et 70 km/h mais c'est depuis que le panneau est mis, cela roulait beaucoup plus vite avant. Il y avait des personnes qui allaient à plus de 80 km/h.

M MUHAMMAD : Sans mesure, ce sont des impressions de vitesse, on ne peut pas dire exactement à quelle vitesse ils roulaient.

M BONSERGENT : Ce n'est pas tant l'équipement qui pose problème, c'est le positionnement qui pose question. Parce qu'il y avait bien de la place où le mettre ailleurs. Pour moi il y a une erreur de l'avoir positionné là.

M PERRAULT : la réponse de M FOURREAU est claire, il ne parle pas du positionnement.

M le Maire : M FOURREAU a répondu sur les questions qui lui ont été posées à savoir la légalité et l'efficacité de la réalisation. Il a confirmé que l'aménagement était légal et que l'efficacité augmentait avec le flux. C'est pour ces raisons que nous devons solliciter BRANCHEREAU pour surtout rester dans la légalité. Il va nous proposer quelques esquisses pour voir ce qui est possible de faire.

M PERRAULT : A titre d'information, il y a énormément de personnes qui viennent voir et qui rient, moi cela ne me fait pas rire, et ils se demandent quelle a été la commande, des personnes de Segré m'ont demandé si la commande a bien été expliquée car mettre quelque chose en face de deux entrées alors qu'il y avait énormément de place, cela

interroge beaucoup des gens qui ne sont pas d'ici, cela peut vouloir dire beaucoup de choses, je ne veux pas aller sur ce terrain là...

M CHALET : Sur le nombre de véhicules, lorsque sera ouverte la voie sur la route de VERN, cela devrait engendrer moins de véhicules à passer.

M PERRAULT : La problématique restera la même. Il y aura moins de circulation mais la problématique de sortie sera la même.

M BONSERGENT : Ce n'est pas la sortie de chez Eugène qu'il faut voir, c'est le positionnement de la chicane.

M le Maire : Si Eugène affirme que la chicane lui pose problème pour la sortie, le second riverain nous a demandé de ne surtout rien changer.

M BONSERGENT : Cela le regarde, tu l'aurais mise 50 m plus loin, elle ne gênait personne.

M le Maire : Cette chicane a été validée à trois reprises par l'unanimité du Conseil. Nous proposons de l'améliorer avec l'accord d'Eugène.

M BONSERGENT : Il faut l'enlever.

M le Maire : Nous resterons dans la légalité.

M PERRAULT : Sachant que vous n'oubliez pas que nous sommes sur une impasse. Sur une impasse on ne fait pas normalement les aménagements qui ont été faits, j'ai regardé les textes. Une impasse est quelque chose qui ne débouche pas. A partir du moment où l'on a fait des lotissements, il fallait voir les retombées sur l'appellation et sur la dimension si vous voulez un jour la transformer en rue, il n'y a pas les mêmes législations sur une impasse que sur une rue.

M le Maire : Vous vous souvenez que nous nous sommes posés la question de modifier le nom de la rue. A l'unanimité nous avons décidé de la laisser en impasse car le bout est vraiment une impasse.

M PERRAULT : On ne fait pas les mêmes aménagements sur une impasse que sur une rue. Une impasse ne débouchant nulle part, étant uniquement pour les riverains, c'est la notion, il n'y a pas le nombre de véhicules à passer. Il faut voir l'amélioration et remettre les choses en ordre.

M le Maire : Il y aura continuité de l'action municipale, continuité de ce dossier dans l'esprit que nous venons d'évoquer. Le cabinet BRANCHEREAU va proposer des améliorations possibles. Elles seront mise en œuvre si accord des deux parties. C'est un engagement ferme ».

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SOLIDARITE

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Isabel CROSVILLE

Compte rendu du 11 février 2014:

Dossiers sociaux : 2 demandes d'aide financière – 2 dossiers d'aide sociale : hébergement en Maison de Retraite – 1 notification ADAPA et 3 dossiers déposés – 2 notifications d'aide sociale : hébergement en Maison de Retraite et handicap – 1 dossier d'aide aux vacances / **Visite de la Pension de Famille** : capacité d'accueil 12 logements – la commission d'attribution est composée de Mme Marie-Claude HAMARD (Adjointe action sociale), M VOIZE (Directeur de l'Abri de la Providence), Mme MARIE (Responsable Brin d'Espoir) et des travailleurs sociaux (Maison Départementale des Solidarités) / **Nombre de demandeurs d'emplois** : au 15 janvier 2014 : 215 personnes (dont 112 femmes et 103 hommes).

Prochaine commission le 11 mars à 19h.

⇒ Information au Conseil sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Devis d'investissement inférieurs à 2 000 € HT**

- **Mairie** :
 - Achat d'un poste informatique, société A2POINTS pour un montant de 967 € HT et d'un vidéoprojecteur pour 541.04 € HT chez M BOISRAMÉ.

- Trésorerie :
 - Mise aux normes électriques, pour un montant de 1 370 € HT (Société DBE).
- Atelier municipal :
 - Acquisition d'une échelle chez HEULIN pour un montant de 214 € HT.
- Presbytère :
 - Changement de douche et de vasque pour la salle de bain du Presbytère pour un montant de 1 361.30 € HT (CHAUFFECO) pour la douche et de 545.62 € HT (CHAUFFECO) pour la vasque.
- Voirie – square des Villes Jumelées :
 - Acquisition d'un banc, société ABC, pour un montant de 407.61 € HT.
- Complexes sportifs : GUENELLES – GABORIAUD – Vestiaires avenue des TILLEULS :
 - Acquisition d'une brosse pour les chaussures, MARTY SPORT, pour un montant de 246 € HT.
- Impasse du Petit Mas :
 - Acquisition d'arbres, entreprise MAHOT, pour un montant de 1 370 € HT.

⇒ INFORMATIONS DIVERSES

→ Permanences des bureaux pour les élections municipales.

M le Maire : « Avez-vous des questions ?

M SAULOUP : J'aimerais savoir ce que font les enfants de l'école Ste Claire le mercredi matin ? Est-ce qu'ils seront accueillis ? Aujourd'hui il circule que les enfants de Ste Claire ne seront plus accueillis en centre, est-ce que cela a été fait pour mettre la pression pour envoyer les enfants à l'école Edmond Girard ? Il serait bien qu'un démenti soit fait de ta part et dans la presse.

M le Maire : Ce n'est pas ma position mais celle du Conseil. Ta question ne concerne pas une compétence communale. Jean-François, toi qui es en charge de ce dossier à l'intercommunalité, sais-tu répondre à cette question ?

M BONSERGENT : Non je n'ai pas de réponse aujourd'hui, tant qu'il n'y a pas eu de décisions finales de l'ensemble des scolaires, c'est un dossier qui sera suivi par ceux qui seront élus en mars.

M le Maire : Nous ne pouvons pas te répondre. La commune du Lion d'Angers a toujours soutenu la position des services aux familles, que ce soit pour Edmond Girard ou Ste Claire. Nous avons demandé que l'accueil du mercredi matin soit pérenne.

M SAULOUP : Je tiens à remercier Eugène PERRAULT et Michel BOURGEOIS qui ont beaucoup travaillé au Lion pour ce mandat et comme ce sont les seuls qui n'ont pas eu le choix de repartir, je les remercie personnellement.

M le Maire : C'est le dernier Conseil de ce mandat. Les années passent vite, la mission des élus n'est pas facile, c'est une mission bénévole en terme de temps et de nombreuses actions. C'est une mission où il faut faire abnégation de l'intérêt particulier pour être sur l'intérêt général, un gros travail a été fait tout au long de ce mandat. Un merci particulier à vos conjoints, parce que le temps dédié à l'action municipale est pris sur le temps généralement consacré aux familles. Je vous remercie au nom des Lionnais. Une mention toute particulière à ceux dont le choix était plus contraint. Il y a beaucoup de plaisir et de passion dans la mission d'élu, dans le pilotage d'une institution comme celle d'une collectivité, tout ce plaisir de façonner, d'orienter les choses pour l'action publique permet de se ressourcer. Nous y dépensons beaucoup d'énergie et inévitablement il y a beaucoup de bonheur pris. Merci très sincèrement pour tout cela.

Je vous invite à prendre la parole avant de nous retrouver pour le verre de l'amitié.

M PERRAULT : Je vous confie que je ne pensais pas quitter cette assemblée comme cela. Je ne suis pas le plus ancien par l'âge ni par le nombre de mandats effectués. J'avais souhaité poursuivre et apporter une contribution à la vie municipale.

Ceci étant, je tiens à préciser les choses par rapport à mon autre responsabilité au SBOS dont je suis le Président. Les relations au sein de cette structure ont toujours été positives, y compris avec les structures du SYMBOLI et de la CLE. Des informations erronées laissaient penser qu'il y avait des difficultés relationnelles entre moi et Gilles GRIMAUD, Président du

SYMBOLI. Je m'inscris en faux sur ces rumeurs. Certains ont dû faire l'amalgame avec le vote sur la modification des statuts du SBOS et la différence de point de vue sur ce sujet avec les représentants de Segré. Ceci étant, nos relations sont saines et sans ambiguïté. Cependant, je maintiens ma position d'une certaine déontologie applicable aux représentations au sein des différents syndicats qui doivent s'inscrire dans la désignation d'élus municipaux au sein de ceux-ci. Je respecte les électeurs et donc refuse la solution dérogatoire de les représenter sans avoir eu leur assentiment.

Malgré le regret d'un départ précipité, je saurai me tourner vers d'autres horizons avec écoute et disponibilité.

En attendant, comme je l'avais annoncé, je poursuis mon mandat jusqu'à son terme, et programme avec ma commission une ultime réunion de travail le mardi 18 mars à 18h30.

M BONSERGENT : 340 ! C'est le nombre de conseils municipaux auxquels j'aurais participé depuis 31 ans, dont 19 ans comme adjoint, soit au total 5 mandats.

Il y a six ans, en lien avec ma famille, j'ai décidé qu'il s'agissait de mon dernier mandat. Je tiens parole et me suis préparé mentalement à ce changement important pour moi. Et j'ai bien conscience que nous ne sommes ici que de passage et qu'il existe bien des énergies nouvelles aptes, sinon même plus aptes encore que nous, à gérer cette administration.

Une mission que j'ai acceptée avec fierté : ce n'est pas rien d'avoir été élu personnellement pour représenter lionnaises et lionnais dans les instances d'administration locales, puisqu'au-delà de la commune, il y a aussi la communauté de communes et le syndicat de pays. Une mission que j'ai acceptée aussi avec humilité car ce n'est pas un seul conseiller (ou conseillère), fût-il maire ou adjoint, qui détient la vérité, qui peut édicter ce qui est bon pour nos concitoyens, organiser la vie locale. Et c'est bien au travers de multiples réunions connexes au conseil municipal qu'ont été débattues les orientations et préparées les décisions de ce conseil.

J'ai toutefois à regretter la tournure prise au cours de ce dernier mandat. L'écoute, le recueil des avis de chacun n'ont pas été à la hauteur des espérances. Je n'aurais jamais imaginé devenir principal opposant à des prises de position et de décisions auxquelles j'estime n'avoir pas été associé, comme beaucoup d'autres d'ailleurs. Je déplore le manque de vision globale et à long terme sur le devenir de la commune, ce qui induit un certain nombre de décisions précipitées qui bloqueront nécessairement un développement plus harmonieux.

Je veux, ce soir, remercier chacun des employés municipaux et notamment ceux qui m'ont été les plus proches dans l'exercice de mes fonctions, qu'ils soient toujours présents ou bien partis sous d'autres cieux chercher plus de clairvoyance et d'humanité.

Je voudrais souhaiter plein succès à ceux qui ont envie de poursuivre l'aventure, ce qui est bien légitime. Toutefois, j'invite chacune et chacun à une grande vigilance et à une présence soutenue pour éviter les faux pas. Je n'oublie pas celles et ceux qui cessent leurs fonctions comme moi, qu'ils l'aient choisi ou non. Qu'ils se rassurent : il existe bien des moyens de se reconvertir.

M BOURGEOIS : J'ai remercié déjà chaleureusement les membres de ma Commission, très sincèrement je le refais à nouveau ce soir. Mais c'est l'occasion aussi pour moi de vous remercier tous, on a bien travaillé pendant six ans, j'ai été très heureux avec tout le monde, c'était très agréable, merci à tous, même si je pars frustré et amer. »

Clôture de la séance à 23h.



Le Maire
Etienne GLEMOT

Secrétaire de Séance
Marie-Claude HAMARD

SÉANCE DU 3 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-quatre février deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEOIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, LEJOLY Aline, JAMET Marie, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MME CROSVILLE Isabel, MM SIRJEAN Benjamin, PARE Joël, SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, MORICE Catherine, MM BUREAU Arnaud, PARIS Jean-Paul.

Étaient excusés :

Mme Nicole MELLIER, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.
M Emmanuel RENOU, qui a donné pouvoir à M Arnaud BUREAU.
Mme Virginie COCHARD.
Mme Annie ORHAN.
Mme Danielle THIBAUT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude HAMARD.

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	22
Nombre de suffrages exprimés.....	24
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Approbation des comptes de gestion de la Trésorerie pour tous les budgets (CG Communal, assainissement, lotissements) :

Le Conseil Municipal a acté à l'unanimité les comptes de gestion de la trésorerie qui présentent des comptes identiques aux comptes administratifs de la Commune.

Vote du Compte administratif 2013 du Budget communal

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote donc 23 voix exprimées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget général de la commune qui se présente comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu : 3 317 404.62€

Réalisé : 2 579 199.75

Recettes :

Prévu : 3 317 404.62 €

Réalisé : 3 518 605.46 €

Résultat reporté année n-1 : 47 583.22 €

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu : 3 134 601.65 €

Réalisé : 1 885 617.38 €

Reste à réaliser : 777 430.07 €

Recettes :

Prévu : 3 134 601.65 €

Réalisé : 1 390 844.87 €

Résultat reporté année n-1 : 662 652.39 €

Reste à réaliser : 254 945.87 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Section de Fonctionnement : 986 988.93 €
Résultat à affecter : 986 988.93 €
Section d'Investissement : 167 879.88 €
Reste à réaliser : - 522 484.20 €
Résultat global cumulé : 632 384.61 €

Vote du Compte Administratif 2013 du Budget Assainissement

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote donc 23 voix exprimées
Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le compte administratif 2013 du budget assainissement de la commune qui se présente comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu : 322 723.26 €
Réalisé : 196 338.88 €

Recettes :

Prévu : 322 723.26 €
Réalisé : 242 738.44 €

Résultat reporté année n-1 : 80 398.36 €

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu : 791 547.89 €
Réalisé : 147 431.24 €
Reste à réaliser : 100 902.10 €

Recettes :

Prévu : 791 547.89 €
Réalisé : 152 062.01 €

Résultat reporté année n-1 : 323 742.53 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Section de Fonctionnement : 126 797.92 €
Résultat à affecter : 126 797.92 €

Section d'Investissement : 328 373.30 €

Reste à réaliser : 100 902.10 €

Résultat global cumulé : 354 269.12 €

Vote du Compte administratif 2013 du budget du lotissement Michel Richard

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote donc 23 voix exprimées
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 22 voix pour et 1 abstention le compte administratif du lotissement Michel Richard qui se présente comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu : 90 944.98 €
Réalisé : 51 397.93 €

Recettes :

Prévu : 90 944.98 €
Réalisé : 67 394.94 €

Résultat reporté année n-1 : 35 243.98 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Section de Fonctionnement : 51 240.99 €

Vote du Compte administratif 2013 du budget du lotissement de la Barillerie

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote donc 23 voix exprimées.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le compte administratif 2013 du lotissement la Barillerie de la commune qui se présente comme suit

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu : 112 628.23 €
Réalisé : 112 628.23 €

Recettes :

Prévu : 112 628.23 €

Résultat reporté année n-1 : 112 628.23 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Section de Fonctionnement : 0 €

Affectation des résultats de fonctionnement de tous les budgets

- **Budget général** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'affectation du résultat 2013 de 986 988.93 € comme suit : 900 000 € en section d'investissement et 86 988.93 € en report sur la section de fonctionnement.
- **Budget Assainissement** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à l'unanimité, l'affectation du résultat 2013 de 126 797.92 € en report sur la section de fonctionnement.
- **Budget du Lotissement Michel Richard** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à 23 voix pour et une abstention l'affectation du résultat de fonctionnement de 51 240.99 € en report sur la section de fonctionnement.

Vote des taux d'imposition 2014

Afin de tenir compte de l'extension des accueils périscolaires, liée aux nouveaux rythmes scolaires mis en place à compter du 1^{er} septembre 2014, Monsieur le Maire propose au Conseil d'augmenter de 1 % les taux d'imposition de 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 22 voix pour et 2 voix contre, l'augmentation de 1% des taux de la commune qui seront donc pour l'année 2014 :

-	Taxe d'habitation	12.92 %
-	Taxe foncière sur le bâti	20.35 %
-	Taxe foncière sur le non bâti	35.45 %

Vote des subventions communales (associations, CCAS, écoles publiques et privées)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 23 voix pour et 1 voix contre le tableau des subventions allouées pour l'année 2014 (**tableau affiché**).

Vote des amortissements (immobilisations et subventions) et des provisions 2014 (budget communal et budget Assainissement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 23 voix pour et une 1 voix contre les amortissements et les provisions pour l'année 2014 qui sont inscrits dans les budgets prévisionnels en opérations d'ordre budgétaire.

Vote des budgets primitifs 2014

- **Budget général** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 23 voix pour et 1 voix contre, le budget général qui se présente comme suit:
Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 3 166 126.00 €
Investissement : équilibré en dépenses et en recettes à 4 248 023.32 €
- **Budget assainissement** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 23 voix pour et 1 voix contre, le budget général qui se présente comme suit :
Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 325 478.92 €
Investissement : équilibré en dépenses et en recettes à 706 422.61 €
- **Budget Lotissement Michel RICHARD** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 23 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, le budget général qui se présente :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 51 240.99 €

Approbation de la liste des marchés conclus en 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a acté à l'unanimité, le tableau pour les marchés supérieurs à 20 000 € HT. (**tableau affiché**), conformément à l'article 133 du code des marchés publics du 21 juillet 2011.

Participation exceptionnelle pour l'association ENVOL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, une participation exceptionnelle pour l'association ENVOL d'un montant de 831.38 €.

Garantie de paiement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention avec Maine-et-Loire Habitat afin de garantir le paiement du loyer qui doit être fait par l'EHPAD à l'office pour la nouvelle construction. Ce cautionnement se fait à l'identique des cautions données par la commune sur les emprunts des logements sociaux. Pas d'incidence budgétaire pour 2014.

Personnel - Piscine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, la création d'un poste temporaire de surveillant de baignade (BNSSA) pour la saison 2014 soit du 30 juin au 31 août.

Convention de mise à disposition :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention avec la Communauté de Communes de SEGRE concernant la mise à disposition d'un maître-nageur. Les termes de la convention sont :

- 4 maitres-nageurs se relaieront (afin de permettre la prise des congés).
- Les horaires de travail seront définis afin de permettre l'ouverture normale de la piscine et la dispense de cours.
- Le produit inhérent aux cours sera versé directement à la Commune.
- La facturation des MNS se fera en une seule fois à l'issue de la mise à disposition sur la base horaire de 19.64 € tout inclus.

Création d'un emploi saisonnier pour les services techniques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, la création d'un contrat saisonnier, pour la période de 1^{er} mai au 30 septembre 2014 afin de pallier la charge de travail complémentaire et les absences de cette période. Création saisonnière identique aux années précédentes.

Retrait de la Commune du SICALA Anjou Atlantique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'à plusieurs reprises les élus de la Commune du Lion d'Angers ont fait remonter leur souhait de quitter le SICALA 49, sans succès. Par courrier en date du 23 janvier, reçu en Mairie le 8 février 2014, le SICALA 49 informait la Commune de sa fusion avec le syndicat de communes riveraines de la Loire afin de devenir le SICALA Anjou Atlantique.

De ce fait, le syndicat demande à la Commune du Lion d'Angers, d'acter par délibération son retrait définitif du SICALA Anjou Atlantique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à l'unanimité le retrait de la Commune au SICALA 49, devenu depuis sa fusion, le SICALA Anou Atlantique.

Camping Municipal : Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 23 voix pour et 1 voix contre l'autorisation à Monsieur le Maire de signer convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire pour le camping municipal avec Monsieur Giovanni PETIT, responsable de la société AERIUS pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2014. Le montant de la redevance due par l'exploitant, sera de 1.64 € par occupant par nuitée effectuée.

Camping Municipal : Délégation de service public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 23 voix pour et 1 voix contre l'autorisation de lancer la procédure de délégation de service public concernant le camping. La future DSP à définir devra laisser le temps au futur délégataire de faire des investissements et d'en avoir le retour. Les modalités seront définies dans un cahier des charges. La procédure est longue et l'objectif est de mettre en place cette DSP le 1^{er} janvier 2015.

Bibliothèque : Acquisition de matériel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité les devis d'acquisition de matériel pour la bibliothèque à savoir :

- Etagères : la CAMIF pour un montant de 8 982.61 € HT
- Bac livres : WESCO pour un montant de 86.65 € HT

Bibliothèque : Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil général une demande de subvention relative à l'achat des étagères et des bacs pour la bibliothèque.

Piscine : Dates d'ouverture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'ouvrir la piscine municipale du lundi 30 juin au dimanche 31 août 2014. Sachant que la première semaine, du 30 juin au 4 juillet sera réservée aux scolaires avec une fermeture hebdomadaire le mercredi. Pour le reste de la saison, la fermeture hebdomadaire reste le jeudi.

Atelier Municipal : Acquisition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le devis de la société FRANS BONHOMME pour l'acquisition d'une cuve pour eaux pluviales qui sera installée aux ateliers municipaux, pour un montant de 3 606.40 € HT.

Acquisition de parcelles

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a voté à l'unanimité, l'acquisition des parcelles cadastrées section B n°1516, 421, 1547 et 1543, au prix de 0.30 € le m² pour les surfaces classées Np et 4.50 € le m² pour les surfaces 2AU. Frais de notaire et de bornage à charge de l'acquéreur.

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Devis d'investissement inférieurs à 2 000 € HT

- Achat d'un poste informatique pour un montant de 967.00 € HT et d'un vidéoprojecteur pour 541.04 € HT
- Mise aux normes électriques logement de la trésorerie pour un montant de 1 370 € HT (Société DBE)
- Acquisition d'une échelle chez HEULIN pour un montant de 214 € HT
- Changement de douche et de vasque pour la salle de bain du Presbytère pour un montant de 1 361.30 € HT (CHAUFFECO) pour la douche et de 545.62 € HT (CHAUFFECO) pour la vasque.
- Acquisition d'un banc pour le square des villes jumelées pour un montant de 407.61 € HT
- Acquisition d'une brosse pour les chaussures par MARTY SPORT pour le complexe sportif pour un montant de 246 € HT.
- Acquisition d'arbres, entreprise MAHO, pour l'impasse du Petit Mas pour un montant de 1 370 € HT.



Affichage fait le 7 mars 2014
Le Maire,
Etienne GLEMOT



Compte rendu complet disponible en Mairie
à compter du 19 mars 2014

**CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 7 AVRIL 2014
COMPT E R E N D U**

Étaient présents :

MM Etienne GLEMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Thierry LE BORGNE, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARE, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Benjamin SIRJEAN, MME Emeline STEINIRGER, M Alain VERRECCHIA, MME Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Hugues SAULOUP qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
Mme Isabel CROSVILLE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.

Secrétaire de séance : Mme Emeline STEINIRGER.

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter le point suivant :

• **Commission Finances :**

- Gratuité de la location des salles communales lors des sépultures ayant lieu à l'église du Lion d'Angers.

Vote : 26 voix pour et 1 abstention : M SAULOUP Hugues.

➤ **Agenda du Maire :**

M. le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

**⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION –
ECOLE – REFORME**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ **Commission « ADMINISTRATION »:**

▪ **Information des conseillers de l'enregistrement des séances du Conseil**

▪ **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'article énumérant l'ensemble des délégations possibles. A celles-ci ont été rajoutées au cours du précédent mandat les délégations suivantes :

- Autorisation à Monsieur le Maire d'engager les dépenses de fonctionnement dans la limite des sommes votées au budget.
- Autorisation à Monsieur le Maire de poursuivre par voie de commandement, de manière permanente et générale, les interlocuteurs qui n'auraient pas honoré leurs engagements financiers.
- Autorisation à Monsieur le Maire d'engager et de mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 5 000 € HT.
- De valider les demandes de dégrèvements adressés par la SAUR, après avis de la Commission finances.

Sachant que, pour les deux derniers points, Monsieur le Maire rendra compte de ces décisions au Conseil Municipal au titre des articles L 2122-22 et 23 du CGCT.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Autorisation des Conseillers pour recevoir les convocations et les documents par mail**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers s'ils sont d'accords pour recevoir par mail les convocations au Conseil Municipal. Aussi, à compter du Conseil du mois de mai 2014, tous les conseillers ayant accepté de recevoir par mail leur convocation, ne l'auront plus par courrier.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Modalités d'élections des délégués dans différentes commissions et structures**

Monsieur le Maire propose que les votes soient réalisés à main levée et non à bulletins secrets si un seul candidat se présente.

Adoption à l'unanimité.

▪ **CCAS - fixation du nombre de membres**

Monsieur le Maire propose de nommer 17 membres, dont M le Maire de droit. (8 élus + 4 personnes représentant une association liée au handicap, association liée aux personnes âgées, association liée à la famille, association liée à la lutte contre l'exclusion).

Adoption à l'unanimité.

▪ **Election des délégués dans les différentes commissions et structures**

Monsieur le Maire précise que les élus se sont réunis pour choisir leurs commissions et structures. Cependant, après réflexion, Madame Isabel CROSVILLE a souhaité rejoindre la commission Communication, à la place de la commission Patrimoine.

(Tableaux joints au compte rendu).

Adoption à l'unanimité.

▪ **Indemnité des élus – Maire, Adjointes et Conseillers : taux retenus**

Les indemnités des élus sont basées sur l'indice 1015 de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale qui représente la somme de 3 801.47 € brut. L'indemnité brute mensuelle maximale pour le Maire est de 55 % de l'indemnité (soit 2 090.81 € brut) et pour les Adjointes de 22 % (soit 836.32 € brut). Les indemnités allouées aux Conseillers municipaux deviennent obligatoires pour les communes de plus de 100 000 habitants. Considérant l'engagement demandé aux Conseillers, Monsieur le Maire propose d'allouer une indemnité aux conseillers de la Commune. Pour ce faire elle doit être prélevée sur l'enveloppe maximale pouvant être attribuée au Maire et Adjointes.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'attribuer un taux de 93.5 % sur les indemnités maximales pour le Maire (soit 1 954.91 € bruts mensuels), et de 93.5 % pour les Adjointes (soit 781.96 € bruts mensuels).

Monsieur le Maire propose qu'une indemnité de 22.81 € bruts mensuels soit versée aux Conseillers, et précise que cette somme sera réglée en une seule fois au mois de décembre de chaque année.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Courrier du Ministère du Travail**

Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier du Ministère du Travail, demandant au Conseil Municipal d'autoriser la société SPIE Ouest-Centre de faire travailler 4 salariés volontaires le dimanche 20 avril 2014 pour un changement de transformateurs haute tension et entretien des cellules sur le site de production de la SAS ELIVIA LE LION.

Monsieur le Maire indique que le Conseil est sollicité conformément à l'article L 3132-25-4 du code du travail.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil d'autoriser la société SPIE Ouest Centre à accepter de faire travailler des agents volontaires le 20 avril prochain sur leur site.

Adoption à l'unanimité.

→ **Commission « FINANCES » :**

▪ **Dissolution de la Caisse des écoles et versement du solde au budget communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la caisse des écoles n'ayant pas fonctionné depuis trois ans, il est possible de procéder à sa dissolution. Le solde de 324 € doit obligatoirement être reversé au budget communal. Monsieur le Maire invite le Conseil à voter d'une part sur la dissolution de la Caisse des écoles, et d'autre part, sur le reversement du solde sur le budget communal.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Décision modificative pour le budget communal**

A la suite du versement sur le budget communal du solde de 324 € de la caisse des écoles, Monsieur le Maire propose au Conseil de reverser ce montant au budget du CCAS.

Pour cela, la décision modificative du budget communal est la suivante : en recettes de fonctionnement 002 affectation du résultat 324 € et en dépenses de fonctionnement compte 657362 reversement au CCAS pour 324 €.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Subvention cantine : modification de la répartition**

Après vérification des effectifs des écoles publiques, il s'avère que le nombre est inférieur à celui retenu lors du conseil du 3 mars. Les enfants des communes extérieures ont été comptabilisés deux fois.

Au Budget 2014 : 373 enfants (école publique) nouveaux chiffres : 342 (école publique)
148 enfants (école privée) 148 (école privée)

Soit une nouvelle répartition pour la subvention cantine de :
22 087.39 € pour l'AEPLA et 9 558.29 € pour l'OGEC Ste Claire.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Décision modificative pour le budget Assainissement**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que lors du Conseil du 3 mars dernier, le budget prévisionnel d'assainissement a été voté. Or la Préfecture demande qu'il soit revoté car les dépenses imprévues inscrites dépassent le taux de 7.5 % autorisé.

Aussi, il s'agit simplement de modifier les imputations budgétaires, le montant du budget restant identique.

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 325 478.92 €

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes à 706 422.61 €.

M le Maire : *Nous avons un schéma directeur de l'assainissement collectif, nous devons faire un schéma directeur des eaux pluviales, qui ne peut pas être abondé par ce budget assainissement. Dans le schéma d'assainissement, la séparation entre les eaux pluviales et les eaux usées est majoritairement faite. Il nous reste quelques rues du centre ville, notamment la rue du Champ de Foire. Toutes les eaux qui descendent des gouttières vont dans la station d'épuration au lieu d'aller à la rivière dès qu'il y a des gros orages. Cela envoie trop d'eau dans la station et permet l'évacuation d'eau usées non traitées directement à la rivière.*

M CHALET : *À chaque fois que nous intervenons, c'est la voirie qui est détériorée et doit être refaite, cela engendre donc des frais supplémentaires.*

Mme BOUCHET : *Ces 60 000 € correspondent à une année ?*

M ROUSSEAU : *C'est pour équilibrer le budget.*

Adoption à l'unanimité.

▪ **Gratuité des salles communales lors des sépultures**

Monsieur le Maire propose la gratuité des salles communales pour l'ensemble des sépultures qui auront lieu à l'Eglise du Lion d'Angers.

Adoption à l'unanimité.

M le Maire ajoute : « Pour les douze nouveaux conseillers, nous adresserons le budget qui a été voté en mars.

M ROUSSEAU : M TROJANI, trésorier principal, viendra présenter au conseil de juin les finances de la ville.

Prochaines commissions le 25 avril :

- Administration à 14h30
- Personnel à 16h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

M MUHAMMAD : « Le journal du Lion des mois de mai et juin a été adressé aux membres de la commission pour une relecture, dont la partie centrale est consacrée aux finances. Lors de la réunion de notre commission le 29 avril prochain à 20h30, nous nous attacherons, à définir ensemble la méthode de travail de cette commission, afin de voir tous les sujets qui seront abordés, notamment la commémoration du 8 mai. »

• Vote des tarifs d'entrée pour le spectacle organisé dans le cadre du festival de Pays « Les FOLIKLORES » le vendredi 11 juillet 2014 à 21h à la salle de la Mare aux Coqs

M MUHAMMAD : « Ce festival est organisé tous les deux ans, et concerne les villes du Pays. Cette année nous aurons le plaisir d'accueillir un groupe mexicain qui nous fera découvrir les principaux états du Mexique.

M PISCIONE : Pourquoi dans la salle de la Mare aux Coqs ?

Mme MELLIER : Parce que l'espace Emile JOULAIN est réservé pour un mariage à cette date. »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la gratuité pour les enfants de moins de 16 ans et un tarif de 5 € pour les adultes.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission le 29 avril à 20 h30.

⇒ COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ECONOMIE

Rapporteur : Daniel CHALET

• Budget Assainissement – travaux route de VERN

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant 1 avec l'entreprise DURAND, d'un montant de 5 900 € HT concernant la fourniture et mise en œuvre de mortier de remplissage de canalisation, pour le marché de travaux de mise en séparatif des réseaux route de VERN.

Message de **M SAULOUP** lu par Isabelle PRAT: « Je m'étonne de cet avenant de 5 900 € HT qui arrive quelques mois après la commission d'appel d'offres (CAO) de septembre où a été retenue l'entreprise DURAND, pour un montant de 181 274.10 € HT, validé par le Conseil au mois d'octobre. Lors de cette CAO les montants étaient très serrés et l'objet de cet avenant aurait dû être pris en compte dans le marché initial. Cela aurait pu faire l'objet, au vu de la somme, d'une information auprès des membres de la commission, étant donné qu'elle ne s'est pas réunie en mars, à moins que ce soit le nouveau fonctionnement de cette mandature.

M CHALET : Les travaux de cet avenant n'étaient pas prévus. Lorsque nous avons fait les tranchées, nous avons trouvé des matériaux incorrects pour faire le remblai. La Communauté de Communes, qui a validé les travaux de surface, a voulu une consolidation

des tranchées. C'est un surplus qui ne pouvait pas être deviné. Si la structure de la voirie avait été correcte, nous n'aurions pas eu besoin d'avoir cet avenant. L'entreprise DURAND a envoyé l'avenant le 26 mars, après les élections, nous ne pouvions pas le faire avant.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Convention de servitude de passage sans indemnité avec GRDF**

Pour rappel, par délibération du 7 novembre 2011, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à confier la vente du terrain « ex serre » cadastré section AE n°140 à l'Etude de Maître Giraud du Lion d'Angers.

Dans le cadre de cette opération, des travaux de branchement de gaz ont été effectués en 2013 sur la parcelle AE n°174 sise Quai d'Anjou. La société GRDF souhaite passer une convention de servitude de passage de canalisation gaz sur la parcelle AE 174 avec la commune et la publier au fichier immobilier.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec la société GRDF POITOU CHARENTES.

Adoption à l'unanimité.

M CHALET ajoute : « J'ai quelques informations à vous communiquer, j'avais annoncé au Conseil que le rond point qui s'effectue sur la 2x2 voies va être opérationnel dans les jours qui viennent, ils avaient prévu lors des réunions en début d'année, qu'ils auraient besoin de passer par la route de VERN, mais le département a trouvé une solution et les véhicules n'auront pas besoin de dévier sur Le Lion d'Angers.

Autre information, dans le cadre du PLU, nous avons établi un plan de déplacement, et nous avons choisi le CAUE qui nous a accompagné pendant dix-huit mois. Suite à ce plan de déplacement, nous avons ensuite choisi le cabinet FORMA 6 qui nous a présenté des esquisses sur l'aménagement du centre-ville. Le mois dernier nous avons validé et voté le budget avec une somme, mais nous avons dit que nous laisserions passer un peu de temps. Dans ce cadre, nous allons créer une commission élargie aux habitants et aux commerçants des rues concernées, pour qu'ils participent à ce projet. Il y aura au moins deux réunions. Nous souhaitons un groupe de trente personnes, les dates retenues ont été fixées le 12 mai et le 26 mai à la salle Pierre de Coubertin.

M le Maire : C'est une commission pour les habitants et non pour les élus. L'objectif est de créer une commission ouverte (5 groupes de 6 personnes). L'idée est que ces habitants soient des représentants des rues qui seront en travaux : rue du Général Leclerc, rue des Sources, rue Saint Gatien, rue Godard Faultrier et la rue du Marché.

M CHALET : Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 5 mai, mais une réunion sera programmée à 19h30 avant le Conseil, avec le cabinet FORMA 6 qui viendra pendant une heure nous présenter et nous expliquer les tenants et les aboutissants de son projet. »

Prochaines commissions :

- Voirie le 14 avril à 19h
- Urbanisme le 22 avril à 18h30.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

Rapporteur : Marie-Claude HAMARD

Prochaine commission le 12 mai à 19h15.

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Mme CHARRAUD : « La commission ne s'est pas réunie ce mois-ci.

Je vous transmets une information, le dimanche 13 avril aura lieu les 24^{ème} boucles Lionnaises. C'est une manifestation qui est organisée par le Cyclo Tourisme Lionnais tous les

ans, avec randonnées cyclo, vtt et marche, inscription à l'espace Emile Joulain à partir de 7h30 et ouvert à tous, il n'est pas nécessaire d'être licencié.

M le Maire : Dans vos pochettes, vous avez une invitation de l'association l'UNION pour une finale le 12 avril à partir de 14h et la même chose de l'association Le CERCLE SAINT JOSEPH pour le 26 avril à 16h. »

Prochaine commission le 16 avril à 20h.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHE

Rapporteur : Nicole MELLIER

Mme MELLIER : « Le club de Football a pris possession des vestiaires Pierre de COUBERTIN, avec quelques difficultés de mise en place. Nous sommes en train de caler les finitions, je pense que les règlements seront à revoir. »

Prochaine commission le 22 avril à 20h30.

⇒ INFORMATIONS DIVERSES

Clôture de la séance à 21h40.



Le Maire,
Etienne GLEMOT

Secrétaire de Séance,
Emeline STEINIRGER

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2014**

SÉANCE DU 7 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier avril deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Etienne GLEMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Thierry LE BORGNE, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARE, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Benjamin SIRJEAN, MME Emeline STEINIRGER, M Alain VERRECCHIA, MME Isabelle VIGNERON.

Était excusé :

M Hugues SAULOUP qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Isabel CROSVILLE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.

Secrétaire de séance : Mme Emeline STEINIRGER.

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	25
Nombre de suffrages exprimés.....	27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Délégation du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

Article 1 Délégations à Monsieur le Maire :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites d'un montant 2750 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, dans les limites de 1,5 Million d'euros annuels, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres; ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (France Domaine), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 1 000 000 d'euros par année civile.
- 21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 24° D'engager les dépenses de fonctionnement, dans la limite des sommes votées au budget.
- 25° De poursuivre, par voie de commandement, de manière permanente et générale, les interlocuteurs qui n'auraient pas honorés leurs engagements financiers.
- 26° D'engager et de mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 5 000 € HT
- 27° De valider les demandes de dégrèvements adressées par la SAUR, après avis de la Commission finances.

Le Maire rendra compte de ses décisions des points 26 et 27 au Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 et 23 du CCGT.

Article 2 : Subdélégation à Monsieur le 1er adjoint :

Le conseil municipal ne s'oppose pas à ce que Monsieur le Maire puisse subdéléguer ses compétences en cas d'empêchement, au 1^{er} adjoint.

Autorisation du Conseil pour envoi des convocations dématérialisées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la possibilité d'envoyer aux conseillers demandeurs les convocations ainsi que toutes les pièces nécessaires, pour tous les conseils municipaux du mandat en cours, par mail.

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) – Nombre de membres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté à l'unanimité le nombre de membres pour le CCAS à 17 personnes dont le Maire en tant que Président, 8 élus et 8 autres membres dont 4 issues d'associations et 4 autres membres experts désignés par le Maire.

Elections des délégués et représentants dans les diverses structures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité, le vote à main levée, pour la désignation des délégués/représentants dans les diverses structures.

Tableau des représentants dans les diverses structures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'ensemble des représentants comme décrit dans le tableau affiché en parallèle du relevé de décision intitulé « liste des délégués Elections 2014 »

Commissions municipales – mise en place

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la composition des 6 commissions de la Commune, présentée dans le tableau affiché intitulé « répartition des conseillers municipaux dans les commissions municipales »

Indemnité de fonction mensuelle des élus communaux – Taux retenu

Les indemnités sont basées sur l'indice 1015 (3 801.47 €), de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale.

Dans le cadre d'une enveloppe calculée sur une base de 100 % Maire + 6 Adjoints, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a voté les taux de rémunérations des élus de la commune comme suit :

- Maire : 93.5 % du taux maximal de 55 % de l'indice 1015 soit 1 954.91 € brut mensuel
- Adjoints : 93.5 % du taux maximal de 22 % de l'indice 1015 soit 781.96 € brut mensuel
- Conseillers : 6 % du taux maximal de 10 % de l'indice 1015 soit 22.81 € brut mensuel avec un versement annuel.

Courrier du Ministère du travail

Conformément à l'article L 3132-25-4 du Code du Travail, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation à la société SPIE Ouest-Centre de faire travailler 4 salariés volontaires le dimanche 20/04/2014 pour un changement de transformateur haute tension sur le site de la SAS ELIVIA LE LION.

Caisse des Ecoles : dissolution et versement du solde au budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la dissolution de la caisse des écoles. Le solde de 324 € est obligatoirement reversé sur le budget communal.

Budget communal : Décision Modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le versement des 324 € du solde de la caisse des écoles au budget CCAS. Pour permettre ce mouvement, il est nécessaire de faire une décision modificative pour le budget communal. Soit une hausse au compte 002 « affectation du résultat » et une inscription en dépense au compte « 657362 reversement au CCAS » pour un montant de 324 €.

Subvention Cantine : modification de la répartition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la nouvelle répartition de la subvention cantine après correction d'une erreur sur le décompte des enfants à l'école publique. Soit 22 087.39 € pour l'AEPLA et 9 558.29 € pour l'OGEC Sainte Claire.

Budget Assainissement : Décision Modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, la modification du budget Assainissement, ramenant les dépenses imprévues au taux de 7.5 % autorisé (modification de deux comptes). Le montant du budget est identique en dépenses et recettes au budget voté en mars 2013 sur la section de fonctionnement pour 325 478.22 € et pour la section d'investissement 706 422.61 €.

Gratuité location salles communales pour sépulture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, la gratuité des salles communales pour les familles, lors des sépultures.

Spectacle dans le cadre du festival de pays les FOLIKLORES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité les tarifs pour le spectacle folklorique, « LES FOLIKLORES » qui se déroulera le vendredi 11 juillet 2014, à la salle de la Mare aux Coqs comme suit : 5 € par personne et gratuité pour les moins de 16 ans.

Budget Assainissement : travaux route de VERN avenant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, l'avenant de la société DURAND pour un montant de 5 900 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Qual d'Anjou – convention de servitude de passage sans indemnités avec GRDF

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à l'autorisation à Monsieur le Maire de signer avec la société GRDF une convention de servitude de passage de canalisation gaz, sur la parcelle AE 174, avec la commune et ainsi, la publier au fichier immobilier. Convention de servitude qui est sans indemnité.

Fait au Lion d'Angers, le 10 avril 2014

Compte rendu complet disponible le 23/04/2014

Le Maire,
Etienne GLEMOT



**CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 5 MAI 2014
C O M P T E R E N D U**

Étaient présents :

MM Etienne GLEMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Thierry LE BORGNE, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARE, Jean-Paul PARIS, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Catherine MORICE qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.
M Patrick PISCIONE qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Hugues SAULOUP qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Alain VERRECCHIA qui a donné pouvoir à M Thierry LE BORGNE.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle VIGNERON.

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ Approbation du compte rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.
Mme HAMARD précise que dans le compte rendu de la Commission du CCAS, par rapport au nombre de membres, il faut lire 17 membres, dont Monsieur le Maire de droit + 8 élus + 4 personnes + 4 personnes qualifiées et nommées par le Maire.

Adoption à l'unanimité.

➤ Adoption de l'ordre du jour de la séance.

Adoption à l'unanimité.

➤ Agenda du Maire :

M. le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ Conseil Communautaire :

M le Maire informe le Conseil qu'un compte rendu du Conseil communautaire sera exposé à chaque conseil.

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint : *« Mon cher Etienne, permets-moi au nom du Conseil Municipal de te féliciter pour ton élection à la présidence de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers. Tu peux compter sur notre soutien, pour mener à bien cette mission, surtout au vu des nouvelles données budgétaires qui sont en train d'être esquissées par l'Etat. J'ai l'honneur dans mes attributions et c'est aussi le cas pour la commission dont j'ai la charge, d'animer les relations intercommunales. Cette notion de relations intercommunales doit pouvoir se décliner sous deux angles : d'abord les relations avec l'institution Communautés de Communes et ensuite les relations entre Le Lion d'Angers et les Communes de la Communauté de Communes. Dans ce cadre, j'aurai le plaisir de présenter au Conseil Municipal les principales décisions et discussions qui auront été abordées lors du précédent Conseil communautaire. En tant que délégué élu de notre commune à la Communauté de Communes, ce compte rendu m'apparaît comme nécessaire à la bonne compréhension du fait communautaire. Comme vous le savez, le législateur a mis en place divers outils et institutions, qu'on nomme le millefeuille administratif, mais il faut absolument que les habitants concernés s'approprient leur réalité et leur portée, et en premier lieu, vous, mes chers collègues membres du Conseil Municipal. Bien entendu, ce sera complété par les différentes informations que vous lirez soit dans la presse, soit dans*

les comptes rendus que la Communauté de Communes vous donnera, et dont on sait parfois la difficulté que nous avons à les lire en temps réel. Ainsi donc un compte rendu vous sera donné au début de chaque Conseil Municipal qui suivra un Conseil communautaire. Sur le second angle des relations intercommunales, il serait souhaitable que nous puissions mieux connaître les treize autres communes de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers. Un travail va être initié par la Commission Communication dans ce sens, avec les élus de ces communes afin que nous puissions vous présenter tour à tour leurs principales caractéristiques. En effet, nous ne pouvons appréhender les questions relatives à notre territoire qu'en le connaissant mieux et surtout en allant à la rencontre des femmes et des hommes qui y habitent. A l'heure où la technologie nous permet tout cela, il ne faut pas oublier surtout la richesse que ces relations humaines peuvent nous apporter. Cela ne pourra que conforter le fait communautaire pour ne pas dire l'esprit communautaire et ainsi faciliter la relation intercommunale. Je vous rappelle qu'en droit les Communautés de Communes sont joliment dénommées Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales (EPCI), cela nous sera fort utile pour relever tous les défis qui vont s'ouvrir à nous très prochainement. Dans ce cadre, je vous invite tous, chers collègues, à venir au Conseil communautaire. Ces conseils seront annoncés sur le panneau lumineux et vous y serez invités. Je me chargerai de faire le lien en vous adressant une invitation. Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 26 juin.

Lors de la dernière assemblée communautaire, il a été voté les commissions suivantes :

- Economie, tourisme – Pdt É. GLEMOT
- Réforme, statuts, pacte fiscal, administration – Pdt J.N. BEGUIER
- Finances communautaires, personnel – Pdt P. CRUBLEAU
- Communication, culture, sport – Pdt M.F. BELLIER-POTTIER
- Environnement, habitat – Pdt D. CHALET
- Action sociale, enfance jeunesse, associations – Pdt D. HAURILLON
- Travaux, voirie, hydraulique – Pdt J.R. VAILLANT

Ces commissions sont en cours de mises en place et elles représentent toutes les attributions et compétences communautaires. Au cours de cette assemblée, il a été voté la création d'un poste pour un coordinateur enfance-jeunesse au niveau de la Communauté de Communes. Nous avons aussi discuté de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), dont est en charge Daniel CHALET, dans le cadre d'un accord signé en termes de contrat de territoire avec le département. Cette opération a pour but d'apporter des aides aux personnes qui souhaitent améliorer le confort thermique de leur habitation. Cette OPAH a été prolongée avec le département du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire a adopté le fait qu'une nouvelle consultation pour le marché du suivi et de l'animation de l'OPAH, d'une durée d'un an renouvelable 3 fois, avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2014.

M le Maire : Nous sommes à 45 % d'aides, 1 150 000 € de travaux ont été réalisés dans le cadre de l'OPAH, 17 dossiers sur Le Lion d'Angers, les financements vont de 10 à 90 %, un plafond de revenus est soumis pour l'obtention des aides qui sont versées par l'Etat via le Conseil général.

Mme HAMARD : La répartition des 17 dossiers sur la commune du Lion d'Angers est de : « 10 contrats énergie », « 6 contrats d'adaptation » et « 1 contrat habitat dégradé. »

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ECOLE – REFORME

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 25 avril 2014 :

▪ Budget communal – décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget communal afin de reverser une subvention perçue par erreur. En effet, en 2013 la trésorerie a versé la somme de 20 935 € sur le compte de la commune correspondant à un acompte de la subvention allouée par le Conseil général pour les travaux de l'église Saint Martin de Vertou. Or, cette somme était destinée pour la commune de Champteussé-sur-Baconne qui a aussi une église du même nom. Cette somme ayant été

perçue en investissement, elle doit être remboursée sur un compte d'investissement qu'il est nécessaire de créer.

Adoption à l'unanimité.

→ Commission « ADMINISTRATION » du 25 avril 2014 :

▪ SBOS (Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud) – rapport annuel d'activités 2013 et bilan financier

Monsieur le Maire présente au Conseil, le rapport d'activité du SBOS pour l'année 2013 ainsi que le Compte Administratif 2013 et Budget Prévisionnel 2014.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider par délibération l'ensemble des documents.

Adoption à l'unanimité.

▪ Piscine – vente de glaces – boissons – gâteaux

Monsieur le Maire présente au Conseil, les tarifs applicables pour la vente à la piscine municipale des glaces, boissons et gâteaux pour la saison 2014.

Adoption à l'unanimité.

▪ Piscine – Fonds de caisse

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'instaurer un fond de caisse pour les entrées de la piscine et un fond de caisse pour la vente des confiseries. Le montant proposé pour chacun est de 50 €.

Adoption à l'unanimité.

▪ SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou) – Nomination d'un représentant

Monsieur le Maire informe le Conseil que la SPLA est la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou. Ses objectifs sont principalement d'accompagner les collectivités dans les aménagements, dans la réalisation des projets et notamment dans le cadre européen « in house ». Monsieur le Maire propose sa candidature pour cette instance.

Adoption à l'unanimité.

▪ Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Proposition de liste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que selon l'article 1650-1 du Code général des impôts, dans chaque commune doit être instituée une commission communale des impôts directs (CCID). Le Directeur Départemental des Finances Publiques désigne les 8 commissaires titulaires et les 8 suppléants sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Monsieur ROUSSEAU, Adjoint délégué à l'Administration a été chargé de constituer cette liste de candidats qui est soumise au vote du Conseil.

Adoption à l'unanimité.

▪ Communauté de Communes – Modification des statuts

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes a voté le 5 décembre 2013, des modifications de statuts concernant :

- La mise à jour des statuts de la Communauté de Communes
- La modification de la compétence politique du logement sociale d'intérêt communautaire
- L'intégration des voiries 2014.

Il est nécessaire que chaque commune membre approuve l'ensemble des dispositions.

Adoption à l'unanimité.

▪ Communauté de Communes – Approbation du rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 5 décembre 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'approbation de l'intégration des voiries 2014, il est nécessaire de se prononcer sur le rapport de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Adoption à l'unanimité.

→ Commission « du PERSONNEL » du 25 avril 2014 :

▪ Tableau du Personnel communal : Modification

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des effectifs de la commune et propose les modifications suivantes :

→ **Création d'un poste de rédacteur territorial** : Monsieur le Maire explique qu'un agent est actuellement au grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe. Il était convenu, lors de son recrutement de faire évoluer son poste. Il a d'abord eu en charge tous les dossiers relatifs à l'urbanisme et, au fur et à mesure, pris des missions du poste d'adjointe de la Directrice Générale des Services. Aussi, après avoir obtenu son examen professionnel et avoir été accepté en promotion Interne sur le grade de rédacteur territorial, Monsieur le Maire propose au Conseil de créer ce poste afin de nommer cet agent au 1^{er} juin 2014. Son ancien grade doit être conservé dans le tableau des effectifs communaux le temps de son stage d'un an sur le grade de rédacteur.

Adoption à l'unanimité.

→ **Suppression du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe** : Monsieur le Maire informe le Conseil que la Directrice Générale des Services de la Commune avait été mutée en février 2013 sur son ancien grade et avait été ensuite nommée sur le grade d'Attaché territorial. Au terme d'un stage d'un an, cet agent a été titularisé sur le Grade d'Attaché, aussi il n'est plus nécessaire de conserver un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Adoption à l'unanimité.

Prochaines commissions le 23 mai :

- *Administration à 14h30*
- *du Personnel à 16h.*

⇒ COMMISSION URBANISME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 22 avril 2014 :

↳ **Analyse des documents d'urbanisme :**

- 9 Permis de Construire dont 5 permis accordés
- 1 permis de démolir
- 18 Certificats d'Urbanisme
- 13 Déclarations Préalables
- 2 dossiers SPANC
- 8 Droits de préemption
- 3 déclarations d'intention d'aliéner
- 1 dossier ERP (Etablissement recevant du public).

Lotissement du BOCAGE : il reste 2 lots à vendre / **ZAC Jules VERNE** : 6 lots vendus sur 21 / **Plan de déplacement urbain** : une commission a été mise en place, elle sera constituée de 30 personnes dont 6 commerçants – chaque rue est bien représentée - deux rencontres seront prévues le 12 et le 26 mai à 20h30 salle Pierre de COUBERTIN.

▪ ZAC de DURVAL: Modification du cahier des charges tranche 3

Monsieur le Maire expose que suite à la validation du PLU en février 2014, Monsieur Joël CHEVALIER, architecte de la ZAC de DURVAL, a remanié la partie architecturale du cahier des charges de la tranche 3 et ce, dans le but de l'assouplir et de l'adapter au nouveau règlement d'urbanisme en vigueur sur la ZAC. La commission n'a émis aucune objection concernant les modifications présentées.

M CHALET précise : « Lorsque nous avons validé DURVAL, tranches 1, 2, 3, 4 et 5, un cahier des charges a été établi mais au vu du nouveau PLU, nous avons demandé à Joël CHEVALIER d'adapter le cahier. Vous trouverez en rouge les modifications. Cependant, nous

sommes obligés de suivre le cahier des charges global car nous pouvons le modifier que lorsqu'il y a des modifications effectives.

Mme BOUCHET : « Ce qui me fait réagir, c'est le point 8 « Vérandas ». J'aurai vu la phrase en rouge en dessous. Elle aurait pu être écrite avec une annotation qui fige moins les choses car cela me gêne d'avoir « le projet doit être prévu dès l'origine ».

M le Maire : Pour que tout le monde comprenne bien : historiquement, Joël CHEVALIER demandait que tout projet de véranda soit prévu, pour permettre de bien agencer l'ensemble architectural de la maison.

Mme MELLIER : Un cahier des charges d'un lotissement engage pour 10 ans. Après on est dans les règles du PLU et au-delà, il y a une souplesse qui s'applique par le règlement du PLU, c'est donc tempéré.

M le Maire : Comme il y avait tellement de décalage entre le règlement de M CHEVALIER et le règlement du PLU, on lui a demandé de l'alléger car il n'y avait plus d'utilité à garder toutes les contraintes initiales. »

Monsieur Le Maire propose au Conseil de valider le nouveau cahier des charges de la tranche 3 de la ZAC de DURVAL.

Adoption à l'unanimité.

▪ **ZAC de DURVAL: Nomination et numérotation des voles tranche 3**

La tranche 3 de la ZAC de DURVAL étant ouverte à la commercialisation depuis fin 2013, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la nomination et la numérotation des rues constituant cette nouvelle tranche. La tranche 3 constituant une continuité des tranches 1 et 2, les rues conservent les nominations précédentes à savoir « rue Colette » et « avenue Simone de Beauvoir », et la numérotation est poursuivie.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Stationnement abusif sur la voie publique**

Monsieur le Maire informe le Conseil que par délibération en date du 5 septembre 2011, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à mettre en application la procédure d'enlèvement des véhicules stationnés de façon abusive (pendant plusieurs mois) sur la voie publique. Suite aux élections municipales Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler cette autorisation.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Rue des SOURCES – Nom de la résidence**

Monsieur le Maire présente la demande de Maine & Loire HABITAT concernant l'attribution d'un nom à la résidence de 40 logements qui se construit, sise 6 et 8 rue des Sources. La commission « urbanisme » propose « Résidence Les SOURCES ».

Monsieur le Maire invite le conseil à valider ce nom.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission Urbanisme le 22 mai à 20h30.

⇒ **COMMISSION VOIRIE- ECONOMIE**

» Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 14 avril 2014 :

ZAC Jules VERNE - travaux : l'aménagement des espaces verts est achevé (BOTANICA avec SODEMEL) – le passage piétons a été réalisé par l'entreprise DURAND - aménagement du rond-point en remplacement des feux tricolores : la Communauté de Communes prendra en charge le revêtement final : début travaux le 16 juin, fin des travaux prévue fin juillet / **Route de VERN** - travaux du « tourne à gauche » : entrée de DURVAL tranches 3 et 4, - travaux programmés à compter du 19 mai jusqu'à juin, fermeture de la route pendant 2 jours / **Route d'ANGERS** – réflexion sur l'effacement des réseaux : coût 278 156 € ; 80 % serait pris en charge par le SIEML ; resterait à charge de la commune 109 585 € HT ; dont 37 315 € France Télécom / **Divers** : réflexion achat de 19 candélabres pour remplacement

si besoin / **Achat petits matériels** : ESPACE EMERAUDE / **Achat de plantes** : entreprise GODICHEAU / **Élagage - broyage** : entreprise GIBOIRE et entreprise MOREAU (3 passages par an) / **Paillage** : 60 tonnes ont été rentrées par la SCIC Maine-et-Loire Bois Energie / **Quai de Bretagne** - assainissement : cabinet IRH et entreprise DURAND - suite à l'oubli d'un réseau, l'entreprise DURAND prendra à sa charge la réalisation des travaux / **Chemins non intégrés** : l'entretien de 4 chemins reste à la charge de la commune : la Sussonnière, la Closerie du Moulin à Vent, les Loges, la Petite Bonodière - une opération d'empierrage a été effectuée pour un montant HT de 609 € / **Pierre de COUBERTIN** - réflexion sur les aménagements extérieurs.

Prochaine commission Voirie le 19 mai à 20h30.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marie-Claude HAMARD

Mme HAMARD : « La commission ne s'est pas réunie. Le CCAS sera installé officiellement le 12 mai, vous trouverez dans vos pochettes la liste des membres qui seront présents au CCAS. Une commission logement a été programmée le 6 mai. »

Prochaine commission le 12 mai à 19h15.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 16 avril 2014 :

Mme CHARRAUD : « Cette première réunion a été davantage une rencontre de présentation des associations et du rôle de la commission. Nous avons décidé de poursuivre la fonction de référent instaurée lors du précédent mandat, c'est-à-dire que chaque membre de la commission soit impliqué et suive de plus près une ou plusieurs associations.

Nous avons fait le tour des associations présentes sur Le Lion d'Angers et des locaux occupés par chacune d'elles, en prévision notamment, de la mise à disposition des salles à l'espace St EXUPERY à partir de l'automne prochain.

Dans les projets à venir, une réunion a été programmée avec les écoles (en juin) et une réunion avec les associations (le 2 septembre) pour établir les plannings des salles pour la rentrée scolaire.

Le forum des associations est reconduit et aura lieu le samedi 6 septembre, dans les mêmes conditions que l'année 2013.

Chaque année est organisée une rencontre associative avec toutes les associations Lionnaises, celle-ci aura lieu le 14 novembre, nous réfléchissons au thème et à l'intervenant. Pour mémoire, voici les différents thèmes qui ont été abordés les années précédentes :

- en 2013 : les secours et défibrillateurs
- en 2012 : préparer et conduire une assemblée générale
- en 2011 : les assurances
- en 2010 : la SACEM
- en 2009 : les médailles jeunesse et sports

Je voudrais faire un point « Jumelage », les Lionnais sont rentrés hier, le séjour qui s'est déroulé du 30 avril au 4 mai 2014 en Allemagne s'est bien passé. Au programme : randonnées, visites de musées, balade en bateau sur le lac Constance, une équipe féminine de Hand accompagnait le groupe et Le Lion d'Angers a gagné. Pour le prochain échange, nous accueillerons les anglais du 28 mai au 1^{er} juin 2014, nous rencontrerons prochainement le Comité de Jumelage pour finaliser cette rencontre. »

Prochaine commission le 20 mai à 20h.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Joël PARE

Compte rendu du 22 avril 2014 :

Complexe St EXUPERY : visite du bâtiment principal (ex-école de musique) avec quelques membres de la commission Vie Associative. Cette visite planifiée de ce bâtiment a été envisagée pour créer plusieurs salles de travail et notamment pour les associations Lionnaises. Ce bâtiment possède 3 salles indépendantes situées au niveau 1, avec en projet la pose d'une rampe pour y faciliter l'accessibilité. La situation géographique de ce bâtiment est très intéressante pour tous les Lionnais, plusieurs idées sont en cours de réflexion, mais il faut cependant maîtriser les futures dépenses et attendre le passage de la commission sécurité / **Salle Pierre de COUBERTIN** : Mesdames CHARRAUD et MELLIER ont rencontré les responsables du CSL Football pour échanger sur le fonctionnement de ce nouveau bâtiment. Des anomalies ont été constatées, elles ont été notées et seront modifiées au fur et à mesure selon l'importance, cependant toutes les demandes ne seront pas automatiquement accordées. Le règlement intérieur de cette salle doit y être affiché et y être respecté par tous les utilisateurs.

▪ Salle Pierre de COUBERTIN – avenant n°2 négatif – entreprise CHEVALLIER – Lot 1 gros-œuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors de la réception des travaux en décembre 2013, il a été fait constat que l'intégralité des travaux prévus dans le lot 1 – gros-œuvre, n'a pas été réalisée. Aussi, un avenant négatif de - 9 414.12 € HT a été établi récemment par l'économiste chargé du dossier afin de permettre la rédaction du décompte général définitif du lot. Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant afin de clôturer le marché et de permettre de demander le versement des soldes des subventions allouées pour ces travaux.

Adoption à l'unanimité.

▪ Presbytère – travaux

Monsieur le Maire présente au Conseil deux devis concernant des travaux sur le bâtiment du Presbytère :

- Réfection corniche Tuffeau : société VERCELLI pour un montant de 6 800 € HT
- Travaux de toiture : Société HAMARD pour un montant de 7 263.20 € HT

Monsieur le Maire précise que la mise en concurrence a été faite directement par la sollicitation de diverses entreprises. En effet, le montant total des travaux n'excédant pas 15 000 € HT, il n'y a pas obligation de passer par une procédure adaptée.

Adoption à l'unanimité.

▪ Commission Cimetière : Nomination des membres

Monsieur le Maire présente la liste des membres proposée par la Commission à savoir :

- ⇒ Membres du Conseil : - Madame Nicole MELLIER (Présidente)
 - Monsieur Benjamin SIRJEAN
 - Madame Isabelle PRAT
- ⇒ Membres extérieurs : - Monsieur Eugène PERRAULT
 - Monsieur Bernard GABORIAUD

Monsieur le Maire invite le Conseil à acter la composition de la commission.

Adoption à l'unanimité.

Mme MELLIER ajoute : « Pour le bon déroulement du Conseil, nous avons besoin que les petits montants des travaux ne soient plus donnés. Vous les aurez sur la note de synthèse une semaine avant le Conseil, je vous demande donc de les regarder et si vous avez des questions, de les noter.

Une précision concernant St EXUPERY, Joël PARE a parlé de la commission sécurité qui passerait pour les travaux. Depuis la réunion je me suis rendue, avec Nathalie LORAND et

Pascal HENRY, à la DTR pour rencontrer Madame LERAY qui s'occupe de l'accessibilité et du handicap, le plan a été revu pour rendre accessible notamment les accès sanitaires et développement.

Je voudrais également préciser que lorsqu'il faut fixer une date pour la prochaine commission, il serait judicieux de programmer une date en fonction de la commission Finances si toutefois il n'y a pas de vote, merci. »

Prochaine commission le 21 mai à 18h30.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Compte rendu du 29 avril 2014 :

M MUHAMMAD : *« C'était une commission de découverte pour tous et de présentation de ce qui est la communication au Lion d'Angers. Plusieurs objectifs ont été fixés notamment les grands axes en terme de communication.*

Il s'agira, pour fluidifier notre Conseil, que chaque commission puisse relater ses décisions à travers un canevas unique. Cela permettrait d'avoir une meilleure visibilité de chaque compte rendu. Comme je le proposerai au bureau municipal, le but est que chaque compte rendu, après validation des Adjointes, puisse vous être adressé afin que vous puissiez avoir le temps d'appréhender tout ce qui sera dit, c'est une communication en amont.

Depuis l'installation du nouveau Conseil, vous recevez par mail une revue de presse quotidienne dont le but est de vous relater tous les articles de presse et de vous informer de ce qui se passe au Lion d'Angers, y compris les sépultures.

Un certain nombre de dossiers a été présenté, notamment le journal et le site Internet, je ne vais pas vous détailler ces points mais chacun des membres va travailler sur le recensement des dossiers de communication, l'un des premiers sera la rédaction d'un guide de l'élu.

Le 8 mai, nous accueillerons les cérémonies commémoratives de l'armistice de 1945, Le Lion d'Angers étant la ville hôte, vous avez reçu le programme et je vous invite très fortement à venir assister à cette commémoration. Par ailleurs, pour la commémoration du 11 novembre, nous ferons une cérémonie très spéciale pour commémorer le centenaire du début de la grande guerre.

L'autre travail de la commission est porté sur les festivités de la fête de la musique. Nous avons choisi la musique qui accompagnera le feu d'artifice. »

Prochaine commission le 28 mai à 20h15.

⇒ Information au Conseil sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Commission PATRIMOINE :

➤ Chapelle du cimetière communal : Installation d'un échafaudage pour travaux ; 400 € HT société VIGNERON.

➤ Salle Pierre de Coubertin :

- Plaque et grille pour le bar de la salle 426.05 € HT société TELLIER
- Plomberie pour le bar de la salle 1 080.62 € HT société CHAUFFECO

➤ Salle communale :

- Cylindres clés pour les vestiaires 783.76 € HT société BOULAY

- Bancs et paters complémentaires 1 294.64 € HT société TILT équipement

➤ Salle des tilleuls :

- Achat de filets pour un montant de 94 € HT pour le Hand et 115 € HT pour le Badminton. Société MARTY Sports.
- Modification des lumières pour un montant de 3 250 € HT société DBE (Tilleuls et Mare aux Coqs).

➤ Mairie :

- Acquisition de deux urnes pour les élections pour un montant de 372.30 € HT société SEDI équipement (la Préfecture rembourse ce montant).
- Visite et Rapport sur la sécurité des espaces du 2nd étage de la Mairie : Société APAVE pour un montant de 380 € HT.

➤ Espace Emile JOULAIN :

- déplacement d'un compteur ERDF pour un montant de 586.06 € HT.
- Bac acier : mise en place d'attaches par la société HAMARD pour un montant de 1 647.37 € HT.

➤ A la Croisée des Chemins - côté des Pèlerins : Achat d'une porte de douche pour un montant de 304.98 € HT CASTORAMA.

➤ Atelier communal :

- Alimentation électrique pour le nouveau préau pour un montant de 2 016 € HT société DBE.
- Vestiaires femmes : installation électrique pour un montant de 406.61 € HT société ATEBI + radiateur et luminaire pour un montant de 294.44 € HT société CGED + acquisition douche pour 2 255.58 € HT société MAILLET.

➤ Salle de la Mare aux Coqs : étanchéité des chéneaux pour un montant de 4 450 € HT, société DUCHESNE.

➤ Acquisition de drapeaux : pour le pont pour un montant de 211.10 € HT société DOUBLET.

➤ Groupe Scolaire : Connectique pour liaison vidéoprojecteur vers PC pour l'école primaire Edmond GIRARD, société SADEL pour un montant de 262.08 € HT

Commission VOIRIE :

➤ Atelier communal :

- Pompes de refoulement pour la cuve des eaux pluviales pour un montant de 4 200 € HT société BMP.
- Béton par la société POINT P pour un montant de 600 € HT
- Acquisition d'un perforateur pour un montant de 493 € HT, société HEULIN ROUSSEAU.

➤ Parking centre-ville : réalisation d'une tranchée drainante par la société DURAND pour un montant de 780 € HT.

➤ Vestiaires des tilleuls :

- Dépose d'un compteur et alimentation électrique tennis par le SIEMML pour un montant de 2 672.96 € HT (fonds de concours).
- Raccordement compteur par ERDF pour un montant de 539.49 € HT.
- Diagnostic Amiante en vue de la démolition pour un montant de 1 539 € HT société DIAGAMTER.

➤ Impasse du Petit Mas : honoraires du Cabinet BRANCHEREAU pour la réalisation d'un aménagement complémentaire, 438 € HT.

➤ Travaux divers

- Réparation candélabres à l'Isle Briand pour un montant de 660.70 € HT SIEM (fonds de concours).

⇒ **INFORMATIONS DIVERSES**

→ Commémoration du 8 mai :

- 9h30 : Messe
- 10h30 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts
Lecture du mot de Monsieur ARIF, secrétaire d'Etat aux anciens combattants
Sonnerie par la fanfare et Marseillaise
- 11h15 : Dépôt de gerbe à l'entrée du Haras
- 11h30 : Vin d'honneur salle David d'Angers.

→ Formation des Elus par le CAUE.

→ Conseil communautaire : lire l'ordre du jour en amont pour connaître les sujets qui seront abordés.

→ Les nouveaux rythmes scolaires : une réunion publique d'information se tiendra le 3 juin 2014 à 18h à l'espace Emile JOULAIN.

Clôture de la séance à 22h10.

Monsieur le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.
Prochain Conseil Municipal : le lundi 2 juin 2014 à 20h30.



A blue circular official stamp of the Municipality of Lion d'Anges is positioned over a handwritten signature in blue ink. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DU LION D'ANGES' and '49220'.

**Le Maire,
Etienne GLEMOT**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle Vigneron', is written over a blue circular official stamp.

**Secrétaire de Séance,
Isabelle VIGNERON**

SÉANCE DU 5 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf avril deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Etienne GLEMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Thierry LE BORGNE, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARE, Jean-Paul PARIS, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Catherine MORICE qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.
M Patrick PISCIONE qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Hugues SAULOUP qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Alain VERRECCHIA qui a donné pouvoir à M Thierry LE BORGNE.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle VIGNERON.

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	23
Nombre de suffrages exprimés.....	27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Budget Communal – Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la décision modificative afin de permettre le reversement de la subvention perçue indument pour les travaux de l'église.

Section de fonctionnement – dépenses

Compte 023-020 Virement à la section d'investissement + 20 935 €

Compte 673-020 Titres annulés – 20 935 €

Section d'investissement

Recettes - Compte 021-020 Virement de la section de fonctionnement : + 20 935 €

Dépenses- Compte 1323-020 Subvention Département : + 20 935 €

SBOS – rapport annuel d'activités 2013 et bilan financier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté, à l'unanimité, le rapport d'activité du SBOS pour l'année 2013 ainsi que le Compte Administratif 2013 et le Budget Prévisionnel 2014. Les documents sont disponibles en Mairie.

Piscine – vente de glaces – boissons – gâteaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, les tarifs applicables pour la vente à la piscine municipale des confiseries, glaces et boissons pour la saison 2014 qui vont de 0.40 € à 1.15 €.

Piscine – Fonds de caisse :

Le Conseil, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, la constitution d'un fond de caisse de 50 € pour la piscine et 50 € pour la vente des confiseries.

SPLA – Nomination d'un représentant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a nommé, à l'unanimité, Monsieur Etienne GLÉMOT comme représentant au sein de la société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou.

Commission Communale des impôts directs – Proposition de liste

L'article 1650-1 du Code général des impôts prévoit que dans chaque commune soit instituée une commission communale des impôts directs (CCID). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté, à l'unanimité, la liste des contribuables en nombre double parmi lesquels, Le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera les 8 commissaires titulaires et les 8 suppléants de la commission.

Communauté de Communes – Modification des statuts

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, les différents points concernant la Communauté de Communes et notamment :

- La Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes
- La Modification de la compétence politique du logement sociale d'intérêt communautaire
- L'Intégration des voiries 2014

Les éléments sont consultables en Mairie.

Communauté de Communes – Approbation du rapport de la CLETC du 5 décembre 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLETC). Les documents sont consultables en mairie.

Tableau du Personnel communal : Modification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, la création d'un poste de rédacteur territorial et la suppression du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

ZAC de DURVAL: Modification du cahier des charges tranche 3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a validé à l'unanimité, la partie architecturale du cahier des charges de la tranche 3 de la ZAC de DURVAL remaniée par Monsieur Joël CHEVALIER, architecte, à la suite de la validation du PLU en février 2014. Et ce, dans le but de l'assouplir et de l'adapter au nouveau règlement d'urbanisme en vigueur sur la ZAC. (Document consultable en mairie).

ZAC de DURVAL: nomination et numérotation des voies

La tranche 3 constituant une continuité des tranches 1 et 2, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité, la conservation des nominations précédentes à savoir rue « Colette » et avenue « Simone de Beauvoir », et la numérotation est poursuivie.

Stationnement abusif sur la voie publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté, à l'unanimité, le renouvellement pour le nouveau mandat des dispositions de la délibération en date du 5 septembre 2011, concernant l'autorisation à Monsieur le Maire de la mise en application la procédure d'enlèvement des véhicules stationnés de façon abusive sur la voie publique.

Nom de la résidence rue des Sources

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, « Les Sources » comme nom de la résidence de 40 logements qui se construit sise 6 et 8 rue des Sources.

Salle Pierre de Coubertin – Décision modificative LOT 1 CHEVALLIER

Lors de la réception des travaux en décembre 2013, il a été fait constat que l'intégralité des travaux prévus dans le lot 1 – Gros Œuvre, n'a pas été réalisée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, l'avenant négatif de – 9 414.12 € HT afin de permettre la rédaction du Décompte Général définitif du lot.

Presbytère – travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, les deux devis concernant des travaux sur le bâtiment du presbytère :

- Réfection corniche Tuffeau : société VERCELLI pour un montant de 6 800 € HT
- Travaux de toiture : société HAMARD pour un montant de 7 263.20 € HT.

Commission Cimetière : Nomination des membres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a élu à l'unanimité, les membres de la Commission cimetière comme suit :

Madame Nicole MELLIER (Présidente), Monsieur Benjamin SIRJEAN, Madame Isabelle PRAT.

Membres extérieurs : Monsieur Eugène PERRAULT et Monsieur Bernard GABORIAUD.

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire) :

- **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

Commission PATRIMOINE :

➤ Installation d'un échafaudage pour travaux à la chapelle du cimetière communal : 400 € HT société VIGNERON.

Salle Pierre de Coubertin

- Plaque et grille pour le bar de la salle 426.05 € HT société TELLIER
- Plomberie pour le bar de la salle 1 080.62 € HT société CHAUFFECO

Salle communale

- Cylindres clés pour les vestiaires 783.76 € HT société BOULAY
- Bancs et paters complémentaires 1 294.64 € HT société TILT équipement

Salle des tilleuls :

- Achat de filets pour montant de 94 € HT pour le hand et 115 € HT pour le badminton. Société MARTY Sports.
- Modification des lumières pour un montant de 3 250 € HT société DBE (Tilleuls et Mare aux Coqs).

Mairie :

- Acquisition de deux urnes pour les élections pour un montant de 372.30 € HT société SEDI équipement. (la Préfecture rembourse ce montant).
- Visite et Rapport sur la sécurité des espaces du 2nd étage de la Mairie : Société APAVE pour un montant de 380 € HT.

Espace Emile JOULAIN :

- déplacement d'un compteur ERDF pour un montant de 586.06 € HT.
- Bac acier : mise en place d'attaches par la société HAMARD pour un montant de 1 647.37 € HT.

➤ A la Croisée des Chemins côté des pèlerins : Achat d'une porte de douche pour un montant de 304.98 € HT CASTORAMA.

Atelier communal :

- Alimentation électrique pour le nouveau préau pour un montant de 2 016 € HT société DBE.

- Vestiaires femmes : installation électrique pour un montant de 406.61 € HT société ATEBI + radiateur et luminaire pour un montant de 294.44 € HT société CGED + acquisition douche pour 2 255.58 € HT société MAILLET.
- Salle de la Mare aux Coqs : étanchéité des chéneaux pour un montant de 4 450 € HT, société DUCHESNE.
- Acquisition de drapeaux pour le pont pour un montant de 211.10 € HT société DOUBLET.
- Groupe Scolaire : Connectique pour liaison vidéoprojecteur vers PC pour l'école primaire Edmond GIRARD, société SADEL pour un montant de 262.08 € HT

Commission VOIRIE :

➤ Atelier communal :

- Pompes de refoulement pour la cuve des eaux pluviales pour un montant de 4 200 € HT société BMP.
 - Béton par la société POINT P pour un montant de 600 € HT
 - Acquisition d'un perforateur pour un montant de 493 € HT, société HEULIN ROUSSEAU
- Parking centre-ville : réalisation d'une tranchée drainante par la société DURAND pour un montant de 780 € HT.
- Vestiaires des tilleuls :
- Dépose d'un compteur et alimentation électrique tennis par le SIEMML pour un montant de 2 672.96 € HT (fonds de concours)
 - Raccordement compteur par ERDF pour un montant de 539.49 € HT
 - Diagnostic Amiante en vue de la démolition pour un montant de 1 539 € HT société DIAGAMTER.
- Impasse du Petit Mas : honoraires du Cabinet BRANCHEREAU pour la réalisation d'un aménagement complémentaire, 438 € HT.
- Travaux divers
- Réparation candélabres à l'Isle Briand pour un montant de 660.70 € HT SIEMML (fonds de concours).

Fait au Lion d'Angers, le 6 mai 2014
 Pour le Maire empêché,
 Le 1^{er} Adjoint,
Nooruddine MUHAMMAD

compte rendu complet disponible en Mairie
 à compter du 21 mai 2014



**CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 2 JUIN 2014
COMPT E R E N D U**

Étaient présents :

MM Etienne GLEMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE MM Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARE, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, Emeline STEINIRGER, M Alain VERRECCHIA, MME Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Hugues SAULOUP qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Arnaud DAVID qui a donné pouvoir à M Etienne GLEMOT.
M Thierry LE BORGNE qui a donné pouvoir à M Alain VERRECCHIA.
M Benjamin SIRJEAN qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Secrétaire de séance : M Alain VERRECCHIA.

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

M. le Maire propose au Conseil de rajouter les modalités suivantes au point « Finances », concernant la tarification des cours de natation à la piscine municipale :

- que toute période commencée sera facturée en totalité.
- qu'aucun remboursement ne sera réalisé si au moins un cours a été pris, exception faite sur présentation d'un certificat médical faisant valoir une incapacité à suivre les cours et qu'aucune possibilité de report sur une autre période est avérée.

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda du Maire :**

M. le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ECOLE – REFORME

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 23 mai 2014 :

Information : un conseil privé aura lieu le 30 juin en présence de Monsieur Dominique TROJANI, de la Trésorerie sur le thème des finances publiques.

▪ **Piscine – convention de mise à disposition**

M. le Maire présente au Conseil, pour information, la convention avec la Communauté de Communes du Canton de Segré, qu'il a été autorisée à signer par délibération en date du 3 mars dernier.

▪ **Piscine – Tarification des cours de natation**

M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière c'était le maître-nageur qui s'occupait des cours (*inscription, paiement ...*). Cette année, c'est à la commune de gérer les inscriptions. Aussi, en lien avec les pratiques de l'année passée et des tarifs proposés par la

piscine de Segré, M. le Maire propose au Conseil d'appliquer le tarif de 73 € pour 10 leçons sur une période de 10 jours consécutifs. Formation à destination des enfants d'au moins 6 ans (*pour apprentissage de la nage*).

M. le Maire propose également d'ajouter les modalités suivantes à la délibération :

- que toute période commencée sera facturée en totalité.
- qu'aucun remboursement ne sera réalisé si au moins un cours a été pris, exception faite sur présentation d'un certificat médical faisant valoir une incapacité à suivre les cours et qu'aucune possibilité de report sur une autre période est avérée.

Mme PRAT : « Comment ont été calculés les tarifs ? »

M ROUSSEAU : Ce sont les tarifs pratiqués par la commune de Segré. En 2013 ils étaient de 70 €. »

Adoption à l'unanimité.

▪ **Piscine – Adoption du règlement intérieur pour l'année 2014**

M. le Maire informe le Conseil que chaque année le règlement intérieur de la piscine est revu pour adapter notamment, les horaires et les dates d'ouverture. Pour l'été 2014, il est nécessaire de modifier l'information relative à la dispense des cours de natation et d'intégrer une précision concernant le non remboursement du ticket d'entrée, en cas d'intempérie.

M VERRECCHIA : « Quand on parle de responsabilité, juste après l'article 3 : « La responsabilité de la ville ne se saurait être recherchée, en cas de disparition de vêtements ou objets non déposés aux vestiaires ». Le mot « recherchée » n'est pas le bon terme qu'il faut employer, car on ne peut jamais empêcher quelqu'un de rechercher, il faudrait plutôt rédiger l'article avec le terme « engagée ».

M le Maire : oui en effet c'est une bonne remarque, nous allons corriger cet alinéa. »

Adoption à l'unanimité.

▪ **Décision modificative**

M. le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative car le trésor public a prélevé, directement, sur les recettes fiscales de la commune la somme indue de 825 €. Ce montant concerne un dégrèvement de « la taxe d'habitation sur les locaux vacants » pour un administré. Cette opération devant être lisible dans la comptabilité communale, il faut ouvrir les comptes budgétaires nécessaires.

M ROUSSEAU ajoute : « C'est un rattrapage de l'année dernière où la commune avait touché à tort la nouvelle taxe sur les logements vacants : 825 €. Les personnes concernées ayant porté réclamation et ayant eu gain de cause, cette taxe était indûment payée. On ne peut pas vous donner l'adresse précise de ces logements, mais c'est le trésorier qui a géré directement avec le service des impôts. »

Adoption à l'unanimité.

▪ **Bibliothèque – Achats de livres**

Dans le cadre du Budget 2014, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire une enveloppe de 10 000 € HT concernant l'acquisition de nouveaux livres pour la bibliothèque municipale. Aussi M. le Maire présente au Conseil les devis reçus de la bibliothèque et demande l'autorisation de les signer :

- ✓ librairie CONTACT pour un montant de 1 424.05 € HT
 - ✓ librairie SADEL pour un montant de 7 794.97 € HT
- Soit un total de 9 219.02 € HT

Adoption à l'unanimité.

→ **Commission « ADMINISTRATION » du 23 mai 2014 :**

▪ **SIEML : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique et adhésion**

M. le Maire rappelle au Conseil que l'ouverture des marchés de l'énergie s'accélère avec la disparition prochaine et par étape des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité. Cette suppression va soumettre les contrats actuels au droit commun de la commande publique. Aussi le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML) a par délibération en date du 20 mai, constitué un groupement de commandes d'achats de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et services en matière d'efficacité énergétique.

Aussi M. le Maire demande au Conseil :

- ✓ d'approuver les termes de l'acte constitutif
- ✓ d'adhérer à ce groupement dont le SIEML sera le coordinateur
- ✓ de l'autoriser à signer les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

M CHALET ajoute : « Je fais toujours partie du bureau du SIEML. Pour votre information, Robert CAUTIER qui était Président du SIEML a souhaité arrêter et a été remplacé par Jean-Luc DAVY. Au niveau du bureau, nous avons fait le choix, qui a été approuvé le 20 mai dernier en assemblée générale, de proposer aux communes une adhésion des communes, de sorte qu'on adresse un appel d'offres pour avoir des tarifs préférentiels pour chaque commune. C'est pour cela qu'on demande aux communes de délibérer. C'est un plus pour les communes.

M ROUSSEAU : Il y aura une participation financière en fonction du pourcentage sur la commande globale. »

Adoption à l'unanimité.

→ Commission « du PERSONNEL » du 23 mai 2014 :

▪ Personnel – Taux de promotion personnel communal

M. le Maire informe le Conseil que chaque année la commune prend une délibération pour le taux de promotion de l'année concernée.

Extrait de l'article 49 de la loi 84-53 « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régie par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de la police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire ».

Aussi M. le Maire propose de fixer les taux de promotion à l'ensemble des grades des cadres d'emplois suivants, pour l'année 2014 :

- ✓ Grade d'emploi d'Adjoint technique territorial (tous grades confondus) : 15 %
- ✓ Grade d'emploi d'Agent territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) : 100 %

Et 0% pour les autres cadres d'emplois.

M ROUSSEAU : « Pour le grade d'emploi d'Adjoint technique, il y a un agent qui est susceptible de passer de 2^{ème} à 1^{ère} classe, ce qui correspond à 15 %. Concernant les ATSEM, trois agents sont titularisés et deux agents vont passer ATSEM principal de 2^{ème} classe, c'est pour cela que l'on met 100 %. On aurait la possibilité de mettre 100 % sur l'ensemble des grades mais on préfère continuer en pourcentage pour filtrer afin de rester maître de la situation. »

Adoption à l'unanimité.

▪ Personnel – Services Techniques – Création d'un poste de deux mois suite à l'absence d'un agent

M. le Maire informe le Conseil de l'absence d'un agent dont il est, à ce jour, difficile d'estimer la date de reprise.

En parallèle, il propose au Conseil de créer un poste à temps complet d'Adjoint technique, pour deux mois, pour les services techniques, afin de pallier à un pic d'activité saisonnière. La date de début de contrat dépendra de la disponibilité du candidat retenu.

M le Maire : La commune a contracté une assurance qui rembourse une grande partie du salaire de l'agent en arrêt maladie, cela nous libère le budget pour faire le remplacement parce que nous avons besoin d'un agent pour effectuer ces missions.

M ROUSSEAU : C'est la période estivale, il y a la piscine, les congés... La commission a fait le point sur les congés d'été concernant le service administratif et les services techniques.

Adoption à l'unanimité.

Prochaines commissions le 27 juin :

- Administration à 14h30
- du Personnel à 16h.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 19 mai 2014 :

Rue des Sources : projet d'aménagement – présentation du plan par M CHALET

M le Maire exprime son souhait de ne pas supprimer les bacs et propose de faire une simulation pendant un mois avant toute prise de décision.

Un débat s'engage à ce sujet.

Mme MORICE demande que la simulation soit réalisée avec des observations.

M CHALET précise que la simulation ne pourra se faire qu'en septembre après les travaux d'effacement des réseaux. Il propose d'envisager une option dans l'appel d'offre.

/ **Impasse du Petit Mas** : aménagement – présentation du projet modifiant l'existant selon plan exposé, et approuvé par les résidents concernés, devis de 4 959 € HT pas d'appel d'offres car inférieur à 5 000 € HT – accord des conseillers présents à la commission – les travaux débuteront à compter du 15 juin pour une durée de 8 jours.

Mme BOUCHET : « Est-ce qu'une signalétique sera ajoutée car les vélos ne prennent pas la piste cyclable ? »

M CHALET : La signalétique est existante, cela fait partie du code de la route, c'est aux parents de montrer l'exemple à leurs enfants. Cela provient peut-être de l'aménagement de DURVAL qui n'est pas encore terminé. »

/ **MERIGNAC** : aménagement des espaces verts / **Travaux Route de VERN (rond-point et tourne à gauche)** : présentation du plan

M CHALET : « Les travaux du tourne à gauche commenceront le 4 juin avec une circulation alternée puis, la route sera fermée pour réaliser les enrobés, une déviation sera mise en place pendant 2 à 3 jours pour rejoindre le centre-ville. En ce qui concerne le rond-point qui va supprimer les feux, les travaux débuteront le 16 juin jusqu'au 30 juillet, ces dates ont été retenues en fonction de la fermeture des écoles. »

/ **Programme rénovation des trottoirs et rues 2014** / **Devis divers** / **Informations diverses** : problème du chemin public (voie sans issue près de la Himbaudière – lieu-dit La Quénoiaie) utilisé comme parking mais aussi comme dépôt de déchets, stationnement de poids lourds...

/ **Le pigeonnier** donne satisfaction : 26 pigeons ont été bagués.

▪ **Rue des Sources – Lancement du marché pour les travaux**

M. le Maire présente au Conseil le plan concernant les travaux de la rue des Sources qui entrent dans le cadre de la demande de subvention faite au titre de la DETR 2014. Il demande au Conseil d'approuver le plan, de l'autoriser à lancer la procédure et à signer les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Anciens vestiaires du Football – Lancement du marché pour les travaux de démolition**

M. informe le Conseil qu'à la suite de l'ouverture des vestiaires Pierre de Coubertin, il était prévu de démolir les anciens vestiaires du football. Aussi, pour permettre une réalisation dans les meilleurs délais, il demande au Conseil de l'autoriser à lancer le marché MAPA pour cette opération et à signer les documents nécessaires.

Adoption à l'unanimité.

Mme STEINIRGER : « Est-ce que les associations ont été averties ? »

M CHALET : Oui. Nicole MELLIER s'est chargée de prévenir les associations concernées. On lance l'appel d'offre, la démolition sera programmée la première semaine de septembre, après la fermeture de la piscine fin août et avant la grosse activité de rentrée sportive. »

▪ **Isle aux enfants – Préau – société ADAM**

M. le Maire présente le devis de la société ADAM concernant la construction d'un abri extérieur en double pente sur le site de « l'Isle aux enfants » pour un montant de 6 480 € HT. Il demande au Conseil de l'autoriser à signer le devis sous conditions de l'obtention des autorisations nécessaires (du Conseil général, du permis de construire ...).

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission Voirie – Urbanisme : le 23 juin à 20h.

⇒ **COMMISSION URBANISME**

↳ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 22 mai 2014 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 9 Permis de Construire dont 3 nouveaux permis
- 1 permis de démolir
- 8 Certificats d'Urbanisme
- 5 Déclarations Préalables
- 3 Droits de préemption, sans suite

Aménagement du centre bourg : une commission citoyenne s'est déroulée le 12 mai, sur 30 personnes convoquées, 27 étaient présentes. Point essentiel : manque de stationnement, accessibilité piéton insuffisante, maintenir le sens unique excepté pour les vélos.

M CHALET : « Pour les personnes qui n'avaient pas pu être présentes à la réunion, une restitution a été réalisée le 26 mai avec la présentation de l'esquisse, un débat s'est instauré pour que chacun puisse s'exprimer. Une décision sera prise avant l'hiver afin de programmer les travaux. »

/ **Occupation du domaine public à « La Chimerie »** : construction d'un mur sans autorisation, le propriétaire s'est engagé de le détruire sous 3 mois / **Numérotation** : une réunion est programmée avec les propriétaires concernés : le 30 juin à 19h dans la salle du Conseil / **Points divers.**

▪ **ZAC Jules VERNE – SODEMEL : Approbation du Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) au 31/12/2013**

M. le Maire rappelle au Conseil la délibération du 6 mai 2013 approuvant l'avenant 1 au traité de concession relatif à la participation financière de la collectivité pour la ZAC Jules Verne. Dans cet avenant, il est inscrit que la participation de la commune serait étudiée chaque année à la suite de la présentation du CRAC. Aussi, la participation d'équilibre de l'avenant 1 au traité de concession est fixée à 250 k€ avec un versement pour l'année 2013 de 60 K€.

M CHALET : « C'est la continuité du précédent Conseil qui s'était engagé.

M le Maire précise : La ZAC Jules VERNE est aménagée par la SODEMEL en notre nom, au final, le bilan positif ou négatif nous sera rendu. Depuis le début, nous savions qu'il y avait une participation. L'année dernière, j'avais proposé à la SODEMEL de lisser sur 5 ans, 60 K€/an pendant 4 ans et 10 K€ la dernière année. Nous connaissons la somme réelle à la

fin. Nous avons souhaité préserver l'avenir. C'est un principe de bonne gestion que nous vous proposons de confirmer cette année. »

Au regard du CRAC au 31/12/2013, M. le Maire propose de réaliser le second versement de 60 K€ au titre de l'année 2014 et demande au Conseil de l'autoriser à signer tous documents inhérents au dossier.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission Voirie – Urbanisme : le 23 juin à 20h.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Véronique BAUDEY

Compte rendu du 12 mai 2014 :

Présentation des membres du CCAS / Election du Vice-président : Marie-Claude HAMARD / **Lecture du code pénal** concernant le secret professionnel relatif à la mission des membres de la commission / **Délégation à la Vice-présidente** pour les décisions d'aides financières d'urgence / **Etat des lieux des bilans 2013 / Fonctionnement du local d'accueil d'urgence**, le règlement sera retravaillé après 3 ans de fonctionnement / **Le déménagement du local alimentaire** a eu lieu le 17 mai dernier vers l'accueil de solidarité au complexe St Exupéry – distribution tous les mardis de 15h à 17h en présence des membres des CCAS de la Communauté de Communes et des bénévoles / **Etude de :** 6 dossiers sociaux, 1 aide aux vacances, 8 dossiers ADAPA / **Nomination des membres des différentes instances** : ESAT : Mme BAUDEY et Mme LABEL ; ASDIES : Mme ROLAND / **Le repas des anciens** aura lieu le mercredi 29 octobre 2014 / **Nombre de demandeurs d'emploi** : 205 (avril 2014).

Commission Logement du 6 mai 2014 :

Etat des lieux des logements sociaux : 285 logements soit 16.10 %
Attributions : 1T2 1T3 et 1T4.

Mme HAMARD ajoute : « Vous avez reçu une invitation pour l'inauguration de la Pension de Famille qui aura lieu vendredi 6 juin à 11h30, merci de me transmettre vos réponses. Autre information, l'UDAF a nommé Virginie COCHARD membre du CCAS du Lion d'Angers sur proposition de l'association Familles Rurales. »

Prochaines commissions :

- Logement le 4 juin à 19h (attribution de 40 logements)
- CCAS le 16 juin à 19h15.

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Véronique BAUDEY

Compte rendu du 20 mai 2014 :

Espace Pierre de COUVERTIN : visite des lieux – cet espace est principalement destiné aux associations / **Points sur les référents auprès des associations** : détail des problématiques et habitudes de chaque association / **Invitation aux prochaines Assemblées Générales** : plusieurs associations tiennent leur assemblée générale en juin, point sur la présence des membres de la commission et sujets qui pourraient y être abordés / **Points divers** : un compte rendu du séjour des handballeuses lionnaises en Allemagne a été rédigé sur le blog de correspondance : « On donne des nouvelles ». Ceux qui souhaitent le consulter peuvent demander le code d'accès auprès d'un membre de la commission.

▪ **Maisons Fleuries – Règlement du concours – édition 2014**

M. le Maire présente au Conseil le règlement 2014 concernant le concours des maisons fleuries, pour l'édition 2014.

Mme BAUDEY précise : « Le jury s'est réuni et Mme CHARRAUD souhaite qu'un membre de la vie associative y participe. Nous avons échangé sur les différentes étapes du concours.

Mme CHARRAUD apporte un complément d'information : Le règlement du concours est voté tous les ans et se déroule en trois étapes. Première étape : il y a environ 140 maisons (ville, lotissement, campagne...) qui participent à ce concours. Le jury est composé d'une dizaine de personnes passionnées qui se déplacent sur trois jours pour noter les 140 maisons. La deuxième étape du concours est un voyage qui est organisé en septembre pour découvrir une ville fleurie. Sont invités, les membres du jury et vous recevrez également une invitation. La date retenue est le samedi 13 septembre, mais le lieu n'est pas encore défini. Et la troisième étape est la remise des prix du concours qui a lieu en général la deuxième quinzaine de novembre. »

M. le Maire invite le Conseil à valider ce règlement.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission le 11 juin à 20h.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Catherine MORICE

Compte rendu du 21 mai 2014 :

Présentation du Budget 2014 / Complexe St Exupéry (salle de danse : Nathalie Riflard) : la VMC sera nettoyée - l'association REVE DANSE a demandé l'installation de placards pour stocker les costumes / **Complexe MERIGNAC** : dégradations sur le bungalow appartenant à l'entreprise DURAND et mis à disposition pour le Tennis / **Mairie : Salle du Conseil** : étude pour la pose de volets intérieurs / **Espace Emile JOULAIN** : une personne a glissé sur la terrasse en bois - y a-t-il possibilité de coller des bandes rugueuses au sol ? / **Devis divers.**

▪ **Marché hebdomadaire – Modification du règlement**

M. le Maire informe le Conseil que le règlement actuel n'est pas clair concernant l'article 1 relatif à la constitution de la commission car il est rédigé sous forme d'arrêté. Aussi, il propose au Conseil, avant nomination des membres de la commission, de modifier l'article 1 du règlement et d'acter le règlement sous sa nouvelle forme.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Marché hebdomadaire – Commission : nomination des membres**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la liste des membres pour la Commission du marché :

- ✓ Présidente : Madame Nicole MELLIER
- ✓ Et membres issus du Conseil : Mme Isabelle VIGNERON et MM. Michel GUILLOIS et Hugues SAULOUP.

M. le Maire demande au Conseil de nommer cette liste pour la commission Marché pour la durée du mandat actuel soit 2014-2020.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Groupe Scolaire Edmond Girard – Travaux dans la cantine scolaire**

M. le Maire informe le Conseil qu'une consultation a été lancée concernant les travaux de la cantine située dans le groupe scolaire Edmond Girard. La commission MAPA réunie le vendredi 23 mai vous propose de retenir les offres suivantes :

- La société MALEINGE pour les travaux de carrelage/faïence pour un montant de 4 976.40 € HT

- Les Forges de GRIEUL pour les travaux de métallerie/serrurerie pour un montant de 5 511.89 € HT.

Mme MORICE précise : « Pendant les travaux, la restauration se fera à l'espace Emile JOULAIN, mais la salle sera utilisée les week-ends, et cela obligera à ranger le matériel en fin de semaine. Il faudra aussi prévoir pour installer un réfrigérateur.

Mme MENANT : Combien de temps vont durer les travaux?

Mme MORICE : Environ trois semaines. Si cette solution est retenue, les « petits enfants » seront transportés en car et les « plus grands » iront à pieds.

Mme MELLIER : Pour la partie cantine, avec Jean-Paul ROUSSEAU nous avons rencontré l'association RECREA'LION et l'AEPLA qui gèrent la cantine. De leur côté ils réfléchissent à une autre solution que l'espace Emile JOULAIN, qui pour eux, présente des difficultés notamment de transport et de déménagement pour les week-ends (en cas d'occupation de la salle). La commune se trouve dans l'obligation de proposer une alternative car c'est elle qui réalise les travaux. Nous attendons la prochaine rencontre afin d'envisager d'éventuelles autres solutions. »

M. le Maire demande au Conseil de valider ces devis et de l'autoriser à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission le 24 juin à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CROSVILLE

Compte rendu du 28 mai 2014 :

Panneau lumineux : réflexion sur la charte et sur les conditions de l'émetteur et contenus des messages (avec la possibilité d'accepter les demandes d'associations lionnaises organisant une manifestation à l'extérieur du Lion d'Angers)- présentation au Conseil de juillet de la nouvelle charte / **Journal du Lion** : retour positif concernant la distribution du journal de mai/juin 2014 – prochains thèmes à aborder : Histoire du Lion d'Angers ; Fonctionnement de la Communauté de Communes avec la commune : qui fait quoi ? ; Zoom sur un artisan-commerçant (chronique) /

M MUHAMMAD ajoute : « Cela permettra de bien mettre en valeur le patrimoine de notre commune et ses habitants.

Les membres de la commission ont été amenés à prendre en charge un domaine spécifique:

- Journal du Lion : Isabel CROSVILLE
- Site Internet : Isabelle VIGNERON
- Relations intercommunales : Arnaud DAVID
- Communication interne : Isabelle VIGNERON
- Panneau lumineux : Patrick PISCIONE
- Camping : Michel GUILLOIS. »

De fait, si vous avez des questions sur ces domaines, n'hésitez pas à leur en faire part. »

/ **L'Inauguration de la salle Pierre de COUBERTIN** a été fixée le samedi 6 septembre 2014 à 11h30 en même temps que le forum des associations. Les conseillers et adjoints y sont invités.

• Fête de la musique – Signature contrat avec le groupe ORCHESTRA

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat avec le groupe MG ORCHESTRA pour la fête de la musique qui se déroulera le 27 juin prochain. Le montant de la prestation est 1 200 € nets pour une prestation de 20h15 à 23h15 sur le parvis de la Mairie.

Mme CROSVILLE informe le Conseil que les **CHORALIES** auront lieu à 18h, suivi de la fête de la musique qui commencera à 19h et du feu d'artifice à 23h30. Réouverture de la circulation à 1h du matin.

Adoption à l'unanimité.

▪ **LES FOLIKLORES – Signature du contrat pour mise à disposition d'un groupe folklorique**

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer le contrat avec l'association « les FOLIKLORES » pour la mise à disposition d'un groupe folklorique (*ballet folklorique Gustavo Vaquera du Mexique*) qui se produira le 11 juillet 2014 à l'espace Emile JOULAIN. Les engagements de la Mairie sont de prendre en charge les repas du midi et du soir du groupe, les moyens techniques du spectacle, les frais de déplacement (*d'un montant de 1 500 €*) et les déclarations SACEM.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Camping – Délégation de Service Public (DSP) : approbation du rapport préalable**

M. le Maire présente le rapport préalable concernant le dossier DSP pour le camping, dont le lancement a été acté par délibération en date du 3 mars 2014. L'objet du rapport préalable est d'éclairer le Conseil sur la nature du contrat à venir dans le cadre de la DSP.

Adoption à l'unanimité.

M MUHAMMAD ajoute : « Ce week-end, j'ai eu le plaisir de remplacer M le Maire pour accueillir les anglais dans le cadre du comité du jumelage, néanmoins j'ai mis en avant, le fait que les membres du comité puissent transmettre leur passion, leur implication, et que l'on puisse réfléchir ensemble sur « comment renouveler, comment arriver à intéresser les générations nouvelles ? ». Je vous rappelle que dans le bureau de M le Maire, il y a les deux serments de jumelage avec les villes de Wiveliscombe et Bad Buchau.

Pour finir, j'ai également eu le plaisir de remettre le prix de la ville des « Amazones » qui s'est déroulée hier au Haras du Lion d'Angers. »

Prochaine commission le 17 juin à 20h30.

⇒ **Information au Conseil sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

Commission PATRIMOINE :

- **Complexe Saint Exupéry** : Mise en place des horloges, Société CHAUFFECO pour 3 177.50 € HT
- **Salle de danse Nathalie Riflard** : Vitrification du parquet par la société MOREUL pour 1 968 € HT
- **Mairie** : Acquisition de 2 fauteuils pour 690.08 € HT
- **Halte Nautique** : Achat de bois société YVON pour 47.65 €HT (qui s'ajoute à l'acquisition faite pour le tennis CM de mai)
- **Divers** : Acquisition de chaises et de tables qui sont mises à disposition des lionnais, société COMAT & VALCO pour 1 615.90 € HT.

Commission VOIRIE :

- **Impasse du Petit Mas** : travaux de voirie société DURAND pour un montant de 4 959 € HT
- **Préau « Isle aux enfants »** – Honoraires JAHAN : le permis de construire relatif à l'implantation du préau sur l'Isle Briand nécessite l'avis d'un architecte. Le montant des honoraires est de 108 € TTC.

Commission FINANCES :

- **Mairie :** Acquisition d'un poste informatique pour le service communication de 1 344.67 € HT, société A2point.

⇒ INFORMATIONS DIVERSES

- Une réunion publique sur les rythmes scolaires a été fixée le mardi 3 juin 2014 à 18h à l'espace Emile JOULAIN.

Clôture de la séance à 22h30.

M. le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.
Prochain Conseil Municipal : le lundi 7 juillet 2014 à 20h30.



**Le Maire,
Etienne GLEMOT**

**Secrétaire de Séance,
Alain VERRECCHIA**

SÉANCE DU 2 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept mai deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Etienne GLEMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE MM Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARE, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, Emeline STEINIRGER, M Alain VERRECCHIA, MME Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Hugues SAULOUP qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Arnaud DAVID qui a donné pouvoir à M Etienne GLEMOT.
M Thierry LE BORGNE qui a donné pouvoir à M Alain VERRECCHIA.
M Benjamin SIRJEAN qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Secrétaire de séance : M Alain VERRECCHIA.

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	23
Nombre de suffrages exprimés.....	27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

2014-06-01 / Piscine – Tarification des cours de natation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le tarif de 73 € pour 10 leçons sur une période de 10 jours consécutifs. Formation à destination des enfants d'au moins 6 ans (pour apprentissage de la nage) ainsi que les modalités de remboursement.

2014-06-02 / Piscine – Adoption du règlement intérieur pour l'année 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le règlement de la piscine pour l'année 2014. Ont été rajoutées deux informations : celle relative à la dispense des cours de natation et une précision concernant le non remboursement du ticket d'entrée, en cas d'intempérie.

2014-06-03 / Décision modificative

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la décision modificative nécessaire à la comptabilisation de l'exonération de la taxe d'habitation sur les locaux vacants ». Cette décision ne modifie pas le total général du budget voté en mars 2014.

2014-06-04/ Bibliothèque – Achats de livres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité les devis de la librairie CONTACT pour un montant de 1 424.05 € HT et de la librairie SADEL pour un montant de 7 794.97 € HT. Soit un total de 9 219.02 € HT

2014-06-05 / SIEML : Approbation de l'acte constitutif du groupement pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique et adhésion

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'ouverture des marchés de l'énergie s'accélère avec la disparition prochaine et par étape des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité. Cette suppression va soumettre les contrats actuels au droit commun de la commande publique. Aussi le Syndicat Intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML) a par délibération en date du 20 mai, constitué un groupement de commandes d'achats de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et services en matière d'efficacité énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité :

- les termes de l'acte constitutif du groupement d'achat.
- l'adhésion de la commune à ce groupement dont le SIEML sera le coordinateur.
- l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

2014-06-06 / Personnel – Taux de promotion personnel communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité, les taux de promotion à l'ensemble des grades des cadres d'emplois suivants, pour l'année 2014 :

- Grade d'emploi d'Adjoint technique territorial (tous grades confondus) : 15 %
- Grade d'emploi d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles ATSEM 100 %

Et 0% pour les autres cadres d'emplois

2014-06-07 / Personnel – Services Techniques – Création d'un poste de deux mois suite à l'absence d'un agent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la création d'un poste d'Adjoint technique pour palier à un pic d'activité saisonnière. La date de début de contrat dépendra de la disponibilité du candidat retenu (au plus tôt le 10 juin). La rémunération est basée sur le 5^{ème} échelon IB 339 IM 320.

2014-06-08 / ZAC Jules Verne – SODEMEL : Approbation du Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) au 31/12/2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 6 mai 2013 approuvant l'avenant 1 au traité de concession relatif à la participation financière de la collectivité pour la ZAC Jules Verne. Dans cet avenant il est inscrit que la participation de la commune serait étudiée chaque année à la suite de la présentation du CRAC. Aussi la participation d'équilibre de l'avenant 1 au traité de concession est fixée à 250 k€ avec un versement pour l'année 2013 de 60 K€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité, (au vu du CRAC 2014) le second versement de 60 K€ au titre de l'année 2014 et à autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents au dossier.

2014-06-09 / Rue des Sources – Lancement du marché pour les travaux

A la suite de la projection du plan, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté, à l'unanimité, le plan des travaux de la rue des Sources, a autorisé le lancement de la procédure et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.

2014-06-10 / Anciens vestiaires du Football – Lancement du marché pour les travaux de démolition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le lancement de la procédure MAPA concernant la démolition des anciens vestiaires du football et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

2014-06-11 / Isle aux enfants – Préau – société ADAM

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité, le devis de la société ADAM concernant la construction d'un abri extérieur en double pente sur le site de « l'Isle aux enfants » pour un montant de 6 480 € HT, sous conditions de l'obtention des autorisations nécessaires (du Conseil général, du permis de construire ...)

2014-06-12 / Maisons Fleuries – Règlement du concours – édition 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité le règlement 2014 concernant le concours des maisons fleuries.

2014-06-13 / Marché hebdomadaire – Modification du règlement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité la modification de l'article 1 du règlement actuel relatif à la constitution de la commission ainsi que de sa forme juridique.

2014-06-14 / Marché hebdomadaire – Commission : nomination des membres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté, à l'unanimité les membres suivants pour la commission marché pour la durée du mandat actuel soit 2014-2020. Présidente : Madame Nicole MELLIER et membres issus du Conseil : Madame Isabelle VIGNERON et Messieurs Michel GUILLOIS et Hugues SAULOUP

2014-06-15 / Groupe Scolaire Edmond Girard – Travaux dans la cantine scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté, à l'unanimité, la proposition de la commission MAPA concernant les travaux de la cantine située dans le groupe scolaire Edmond GIRARD.

- La société MALEINGE pour les travaux de carrelage/faïence pour un montant de 4 976.40 € HT
- Les Forges de GRIEUL pour les travaux de métallerie/serrurerie pour un montant de 5 511.89 € HT

2014-06-16 / Fête de la musique – Signature contrat avec le groupe ORCHESTRA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté, à l'unanimité le contrat avec le groupe ORCHESTRA pour la fête de la musique qui se déroulera le 27 juin prochain. Le montant de la prestation est 1 200 € nets pour une prestation de 20h15 à 23h15 sur le parvis de la Mairie.

2014-06-17 / LES FOLIKLORES – Signature du Contrat pour mise à disposition d'un groupe folklorique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité, le contrat avec l'association les FOLIKLORES pour la mise à disposition d'un groupe Folklorique (Ballet Folklorique Gustavo Vaquera du Mexique) le 11 juillet 2014. Les engagements de la Mairie sont de prendre en charge les repas du midi et du soir du groupe, les moyens techniques du spectacle, les frais de déplacement (d'un montant de 1 500 €) et les déclarations SACEM.

2014-06-18 / Camping – Délégation de Service Public (DSP) : approbation du rapport préalable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le rapport préalable concernant le dossier DSP pour le camping, dont le lancement a été acté par délibération le 3 mars 2014. L'objet du rapport préalable est d'éclairer le Conseil sur la nature du contrat à venir dans le cadre de la DSP : Concession.

2014-06-19 / Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire) :

- **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

Commission PATRIMOINE

- **Complexe Saint Exupéry** : Mise en place des horloges, Société CHAUFFECO pour 3 177.50 € HT

- Salle de danse Nathalie Riflard : Vitrification du parquet par la société MOREUL pour 1 968 € HT
- Mairie : Acquisition de 2 fauteuils pour 690.08 € HT société BUROC
- Halte Nautique : Achat de bois société YVON pour 47.65 €HT (qui s'ajoute à l'acquisition faite pour le tennis CM de mai)
- Divers : Acquisition de chaises et de tables qui sont mises à disposition des lionnais, société COMAT & VALCO pour 1 615.90 € HT.

Commission VOIRIE

- Impasse du Petit Mas : travaux de voirie société DURAND pour un montant de 4 959 € HT
- Préau « Isle aux enfants » – Honoraires JAHAN : le permis de construire relatif à l'implantation du préau sur l'Isle Briand nécessite l'avis d'un architecte. Le montant des honoraires est de 108 € TTC.

Commission FINANCES

- Mairie : Acquisition d'un poste informatique pour le service communication de 1 344.67 € HT, société A2point.

Fait au Lion d'Angers, le 3 juin 2014
Le Maire,
Étienne GLÉMOT

compte rendu complet disponible en Mairie
à compter du 17 juin 2014



(Handwritten signature)

CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 7 JUILLET 2014
COMPT E R E N D U

Étaient présents :

MM Etienne GLEMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, Emeline STEINIRGER, MM Benjamin SIRJEAN, Alain VERRECCHIA, MME Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE qui a donné pouvoir à M Jean-Paul PARIS.
M Thierry LE BORGNE qui a donné pouvoir à M Alain VERRECCHIA.
M Joël PARE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Hugues SAULOUP qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.

Secrétaire de séance : M Patrick PISCIONE.

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

M le Maire précise au Conseil que l'inauguration de la salle Pierre de COUBERTIN a été fixée le samedi 6 septembre 2014 à 11h30 et non le 6 juin comme indiqué dans le compte rendu.
Adoption à l'unanimité.

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Monsieur le Maire propose au Conseil :

1/ d'ajouter un point supplémentaire :

Commission Finances :

⇒ Annulation de titres de recettes sur l'exercice 2012-2013 – Budget Général

2/ les précisions suivantes :

Commission Patrimoine :

⇒ Complexe St Exupéry – détail du marché à procédure adaptée.

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda du Maire :**

M le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire du 26 juin 2014 :**

M MUHAMMAD, 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

**⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION –
ECOLE – REFORME**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 27 juin 2014 :

▪ RECREA'LION : Délégation de service public (DSP) pour l'accueil périscolaire (du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2016)

M le Maire rappelle au Conseil que le rapport final leur a été communiqué le 18 juin dernier afin de respecter le délai légal défini dans la procédure de DSP. Aussi, M le Maire demande

au Conseil de retenir le candidat proposé par la Commission DSP à savoir l'association RECREA'LION et le montant de la participation communale comme suit :

→ 62 421 € de dotation fixe pour l'année scolaire 2014/2015

→ 63 496 € de dotation fixe pour l'année scolaire 2015/2016

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat inhérent à cette DSP en acceptant la modification suivante du rapport final:

« Les 3 premiers acomptes se feront sur la base du plafond de chaque année divisé par 4 soit : 15 605.25 € pour l'année scolaire 2014/2015 (excepté pour le 1^{er} acompte à verser en 2014 pour la période de septembre à décembre qui sera d'un montant de 20 807 €) et de 15 874 € pour l'année scolaire 2015/2016, le solde se fera sur présentation du rapport d'activité qui sera transmis par le délégataire pour l'année scolaire concernée.

A savoir que le versement suivra l'année scolaire et se fera courant du premier mois du trimestre excepté pour le dernier versement qui se fera à la fin de l'année scolaire :

- 1^{er} acompte pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre
- 2^{ème} acompte pour les mois de janvier, février et mars
- 3^{ème} acompte pour les mois d'avril, mai et juin 14
- Le solde en juillet ou août en fonction de la transmission du rapport d'activité de l'année scolaire écoulée, par le délégataire ».

Adoption à l'unanimité.

• **RECREA'LION : Demande de participation complémentaire**

M le Maire informe le Conseil de la demande de l'association RECREA'LION concernant une participation complémentaire de la Commune pour l'actuelle DSP (Délégation de Service Public) qui se termine le 31/08/2014 d'un montant de 4 778 €. La participation pour cette période passe de 24 000 € (BP) à 28 778 €.

Ce supplément correspond à une modification de la répartition du poste de directeur entre l'ALSH et l'accueil périscolaire depuis le 1^{er} janvier 2014.

Adoption à l'unanimité.

• **Budget communal - Décision modificative**

Afin de permettre le versement de la participation complémentaire de 4 778 € pour l'association RECREA'LION ainsi que le premier acompte de 20 807 € de la nouvelle DSP, M le Maire informe le Conseil de la nécessité de prendre une décision modificative pour le budget communal 2014 pour un montant de 8 585 € ; différence entre l'inscription au BP de 41 000 € et de la participation globale de 49 585 € demandée par RECREA'LION pour l'année 2014.

Adoption à l'unanimité.

• **Indemnités 2014 – Trésorier payeur**

M le Maire informe le Conseil que chaque année, la commune décide d'allouer au Trésorier payeur deux indemnités : une indemnité de conseil et une indemnité pour confection de budget. Aussi, M le Maire propose de retenir le taux de 100 % pour ces deux indemnités au titre de l'année 2014, soit un total brut de 830.26 € réparti comme suit :

→ Indemnité brute de Conseil : 784.53 €

→ Indemnité brute de confection de budget : 45,73 €

Il conviendra d'appliquer les cotisations CSG, RDS et 1 % de solidarité.

Adoption à l'unanimité.

• **Approbation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif au Lion d'Angers**

Selon la réglementation, en application de l'article L2224-5 du CGCT, un rapport doit être fait sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et doit être validé par délibération du Conseil Municipal.

Aussi, M le Maire invite le Conseil à valider le rapport annuel.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Annulation de titres de recettes sur l'exercice 2012-2013 – Budget Général**

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été émis des titres à tort pour l'encaissement des droits de place sur le marché à l'encontre de la société l' HUITRIERE du Port Blanc pour le 4ème trimestre 2012 et l'année 2013. La société l' HUITRIERE avait averti la Commission du Marché par courrier en date du 12 octobre 2012 de son intention de cesser son activité sur le marché du LION D'ANGERS à compter du 12 octobre 2012.

Aussi, M le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler les dits titres :

- No 557/55 24 € du 06/12/2012
- No 114/11 24 € du 08/04/2013
- No 321/30 24 € du 25/07/2013
- No 467/52 24 € du 19/09/2013
- No 577/61 24 € du 5/11/2013
- Soit un total de 120 €

M le Maire précise que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision sont prévus au BP 2014 – C/ 673 – Titres annulés.

Adoption à l'unanimité.

➔ **Commission « ADMINISTRATION » du 27 juin 2014 :**

▪ **Règlement du Conseil Municipal**

M le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur du Conseil qui doit être voté dans les 6 mois de l'installation du nouveau Conseil.

Adoption à l'unanimité.

Prochaines commissions le 29 août :

- *Administration à 14h30, Personnel à 16h.*

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ **Résultat du travail de la commission**

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 23 juin 2014 :

Démolition vestiaires : réflexion en cours pour l'agrandissement du parking / **Espace Pierre de COUBERTIN – aménagements extérieurs** : finition empierrement / **ZAC Jules VERNE** : la route de VERN sera fermée à la circulation du 7 au 25 juillet pour la réalisation du carrefour Bd Halligon – ex-Avenue Jules Verne - réflexion voie douce / **DURVAL – tranches 1 et 2** : les travaux d'aménagement seront terminés fin juillet / **Route de VERN** – travaux entrée DURVAL 3 et 4 : viabilisation terminée, tourne à gauche et marquage au sol les 2, 3 et 4 juillet / **Devis divers** : **Impasse du Petit Mas** : marquage au sol - **parking centre-ville** : passage canalisation - **rue St Gatien** : raccord gaz, la rue sera fermée le 28 juillet - **les peupliers le long de l'Oudon** étant en fin de vie ont été abattus (*travaux réalisés par le Conseil général*) – **éclairage public** : changement des horaires en été 4h30 - 23h – **Impasse du Petit Mas** : réflexion pour une zone 30.

⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ **Résultat du travail de la commission**

Rapporteur : Catherine MORICE

Compte rendu du 23 juin 2014 :

↳ **Analyse des documents d'urbanisme :**

- 11 Permis de Construire
- 5 anciens permis de construire accordés
- 1 permis de démolir
- 13 Certificats d'Urbanisme (dont 8 pour BESNIER AMENAGEMENT sur DURVAL)
- 4 Déclarations Préalables
- 3 Droits de préemption, sans suite

- 1 dossier d'accessibilité.

Centre bourg : aménagement - rue des Sources : 17 entreprises ont retiré le dossier de consultation des entreprises – ouverture des plis le 16 juillet – une réunion pour le choix des entreprises aura lieu le 22 août – consultation SPS à lancer / **ZAC DURVAL** : 12 compromis ont été signés + 7 options / **Terrains REVION** avec les consorts « LEQUEN » : négociations en cours / **Remaniement du cadastre** : propositions de passer des parcelles du domaine privé de la commune au domaine public : concernant le **parking du LION 2000** la commission refuse de passer dans le domaine public car cela obligerait la commune à laisser des droits de passage – **rue des Sources** : la commission accepte de passer quelques parcelles dans le domaine public de la commune.

Prochaine commission Voirie – Urbanisme : le 26 août à 20h.

⇒ **Points à voter en COMMISSION VOIRIE – URBANISME**

▪ **Marché démolition des anciens vestiaires du Football**

M le Maire informe le Conseil de la consultation lancée concernant la démolition des anciens vestiaires du Football sis avenue des Tilleuls. La Commission MAPA s'est réunie le 23 juin pour l'ouverture des plis et le 27 juin, pour le choix de l'entreprise. Aussi, M le Maire propose au Conseil de retenir la proposition de la commission à savoir la société CHAZÉ de Craon (53) pour un montant de 15 000 € HT.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Zone Bleue : rue du Général Leclerc et rue du Marché**

Dans le but d'accompagner la croissance de la population de notre bassin de vie et pour faciliter l'activité commerciale des artisans commerçants du centre bourg par des flux facilités, M le Maire informe le Conseil que suite à la commission « voirie » et au sondage effectué auprès des commerçants, il est proposé de mettre en place une zone bleue en centre-ville. Sont concernées, une partie de la rue du Général Leclerc, du pont à l'intersection avec la rue Godard Faultrier, et le stationnement longitudinal de la rue du Marché, en partant de la rue du Général Leclerc jusqu'à 3 places après l'intersection avec la rue Octave Hamelin. La durée autorisée sera d'une heure trente. L'amplitude est de 7h00 à 19h00 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 7h00 à 13h00 les samedis et dimanches et les jours fériés.

Une communication en lien avec les commerçants est à définir avant la mise en place fin août.

M le Maire propose au Conseil d'acter cette décision et de l'autoriser à la mettre en œuvre (arrêté, achat de panneaux, etc....).

Adoption à l'unanimité.

▪ **Rue de la Pièce Neuve : Travaux d'éclairage public - SIEML**

M le Maire demande au Conseil d'accepter la proposition financière du SIEML concernant les travaux d'éclairage public sur la rue de la Pièce Neuve dont la participation communale est de 13 701.05 € HT.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission Voirie – Urbanisme : le 26 août à 20h.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Isabel CROSVILLE

Compte rendu du 16 juin 2014 :

Aides aux vacances – sport/culture : travail sur les modalités d'attribution d'aides au sport/culture et aux vacances. Attribution : 2 aides aux vacances / **Dossiers sociaux** : 3 dossiers ADAPA - 2 dossiers prestation handicap - 4 dossiers compensation du handicap à domicile / **Gîte « A la Croisée des Chemins »** après plusieurs années de fonctionnement,

revoir le règlement intérieur pour l'accueil des sans-abris et marcheurs / **Visite des personnes âgées isolées** : dans le cadre du plan de prévention canicule depuis plusieurs années, le CCAS a mis en place à la demande des services de la Préfecture un dispositif de recensement des personnes âgées, isolées souhaitant être contactées. Une première information est diffusée par le Journal du Lion et la presse locale - Rencontre des personnes à domicile et en particulier les personnes isolées - A ce jour, 100 personnes inscrites sont à visiter. *« C'est l'occasion d'informer les personnes sur les risques encourus en cas de forte chaleur, de donner quelques conseils sur les attitudes à adopter mais aussi de se préoccuper de nos anciens ; elles nous permettent également d'être à leur écoute, de donner des informations sur les événements et d'échanger sur la vie de la commune. Ces visites répondent à un vrai besoin et sont réclamées par nos anciens. Les visites vont démarrer début juillet et se poursuivront en août. En cas d'épisode caniculaire les visites seront renforcées. Les personnes sont également visitées en période hivernale. Nous travaillons en lien avec le SSIAD et l'ADMR »* / **Nombre de demandeurs d'emploi** : 205 (97 hommes et 108 femmes).

Commission Logement du 25 juin 2014 :

Finalisation des propositions d'attribution des 40 logements à la Résidence des Sources.
Attributions : 2 T4.

Prochaine commission le 3 septembre à 19h15.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 11 juin 2014 :

Dernier point sur les référents-élus auprès des diverses associations / le Forum des Associations se tiendra le samedi 6 septembre 2014 de 9h30 à 13h à la Salle de la Mare aux Coqs - Validation de l'affiche et discussion autour de la promotion à mettre en place pour informer le public - Point sur l'intendance (*horaires, montage, disposition des stands, ...*) - Validation de l'article d'annonce du forum sur le Journal du Lion / **Concours des maisons fleuries** : passage du jury courant juillet / **Règlements intérieurs des différentes salles communales** : relecture des règlements par les membres de la commission durant l'été pour une validation des changements à apporter en septembre, en concertation avec la commission patrimoine / **Agenda de la vie associative** : réflexion en cours afin d'améliorer la planification des temps forts de chaque association, de créer une dynamique et d'éviter dans la mesure du possible qu'il y ait plusieurs manifestations le même jour.

▪ Subvention exceptionnelle au club de Badminton

M le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer au club de Badminton, une subvention exceptionnelle de 200 € afin de permettre à l'association de renouveler le matériel manquant suite à différents vols. (Pour mémoire le local concerné a été sécurisé)

Adoption à l'unanimité.

Mme STEINIRGER informe le Conseil : *« Avec le club de gym RSL, nous avons sollicité la commission afin d'organiser une compétition, en demandant l'utilisation de plusieurs salles de sports le week-end du 30 et 31 mai 2015, pour célébrer les 50 ans du club.*

J'ai contacté le club de football qui organise tous les ans à cette période des tournois et propose de décaler leurs tournois. Soit la mairie accepte qu'ils fassent leurs tournois en même temps que nous ou bien ils les décalent. La Fédération sportive a répondu hier soir en nous indiquant que nous avons été élus pour faire la compétition au Lion d'Angers. Ce sera en départemental poussin où il faudra compter environ 900 gymnases entre 8 et 10 ans, sur le samedi et le dimanche.

Mme CHARRAUD : Nous pouvons avoir des difficultés de salles, de créneaux tout au long de l'année mais néanmoins, nous avons la chance d'avoir des infrastructures qui nous permettent de recevoir 450 gymnases sur chaque journée. »

Prochaine commission le 19 août à 20h.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 24 juin 2014 :

Grenier de la mairie et désencombrement : visite du grenier de la mairie, objectif : voir les travaux à réaliser pour une future utilisation éventuelle et le désencombrement. La commission souhaite qu'une étude soit faite au préalable pour la faisabilité de prolonger l'ascenseur pour parvenir à cet étage. Concernant le désencombrement, la commission étudie les solutions pour vider le grenier et d'autres locaux municipaux où sont entreposés des matériels qui ne servent plus. Une autre réflexion est menée concernant les archives qui ont été déplacées suite aux travaux de consolidation de la charpente / **Complexe St Exupéry** : présentation du plan à la commission (*nouveau plan qui tient compte des directives sur l'accessibilité*) / **Groupe Scolaire Edmond Girard – Travaux des cuisines** : Les travaux vont commencer, et se dérouleront sur juillet. Pendant les travaux, les enfants du centre de loisirs prendront leur repas dans la salle de restauration de l'Espace Emile Joulain. De plus, un transport par car est mis en place par la commune pour le transport du groupe des petits. Coût 76,98 € /jour (*l'ensemble des enfants seront pris en charge en cas de mauvais temps, donc 2 trajets par groupe*) / **Règlement des salles communales et tarifs** : la commission mène une réflexion sur l'utilisation des salles par les associations Lionnaises et fera une analyse de l'offre proposée par la commune, suite à la construction de l'Espace Pierre de Coubertin, et l'ouverture prochaine du complexe St Exupéry. Cette réflexion est menée en lien avec la commission vie associative / **Espace Pierre de Coubertin** : un point a été fait sur les travaux qui devaient être repris suite à des anomalies de fonctionnement. Il reste le passage du carreleur dans les douches. Le plombier doit procéder à une mise en conformité pour les contrôles légionelloses. Les services techniques doivent reprendre les brosses extérieures / **Salle Paillard** : demande d'une association pour l'utilisation d'un placard. Le point a été fait avec les autres associations utilisatrices / **Salle Nathalie Riffard** (danse): le parquet sera seulement poncé pour répondre aux préconisations de la fédération de danse / **Piscine** : la piscine est ouverte au public depuis le 5 juillet / **Mairie** : la commission a réfléchi au pavoisement sur le bâtiment de la mairie. Le point d'accroche initialement mis dans les tuffeaux n'est pas à renouveler, cela engendre des infiltrations dans le tuffeau. La commission a décidé de remettre ce pavoisement en partie centrale de la mairie et d'utiliser l'accroche de la jardinière centrale.

▪ **Convention pour cantine dans salle Emile JOULAIN**

M le Maire présente au Conseil la convention tripartite pour l'occupation de la salle de restauration de l'espace Emile JOULAIN pour le mois de juillet en remplacement de celle de l'école Edmond Girard. Cette convention concerne l'association AEPLA, l'association RECREA'LION et la Commune. Elle définit les obligations et responsabilités de chacun pendant cette période de travaux.

M le Maire propose au Conseil d'approuver la convention tripartite et de l'autoriser à la signer avec l'association AEPLA et l'association RECREA'LION ainsi que tout autre document se rapportant à cette question.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Complexe St Exupéry – travaux d'aménagement**

M le Maire rappelle au Conseil que la procédure a été lancée pour les travaux au complexe St Exupéry. M le Maire précise que la Commission MAPA s'est réunie les 4 et 7 juillet, compte

tenu de la réalisation des travaux début septembre. Suite à la commission d'analyse des offres, M le Maire propose de valider le choix de la commission, à savoir :

- o Lot 1 : électricité : CHAUFFECO pour un montant de 9 553.49 € HT
- o Lot 2 : Cloisons sèches : non statué pour absence de réponse
- o Lot 3 : Peinture : lot inacceptable pour prix élevé compte tenu d'une seule réponse
- o Lot 4 : Maçonnerie : VERCELLI pour un montant 4 439.35 € HT
- o Lot 5 : Plomberie/chauffage : CHAUFFECO pour un montant de 4 620.40 € HT
- o Lot 6 : tables et chaises : lot inacceptable et inapproprié (3 entreprises ayant répondu mais ne donnant pas la possibilité à la commission de déterminer l'entreprise la mieux disant : 2 entreprises n'ont pas répondu à la demande et une seule proposition conforme mais considérée comme élevée).

M le Maire propose au Conseil d'attribuer le marché de travaux pour les 3 lots suivants : lot 1, lot 4 et lot 5 aux conditions précisées ci-dessus.

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à relancer la procédure et de choisir les candidats pour les 3 autres lots (lots : 2, 3, 6), conformément à la délégation faite par délibération en date du 7 avril 2014, portant délégation à M le Maire, article 4, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission le 27 août à 18h30.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

Compte rendu du 17 juin 2014 :

Le Journal du Lion le mois de juillet/août « un été au Lion » a été distribué dans les boîtes aux lettres – pour septembre/octobre : thème principal « focus sur rôle des élus de la Communauté de Communes et de la Mairie » - délimitation géographique de la commune / **Manifestations à venir** : les FOLIKLORES auront lieu le vendredi 11 juillet – validation du guide de l'élu pour distribution en septembre – compétition au Haras de l'Isle Briand : TOBESPORT le 30 août 2014 – le Mondial du Lion se déroulera les 16, 17, 18 et 19 octobre 2014.

Prochaine commission le 4 septembre à 20h30.

⇒ Information au Conseil sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devs d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Commission PATRIMOINE :

- **Cantine** : Acquisition d'une cuisinière 4 feux pour un montant de 4 562 € HT, société BONNET THIRODE.
- **Piscine** : Acquisition :
 - Circulateur pour un montant de 1 072.66 € HT, société CHAUFFECO
 - Pompe doseuse pour un montant de 377.10 € HT, société IWAKI
 - Photomètre réglage automate pour un montant de 3 076.75 € HT, société EAU2
- **Sacristie** : chauffe-eau pour un montant de 620 € HT, société RB PLOMBERIE

- Logement du gardien de l'Espace Emile JOULAIN : installation plomberie pour lavage pour un montant de 196 € HT et d'un robinet extérieur pour 193 € HT, société RB PLOMBERIE
- Mairie/Bibliothèque : Carrelage pour un montant de 1 237.10 € HT, société MALEINGE
- Stade : Travaux de décapage pour un montant de 2 025 € HT, société DURAND
- Salle Hélène BOUCHER : acquisition de feutre société GYMNOVA pour un montant de 2535.92 € HT soit 3 043.10 € TTC.

⇒ **INFORMATIONS DIVERSES**

→ La mairie sera fermée les samedis matin du 12 juillet au 16 août inclus.

Clôture de la séance à 22h30.

M. le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.
Prochain Conseil Municipal : le lundi 8 septembre 2014 à 20h30.



**Le Maire,
Étienne GLEMOT**

**Secrétaire de Séance,
Patrick PISCIONE**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier juillet deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Etienne GLEMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, Emeline STEINIRGER, MM Benjamin SIRJEAN, Alain VERRECCHIA, MME Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE qui a donné pouvoir à M Jean-Paul PARIS.
M Thierry LE BORGNE qui a donné pouvoir à M Alain VERRECCHIA.
M Joël PARE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Hugues SAULOUP qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.

Secrétaire de séance : M Patrick PISCIONE.

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	23
Nombre de suffrages exprimés.....	27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

2014-07-01 / RECREA'LION : DSP (Délégation de Service Public) pour l'accueil périscolaire (du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2016)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de confier la DSP de l'accueil périscolaire à l'association RECREA'LION et de définir la participation de la commune pour les deux années concernées comme suit :

- ⇒ 62 421 € de dotation fixe pour l'année scolaire 2014/2015
- ⇒ 63 496 € de dotation fixe pour l'année scolaire 2015/2016

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat.

2014-07-02 / RECREA'LION : Demande de participation complémentaire

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la participation complémentaire de la Commune pour l'actuelle DSP qui se termine le 31/08/2014 d'un montant de 4 778 €. La participation pour cette période passe de 24 000 € (BP) à 28 778 €. Ce supplément correspond à une modification de la répartition du poste de directeur entre l'ALSH et l'accueil périscolaire à partir du 1^{er} janvier 2014.

2014-07-03 / RECREA'LION : Décision modificative

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la décision modificative d'un montant de 8 585 €, afin de permettre le versement de la participation complémentaire pour l'association RECREA'LION ainsi que le premier acompte de la nouvelle DSP.

2014-07-04/ Indemnités 2014 – Trésorier payeur

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'allouer au Trésorier payeur deux indemnités : une indemnité de conseil et une indemnité pour confection de budget au taux de 100 % au titre de l'année 2014, soit un total brut de 830.26 €.

2014-07-05 / Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif au Lion d'Angers – Approbation

En application de l'article L2224-5 du CGCT, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le rapport annuel 2013 concernant le prix et la qualité de l'assainissement collectif de la Commune. Le rapport peut être consulté en mairie, sur demande.

2014-07-06 / Annulation de titres de recettes sur l'exercice 2012-2013 – BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'annuler les titres de recettes émis à tort pour l'encaissement des droits de place sur le marché à l'encontre de la société l' HUITRIERE du Port Blanc pour le 4ème trimestre 2012 et l'année 2013, soit un total de 120 €, répartis comme suit :

- o No 557/55 24 € du 06/12/2012
- o No 114/11 24 € du 08/04/2013
- o No 321/30 24 € du 25/07/2013
- o No 467/52 24 € du 19/09/2013
- o No 577/61 24 € du 5/11/2013

2014-07-07 / Règlement du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil qui doit être voté dans les 6 mois de l'installation du nouveau Conseil. Le règlement peut être consulté en mairie, sur demande.

2014-07-08 / Marché démolition des anciens vestiaires du Football

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de confier le marché de démolition des vestiaires à la société CHAZÉ de Craon (53) pour un montant de 15 000 € HT et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

2014-07-09 / Rue du Général Leclerc et rue du Marché : Zone Bleue

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la mise en place d'une zone bleue sur une partie de la rue du Général Leclerc, du pont à l'intersection avec la rue Godard Faultrier, et le stationnement longitudinal de la rue du Marché, en partant de la rue du Général Leclerc jusqu'à 2 places après l'intersection avec la rue Octave Hamelin. La durée autorisée sera d'une heure trente. L'amplitude est de 7h00 à 19h00 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 7h00 à 13h00 les samedis et dimanches.

Une communication en lien avec les commerçants est à définir avant la mise en place fin août.

2014-07-10 / Rue de la Pièce Neuve : Travaux d'éclairage public

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la proposition financière du SIEML concernant les travaux d'éclairage public sur la rue de la Pièce Neuve dont la participation communale est de 13 701.05 € HT.

2014-07-11 / Subvention exceptionnelle au club de Badminton

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'allouer au club de Badminton, une subvention exceptionnelle de 200 € afin de permettre à l'association de renouveler le matériel manquant suite à un vol.

2014-07-12 / Convention pour cantine dans salle Emile JOULAIN

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la convention tripartite pour l'occupation de la salle de restauration de l'espace Emile JOULAIN pour le mois de juillet en remplacement de celle de l'école Edmond Girard. Cette convention concerne l'association

AEPLA, l'association RECREA'LION et la Commune. Elle définit les obligations et responsabilités de chacun pendant cette période de travaux.

2014-07-13 / Complexe St Exupéry – travaux d'aménagement

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer le marché de travaux du complexe St Exupéry comme suit pour 3 lots :

- Lot 1 : électricité – société CHAUFFECO, pour un montant HT de 9 553.49 €.
- Lot 4 : maçonnerie – entreprise VERCELLI, pour un montant HT de 4 439.35 €.
- Lot 5 : plomberie chauffage – société CHAUFFECO, d'un montant HT de 4 620.40 €.

Monsieur le Maire précise que pour les 3 lots suivants, le choix n'a pas pu être réalisé :

- o Lot 2 : Cloisons sèches : non statué pour absence de réponse
- o Lot 3 : Peinture : lot inacceptable pour prix élevé compte tenu d'une seule réponse
- o Lot 6 : tables et chaises : lot inacceptable et inapproprié (3 entreprises ayant répondu mais ne donnant pas la possibilité à la commission de déterminer l'entreprise la mieux disant : 2 entreprises n'ont pas répondu à la demande et une seule proposition conforme mais considérée comme élevée).

Aussi, Monsieur le Maire demande à ce que la procédure soit relancée. La commission se réunira prochainement pour choisir les entreprises qui présenteront une nouvelle offre pour les lots 2, 3 et 6.

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous documents.

2014-07-14 / Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire) :

Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Commission Patrimoine :

➤ Cantine : Acquisition d'une cuisinière 4 feux pour un montant de 4 562 € HT, société BONNET THIRODE.

➤ Piscine : Acquisition :

- Circulateur pour un montant de 1 072.66 € HT, société CHAUFFECO
- Pompe doseuse pour d'un montant de 377.10 € HT, société IWAKI
- Photomètre réglage automate pour un montant de 3 076.75 € HT, société EAU2

➤ Sacristie : chauffe-eau pour un montant de 620 € HT, société RB PLOMBERIE

➤ Logement du gardien Espace Emile JOULAIN : installation plomberie pour lave-linge pour un montant de 196 € HT et d'un robinet extérieur pour 193 € HT, société RB PLOMBERIE

➤ Mairie/Bibliothèque : Carrelage pour un montant de 1 237.10 € HT, société MALEINGE

➤ Stade : Travaux de décapage pour un montant de 2 025 € HT, société DURAND

➤ Salle Hélène BOUCHER : acquisition de feutre société GYMNOVA pour un montant de 2535.92 € HT soit 3 043.10 € TTC.

Fait au Lion d'Angers, le 8 juillet 2014
Le Maire,
Étienne GLÉMOT

compte rendu complet disponible en Mairie
à compter du 25 juillet 2014



CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 8 SEPTEMBRE 2014
COMPT E R E N D U

Étaient présents :

MM Etienne GLEMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Thierry LE BORGNE, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARE, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Hugues SAULOUP, MME Emeline STEINIRGER, M Alain VERRECCHIA, MME Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Joël PARE.
Mme Véronique BAUDEY.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie BARTHE.

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

M le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

M Jean-Paul PARIS précise que dans Le compte rendu de la commission Voirie, il faut lire qu'en période d'été le changement des horaires concernant l'éclairage public est 23h – 5h.

Adoption à l'unanimité.

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Monsieur le Maire propose au Conseil les précisions suivantes :

Commission du Personnel :

⇒ **Convention de prestation avec la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il s'agit de l'autoriser à signer une convention de prestation avec la Communauté de Communes.

Commission Urbanisme :

⇒ **Dossier : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un tableau financier a été rajouté au dossier AMI. Il s'agit de la projection du besoin en ingénierie sur 6 ans.

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda du Maire :**

M le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ECOLE – REFORME**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ **Commission « FINANCES » du 29 août 2014 :**

▪ **Piscine : Remboursement des cours de piscine**

M le Maire demande au Conseil l'autorisation de procéder au remboursement des cours de piscine non dispensés en raison d'intempéries et dont l'annulation a été faite à l'initiative de la Mairie après avis du maître-nageur (cours du 08/08 et du 12/08). Le montant de la séance s'élève à 7.30 € (73 € pour 10 séances et maximum 12 enfants par groupe).

Adoption à l'unanimité.

▪ **Décision modificative n°5 du Budget Communal**

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le budget communal. Celle-ci fait suite à la vente du bâtiment ARLEQUIN et permet la sortie comptable des amortissements des subventions perçues pour la construction. Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire.

Adoption à l'unanimité.

→ **Commission « du PERSONNEL » du 29 août 2014 :**

▪ **Personnel – Services Techniques – Contrat d'apprentissage**

M le Maire informe le Conseil que l'actuel apprenti a fini son contrat d'apprentissage au sein de la Commune. Considérant l'importance d'accompagner les jeunes dans leur formation via les contrats d'apprentissage, M le Maire propose de reconduire ce type de contrat. Aussi après avoir rencontré différents jeunes intéressés, c'est un apprenti habitant à CHERRE qui a été retenu. Il est en CAPA 1^{ère} année travaux paysagers au CFA à la Germinière à ROUILLON dans la Sarthe. Le début du contrat est prévu le 10 septembre 2014.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Personnel – Modification du tableau du personnel**

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 2 juin 2014, il a été décidé un taux de promotion de 100 % pour les ATSEM (avancement de grade). Après l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, la commune peut procéder à la nomination des deux agents concernés. Aussi, afin de permettre cette nomination, M le Maire propose de transformer les deux postes d'ATSEM de 1^{ère} classe en deux postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Personnel – Convention de prestation avec la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers (CCRLA)**

M le Maire rappelle au Conseil la délibération du 2 décembre 2013, décidant la vente du bâtiment espace ARLEQUIN à la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, en raison du transfert de la compétence « Enfance-Jeunesse ». L'acte de vente a été signé courant 2014.

M le Maire informe le Conseil que la procédure relative à l'entretien du bâtiment « espace ARLEQUIN » lancée par la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers n'est pas encore terminée.

Aussi, la Communauté de Communes a sollicité la Commune du Lion d'Angers, afin de pallier aux besoins actuels d'entretien.

Aussi, M le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer une convention de prestation avec la CCRLA et précise que les frais inhérents à cette prestation seront intégralement pris en charge financièrement par la CCRLA.

Adoption à l'unanimité.

→ **Commission « ADMINISTRATION » du 29 août 2014 :**

▪ **SIAEP : Approbation du rapport annuel 2013**

M le Maire présente au Conseil le rapport annuel, sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable pour l'exercice 2013.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Approbation du rapport 2013 d'assainissement non collectif (SPANC)**

M le Maire présente au Conseil le rapport annuel, sur le prix et la qualité du service public concernant l'assainissement non collectif pour l'exercice 2013.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges communautaires (CLETC) – nomination des membres**

M le Maire expose au Conseil que la Communauté de Communes sollicite la commune pour désigner un représentant titulaire et un suppléant pour la CLETC. M le Maire indique que lors du prochain Conseil communautaire, il sera proposé de valider les membres de la CLETC.

Aussi, M le Maire est proposé en tant que titulaire et Monsieur Jean-Paul ROUSSEAU, Adjoint délégué aux Finances en tant que suppléant pour la commune du Lion d'Angers.

Adoption à l'unanimité.

Prochaines commissions le 26 septembre :

- Administration à 14h30, Personnel à 16h.

⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Catherine MORICE

Compte rendu du 26 août 2014 :

- ↳ Analyse des documents d'urbanisme :
 - 9 Permis de Construire
 - 9 Déclarations Préalables
 - 21 Certificats d'Urbanisme

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 26 août 2014 :

Démolition vestiaires MERIGNAC : l'entreprise CHAZE a été retenue - projet de parking : 22 places créées et 2 à supprimer pour créer un passage soit 16 places existantes + 20 = 36 places - point de vigilance sur le portail des pompiers - voir système pour bloquer les cycles - compatibilité poussettes / **Travaux ZAC Jules VERNE aménagement du plateau :** les élus ont échangé sur les points positifs et négatifs.

M CHALET : « Pourquoi un plateau par rapport à un giratoire ? Il a été étudié la rotation des bus qui ne passaient pas dans un giratoire. Dans le futur plan de déplacement, les bus ne passeront plus par le quai d'Anjou. Aussi, les bus venant de Segré devront passer par la rue du Courgeon pour rejoindre la rue Henri et Robert de Cholet puis ensuite boulevard Halligon et le rond-point Savard.

M LEQUEUX : Nous avons eu droit à un rappel du code de la route car lorsqu'il y a une zone 30, c'est priorité à droite d'office. »

Compte rendu de rencontre avec les riverains de la rue Mercier la Vendée : une quinzaine d'habitants ont déposé une pétition demandant une action communale en raison du danger que peuvent représenter les véhicules roulant trop vite dans cette rue - les élus ont demandé à ces riverains qu'ils proposent une réflexion documentée sur des marquages au sol délimitant des zones de stationnement permettant le ralentissement des véhicules / **Divers devis.**

⇒ **Points votés en COMMISSION URBANISME – VOIRIE**

▪ **Lancement de la procédure pour la modification du PLU**

M le Maire rappelle au Conseil que le PLU, validé en février dernier, a identifié une zone Ay qui constitue une zone d'activités économiques ayant un lien direct ou indirect avec l'agriculture. Il couvre deux activités économiques au sein de l'espace agricole : une activité de production de foie gras et les établissements Terrena. Ce classement spécifique était destiné à permettre une évolution limitée des activités existantes. Mais, compte tenu du contexte économique difficile, les collectivités locales se doivent d'aider les activités sur leur territoire. Dans cet objectif, et afin de ne pas freiner leur évolution qui peut être créateur

d'emplois, il est nécessaire de modifier le règlement de cette zone en son article 2. Il est donc proposé de lancer la procédure de modification simple du PLU, pour déplaçonner la possibilité des extensions en zone Ay (aujourd'hui limitée à 30% de l'emprise au sol du bâtiment ou de l'installation à étendre avant travaux) sous réserve de ne pas nuire à l'environnement et à condition que l'activité reste liée à l'agriculture.

Vote : 25 voix pour et 1 abstention.

PLU : Choix du cabinet pour la procédure de modification

M le Maire informe que la révision du PLU nécessite la constitution d'un dossier qui sera notifié aux personnes publiques associées et soumis à enquête publique. M le Maire présente le devis pour la mission de révision, du cabinet « Urba Ouest Conseil » (qui a réalisé le PLU de la commune) pour un montant de 695 € HT.

Vote : 25 voix pour et 1 voix contre.

Dossier « Appel à Manifestation d'Intérêt »

M le Maire informe le Conseil que la commune du Lion d'Angers et la Communauté de Communes de la région du Lion d'Angers sont conjointement éligibles à l'expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres bourgs. Cette initiative s'appuie sur un repérage de territoires dans les bassins de vie ruraux et périurbains et sous l'égide des préfets de région.

La commune et la Communauté de Communes ont donc la possibilité de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt. Il leur appartient de s'inscrire dans cette démarche en déposant au plus tard le 12/09/2014 leur dossier de candidature qui contient un diagnostic des forces et faiblesses de leur territoire et une stratégie de développement.

Le Conseil général de Maine et Loire et le CAUE 49 se sont mis à la disposition de la commune pour l'aider à l'élaboration du dossier. Un budget global de 230 millions d'euros est prévu pour les communes retenues afin de financer les crédits d'ingénierie des communes pour l'élaboration de leur projet de revitalisation, d'aide à la pierre pour soutenir le logement social, de l'ANAH pour l'amélioration du parc privé.

Compte tenu des objectifs et des travaux déjà engagés dans cette volonté de revitaliser le centre bourg en termes de :

- mixité sociale,
- habitat,
- réponse artisanale et commerciale de proximité au service de l'ensemble des habitants des communes de la Communauté de Communes,
- de développement des déplacements doux préservant la qualité de vie et l'environnement,

M le Maire propose au Conseil Municipal d'acter par délibération la candidature de la commune à cette expérimentation nationale.

Adoption à l'unanimité.

Bail rural suite à l'acquisition de parcelles

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 3 mars 2014, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à l'acquisition des parcelles cadastrées section B n°1516, 421, 1547 et 1543.

Lors de la signature du compromis de vente, M le Maire a été informé de l'existence d'un bail rural, sur ces parcelles, au profit de Monsieur Régis BARAULT (sous seing privé en date du 1^{er} novembre 1997, suivi d'un avenant sous seing privé en date du 10 décembre 2001). L'acte notarié a été signé le 20/8/2014 et il a été convenu que la commune se porte acquéreuse des dites parcelles, avec le locataire selon le bail rural en cours. La commune percevra donc le fermage et le paiement sera effectué à la trésorerie du Lion d'Angers. Aussi M le Maire demande au Conseil d'accepter officiellement le bail.

D'autre part, M le Maire informe également le conseil municipal que dans le bail rural susvisé, il a été découvert que le bénéficiaire du bail, règle également un fermage sur les parcelles cadastrées section B n°1551, 1553 et 1567, propriétés de la commune depuis le 31 octobre 2008 suite à une vente faite par le même propriétaire. Une régularisation a donc été demandée auprès du notaire de Segré. La commune percevra le fermage pour ces

parcelles et le paiement se fera auprès de la trésorerie du Lion d'Angers. Le versement des fermages injustement perçus depuis le 31 octobre 2008 par l'office notarial de Segré a été également demandé. Aussi M le Maire demande au Conseil d'accepter officiellement le bail.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Numérotation et nomination de voie du secteur « Basse Folie et RD 101 »**

M le Maire demande au conseil Municipal d'acter la numérotation d'une partie de la route de Château-Gontier, de la route de Montreuil sur Maine (RD101 dans l'agglomération du Lion d'Angers) et sur l'impasse du secteur « Basse Folie ». Suite à une réunion avec les riverains, la commission urbanisme a validé la proposition faite.

L'impasse sera dénommée : impasse « Basse Folie ».

Adoption à l'unanimité.

▪ **Conventions ERDF/commune et GRDF/commune**

M le Maire rappelle que le 17 février 2009 et le 10 mars 2009 la commune a contracté des conventions de servitude de passage de canalisation de distribution publique d'électricité avec ERDF (sur les parcelles cadastrées section C n°1332 et n°1336 : les Landes) et de gaz avec GRDF (sur les parcelles cadastrées section C n°606, 1062, 1334 et 1332 : les Landes).

Afin de régulariser ces conventions et de les publier au fichier immobilier Français, il convient d'autoriser M le Maire à signer les actes notariés correspondants.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Travaux d'aménagement du centre bourg : rue des Sources**

***Résultat du MAPA :**

M le Maire informe le Conseil que la commission s'est réunie le vendredi 22 août dernier et propose de retenir la société DURAND, pour un montant de base de 144 724.20 € HT (*sans option*).

M le Maire demande au Conseil d'acter ce choix et de l'autoriser à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Travaux d'aménagement du centre bourg : rue des Sources**

***Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) :**

M le Maire propose au Conseil de retenir la société AAMOCS pour la mission SPS concernant les travaux de la rue des Sources, pour un montant de 1 118.00 € HT et lui demande de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Borne électrique SIEML pour véhicules électriques**

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 2 décembre 2013, la commune a accepté la modification des statuts du SIEML pour permettre le transfert de compétence relative aux infrastructures pour les véhicules électriques. De plus, le Conseil avait donné un accord de principe pour l'installation d'une borne sur la Commune. Aussi, M le Maire informe le Conseil que la Commune a été retenue pour l'installation d'une borne électrique. Le coût d'implantation est estimé à 10 635 € HT et la participation financière de la commune s'élèverait à 25 % soit aux environs de 2 650 € HT.

M le Maire demande au Conseil de valider la participation communale et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Allée des Charmes – lotissement le Bocage – Maine & Loire HABITAT**

M le Maire rappelle que la voirie du lotissement du Bocage avait été intégrée excepté la partie intérieure de l'îlot A (délibération en date du 11/07/2011), en raison du non-respect du cahier des charges de la Communauté de Communes. Pour faire suite à la mise en conformité, M le Maire propose d'acquérir à l'euro symbolique cette parcelle et de l'intégrer dans la voirie communale.

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'ensemble des documents se référant à ce dossier et notamment l'acte administratif établi par Maine & Loire HABITAT.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Intégration voirie et espaces verts du lotissement de DURVAL tranches 1 et 2 dans la voirie communale**

M le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer la voirie et les espaces verts du lotissement DURVAL pour les tranches 1 et 2 réalisés par BESNIER Aménagement, dans la voirie communale.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Zone Bleue – Modifications**

M le Maire rappelle au Conseil la délibération prise le 7 juillet dernier relative à la mise en place d'une zone bleue. Deux modifications sont à apporter sur cette délibération.

Tout d'abord, l'application de la zone bleue les jours fériés à l'identique des samedis et dimanches.

Ensuite, sur 3 places après l'intersection avec la rue Octave Hamelin (au lieu de 2 places). Et, sans changement sur l'amplitude horaire et sur la durée autorisée.

M LEQUEUX ajoute : « Cette zone est mise en place depuis le 1^{er} septembre. Il y a 41 places en zone bleue. La distribution des disques de stationnement est faite par les commerçants et en mairie.

M SAULOUP : Qui est en charge du respect des règles et de la verbalisation ?

M le Maire : La gendarmerie.

Mme VIGNERON : Pour les entreprises qui seraient susceptibles d'intervenir, à qui doivent-elles s'adresser pour le stationnement ?

M CHALET : Elles doivent faire une demande d'autorisation en mairie pour tous travaux sur la voie publique. »

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 23 septembre à 20h.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 3 septembre 2014 :

Démission de Madame Marie-Pascale LEBEL : Mme LEBEL est sollicitée par Anjou Handicap pour faire partie d'une commission ayant pour projet la construction d'un accueil pour enfants porteurs de handicap / **Dossiers sociaux** : 1 dossier d'aide sociale – ADAPA : 9 admissions et 2 non admissions – 7 dépôts de dossiers – 2 dossiers prestation de compensation handicap – 2 demandes d'aide financière / **Visite des personnes âgées isolées** : bilan très positif, bon accueil, visites toujours très attendues – problème de transport des ordures ménagères aux containers (trop éloignés) : demande de bancs à proximité des apports / **Le repas des aînés ruraux** aura lieu le mercredi 29 octobre à l'espace Emile Joulain : participation libre à partir de 7 € pour les personnes de plus de 70 ans et 16 € pour les conjoints plus jeunes (inscription avant le 22 octobre) / **Gîte « A la Croisée des Chemins »** : accueil possible en dehors des horaires indiqués sur le règlement en cas de pluie ou grand froid / **Banque alimentaire** : collecte les 28 et 29 novembre / Statistiques Maison Départementale de l'Autonomie : 41 bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé – 69 bénéficiaires de la carte d'invalidité – 15 cartes priorité – 45 cartes de stationnement – 68 personnes reconnues travailleurs handicapés / **Nombre de demandeurs d'emploi** au 15 juillet : 214 (102 hommes et 112 femmes), au 15 août : 232 (109 hommes et 123 femmes), rappel en janvier 2014 : 215.

Prochaine commission le 2 octobre à 19h15.

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 19 août 2014 :

Forum des associations : avant cette commission, conférence de presse en vue du forum du 6 septembre – dernier point sur l'intendance et la promotion - Le forum a rassemblé une trentaine d'associations avec environ 1 000 visiteurs. La matinée s'est globalement bien passée, il y a eu des démonstrations sportives, des ateliers pour les enfants, des dégustations et des inscriptions / **La revue des règlements intérieurs des salles de sports** (et notamment celui de l'espace Coubertin le plus urgent) réflexions durant l'été et mises en commun avant de rencontrer la commission patrimoine / **Plannings des salles de sports** : une rencontre s'est déroulée le 2 septembre avec les associations pour l'organisation des plannings pour l'année scolaire 2014/2015 - La réforme des rythmes scolaires a perturbé principalement le tennis qui ne pouvait plus assurer les cours le mercredi matin. Une solution a été trouvée avec le recrutement d'un 3^{ème} professeur qui donnera des cours le mercredi après-midi. Les 3 salles de sports (Tilleuls, Mare aux Coqs et Hélène Boucher) sont donc occupées tous les jours de la semaine de 8h30 à 22h30 / **Rencontre annuelle avec les associations** : réflexion sur le prochain thème à aborder / **Le Voyage des Maisons Fleuries** aura lieu le samedi 13 septembre – 57 personnes se rendront à La Gacilly, le car est complet cette année.

Prochaine commission le 22 septembre à 20h.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Joël PARE

Compte rendu du 27 août 2014 :

Visite de la salle de danse Nathalie RIFLARD : les travaux réalisés en régie (nettoyage, rangement, peinture, montage des bancs et patères) ont été en partie effectués. Reste à faire le démontage des urinoirs et la confection d'un placard à l'entrée. On peut donc envisager que cette salle soit utilisée par d'autres associations que la danse, tel que la gym douce où un besoin ponctuel nécessitant l'utilisation du parquet / **Complexe St EXUPERY** : distribution des lots suite à l'ouverture des plis concernant les travaux qui doivent commencer en semaine 37. La première réunion de chantier a eu lieu ce matin :

- Le lot 2 Cloisons sèches a été attribué à COUDERC Décoration pour un montant de 8 456 € HT
- Le lot 3 Peinture a été attribué à COUDERC Décoration pour un montant de 12 978.50 € HT
- Le lot 6 tables et chaises a été attribué à COMAT et VALCO pour un montant de 5 435.98 € HT

Aussi le montant total des travaux s'élève à 45 483.72 €.

Salle Pierre de COUBERTIN : la plaque inaugurale a été posée, de même type que celle déjà présente sur les différents bâtiments de la ville / **Cantine de l'école primaire Edmond GIRARD** : tout le personnel de cuisine a retrouvé son lieu habituel, après avoir passé la période estivale à l'espace Emile JOULAIN / **Salle de sport** : des travaux au niveau des luminaires ont été effectués, d'autres d'étanchéités sont à prévoir pour le judo entre autre. Mme MELLIER, Adjointe, a rencontré le président du tennis qui a sollicité la commune pour que soient envisagés des travaux pour le remplacement du bungalow ponctuellement mis à leur disposition / **Quelques informations diverses** : Eglise : intervention du SDIS pour un nid d'abeille - Contrôle légionnelle : quelques travaux de plomberie à réaliser pour valider l'audit de MICROSEPT - Ecole Edmond Girard : lancement d'une étude sur le besoin de nouvelles classes - Dégradations : toujours des incivilités commises sur la commune (grillage, vols à la piscine, effraction dans une salle, arroseur...).

▪ **Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé Mission (SPS) pour le complexe Saint Exupéry**

M le Maire propose au Conseil de retenir le cabinet QUALICONSULT pour la mission SPS concernant les travaux sur le bâtiment de Saint Exupéry, pour un montant de 980 € HT.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission le 24 septembre à 18h30.

⇒ **COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Arnaud DAVID

Compte rendu du 4 septembre 2014 :

Journal du Lion thèmes pour septembre/octobre : les élus – présentation de la Communauté de Communes – idées thèmes pour Novembre/décembre : la Guerre de 1914-1918 - le CCAS / Information sur les travaux **rue des Sources** / **Retour sur les manifestations passées** : Fête de la musique – Les FOLIKLORES spectacle très apprécié (revoir le lieu pour 2015) – Braderie – Visite de la ville – TOBESPORT sera reconduit l'année prochaine après un beau succès / L'inauguration de **l'espace Pierre de COUBERTIN** s'est déroulée le 6 septembre / **Le MONDIAL DU LION** aura lieu du 16 au 19 octobre 2014 / **Remise de la médaille de la ville aux anciens élus** : le 25 octobre 2014 / **Accueil des nouveaux habitants** programmé le 7 novembre 2014 / **Centenaire de la Grande Guerre** : cérémonie le 11 novembre 2014 / **Guide de l'Élu.**

Prochaine commission le 30 septembre à 20h30.

⇒ **Information au Conseil sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

→ **Devis d'Investissement Inférieurs à 5 000 € HT**

Commission Finances :

- **Groupe scolaire Edmond GIRARD – Maternelle** : facture MANUTAN pour acquisition de tables et de chaises pour un montant de 3 218.60 € HT.

Commission Patrimoine :

- **Salle de la Mare aux Coqs** : changement de 40 ballasts pour un montant de 2 400 € HT société DBE.
- **Pierre de Coubertin** : Acquisition de l'enseigne pour un montant de 1 090 € HT Société SIGNATURE.
- **Piscine** : Remplacement de la pompe doseuse pour un montant de 323 € HT Société IWAKI.

Commission Voirie :

- **Zone bleue** :
 - Acquisition de disques (4 000 unités) pour 2 240 € HT Société ANIMO.
 - Acquisition panneaux pour 492.95 € HT Société NADIA.
- **Divers** : Acquisition de différents panneaux pour 356.25 € HT Société NADIA.
- **Budget Assainissement** : Mise en conformité branchement quai d'Anjou à la station de refoulement pour un montant de 2 416.17 € HT SAUR.

- **Information Opération Préau : travaux de régie : matériaux pour dalle pour 2 050.20 € HT (POINT P) + ferrailage pour 450 € HT (SDB) + empierrement pour 544 € HT (DL ENROMAT).**

⇒ INFORMATIONS DIVERSES

→ Assemblée Générale de la Communauté de Communes le 17 septembre 2014 : visite des sites du Pôle Santé Social intercommunal à Vern d'Anjou et au Lion d'Angers.

→ Le 4 octobre 2014 à 14h00: visite de la ville, réservée au Conseil Municipal, des locaux communaux et environnement des différentes zones de la ville.

Clôture de la séance à 22h30.

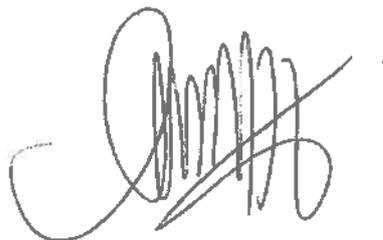
**M. le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.
Prochain Conseil Municipal : le lundi 6 octobre 2014 à 20h30.**



**Le Maire,
Etienne GLEMOT**



**Secrétaire de Séance,
Anne-Sophie BARTHE**



SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le deux septembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Etienne GLEMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Thierry LE BORGNE, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARE, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Hugues SAULOUP, MME Emeline STEINIRGER, M Alain VERRECCHIA, MME Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Joël PARE
Mme Véronique BAUDEY.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie BARTHE.

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	25
Nombre de suffrages exprimés.....	26
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

2014-09-01 / Piscine – Remboursement des cours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité de procéder au remboursement des cours de piscine non dispensés en raison d'intempéries et dont l'annulation a été faite à l'initiative de la Mairie après avis du maître-nageur (cours des 08/08 et 12/08). Le montant de la séance s'élève à 7.30 € (73 € pour 10 séances délibération du 02/06/14 et maximum 12 enfants par groupe).

2014-09-02 / Décision modificative n°5 du Budget Communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité la décision modificative n°5 pour le budget communal. Celle-ci fait suite à la vente du bâtiment ARLEQUIN et permet la sortie comptable des amortissements des subventions perçues pour la construction. Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire.

2014-09-03 / Personnel – Services Techniques – Contrat d'apprentissage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, l'intégration d'un nouveau contrat d'apprentissage au sein des services techniques de la Commune.

2014-09-04 / Personnel – Modification du tableau du personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la transformation de deux postes d'ATSEM de 1^{ère} classe en deux postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

2014-09-05 / Personnel – Convention de prestation avec la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer une convention de prestation avec la CCRLA concernant l'entretien de l'Espace ARLEQUIN par des agents communaux dans l'attente de la conclusion de la procédure en cours. Les frais inhérents à cette prestation seront intégralement pris en charge financièrement par la CCRLA.

2014-09-06 / SIAEP – approbation du rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le rapport annuel, sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable pour l'exercice 2013. (Dossier disponible à l'accueil de la Mairie).

2014-09-07 / SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) – approbation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le rapport annuel, sur le prix et la qualité du service public concernant l'assainissement non collectif pour l'exercice 2013. (Dossier disponible à l'accueil de la Mairie).

2014-09-08 / Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges communautaires (CLETC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a nommé, à l'unanimité, Monsieur le Maire (en tant que titulaire) et Monsieur ROUSSEAU, adjoint délégué aux finances (en tant que suppléant), membres de la CLETC.

2014-09-09 / PLU – Lancement de la procédure pour la modification du PLU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, avec 25 voix pour et 1 abstention, le lancement de la procédure pour la modification du PLU, pour déplaçonner la possibilité des extensions en zone Ay (aujourd'hui limitée à 30% de l'emprise au sol du bâtiment ou de l'installation à étendre avant travaux) sous réserve de ne pas nuire à l'environnement et à condition que l'activité reste liée à la transformation de produits issus de l'agriculture.

2014-09-10 / PLU – Choix du cabinet pour la procédure de modification

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté, avec 25 voix pour et 1 voix contre, le devis pour la mission de révision, du cabinet « Urba Ouest Conseil » (qui a réalisé le PLU de la commune) pour un montant de 695 € HT.

2014-09-11 / Dossier « Appel à Manifestation d'intérêt »

La commune du Lion d'Angers et la Communauté de Communes de la région du Lion d'Angers sont éligibles à l'expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres bourgs ruraux. Cette initiative s'appuie sur un repérage de territoires dans les bassins de vie ruraux et périurbains et sous l'égide des préfets de région.

La commune et la Communauté de Communes ont donc la possibilité de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt. Il leur appartient de s'inscrire dans cette démarche en déposant au plus tard le 12/09/2014 leur dossier de candidature qui contient un diagnostic des forces et faiblesses de leur territoire et une stratégie de développement.

Le Conseil général de Maine et Loire et le CAUE 49 se sont mis à la disposition de la commune pour l'aider à l'élaboration du dossier. Un budget global de 230 millions d'euros est prévu pour les communes retenues afin de financer les crédits d'ingénierie des communes pour l'élaboration de leur projet de revitalisation, d'aides à la construction et à la rénovation immobilière pour soutenir le logement social et l'ANAH pour l'amélioration du parc privé.

Compte tenu des objectifs et des travaux déjà engagés dans cette volonté de revitaliser le centre bourg, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acter par délibération la candidature de la commune à cette expérimentation nationale.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à porter la Commune du Lion d'Angers, candidate à l'appel à Manifestation d'intérêt.

2014-09-12 / Bail rural suite à l'acquisition de parcelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, les baux ruraux comme présentés ci-dessous.

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil que par délibération en date du 3 mars 2014, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à l'acquisition des parcelles cadastrées section B n°1516, 421, 1547 et 1543.

Lors de la signature du compromis de vente, Monsieur le Maire a été informé de l'existence d'un bail rural, sur ces parcelles, au profit de Monsieur Régis BARAULT (sous seing privé en date du 1^{er} novembre 1997, suivi d'un avenant sous seing privé en date du 10 décembre 2001). L'acte notarié a été signé le 20/8/2014 et il a été convenu que la commune se porte acquéreuse des dites parcelles avec le locataire selon le bail rural en cours. La commune percevra donc le fermage et le paiement sera effectué à la trésorerie du Lion d'Angers.

D'autre part, Monsieur le Maire a informé également le conseil municipal que dans le bail rural susvisé, il a été découvert que le bénéficiaire du bail, règle également un fermage sur les parcelles cadastrées section B n°1551, 1553 et 1567, propriétés de la commune depuis le 31 octobre 2008 suite à une vente faite par le même propriétaire. Une régularisation a donc été demandée auprès du notaire de Segré. La commune percevra le fermage pour ces parcelles et le paiement se fera auprès de la trésorerie du Lion d'Angers. Le versement des fermages injustement perçus depuis le 31 octobre 2008 par l'office notarial de Segré a été également demandé. Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter officiellement le bail.

2014-09-13 / Numérotation et nomination de voie du secteur « Basse Folie et RD 101 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a acté, à l'unanimité, la numérotation d'une partie de la route de Château-Gontier, de la route de Montreuil sur Maine (RD101 dans l'agglomération du Lion d'Angers) et sur l'impasse du secteur « Basse Folie ». Suite à une réunion avec les riverains, la commission urbanisme a validé la proposition faite.

L'impasse sera dénommée : impasse « Basse Folie ».

2014-09-14 / Conventions ERDF/commune et GRDF/commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, à Monsieur le Maire de signer les actes notariés correspondant aux conventions de servitude de passage de canalisation de distribution publique d'électricité avec ERDF (sur les parcelles cadastrées section C n°1332 et n°1336 : les Landes) et de gaz avec GRDF (sur les parcelles cadastrées section C n°606, 1062, 1334 et 1332 : les Landes). Ces actes seront publiés au fichier immobilier Français.

2014-09-15 / Travaux d'aménagement du centre bourg : rue des Sources

***Résultat du MAPA (Marché À Procédure Adaptée)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité, le choix de la commission réunie le vendredi 22 août dernier pour les travaux rue des Sources. Il s'agit de la société DURAND, pour un montant de base de 144 724.20 € HT (*sans option*). Et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2014-09-16 / Travaux d'aménagement du centre bourg : rue des Sources

***Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le devis de la société AAMOCS pour la mission SPS concernant les travaux de la rue des Sources, pour un montant de 1 118.00 € HT.

2014-09-17 / Borne électrique SIEML pour véhicules électriques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'implantation d'une borne électrique pour les véhicules électrique sur la commune. Et a accepté à l'unanimité la participation communale de 25 % du montant de l'installation estimé à 10 635 € HT.

2014-09-18 / Allée des Charmes – lotissement le Bocage – Maine & Loire HABITAT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, l'acquisition à l'euro symbolique (les frais d'acte étant à la charge du vendeur) et l'intégration de la partie intérieure de l'îlot A à la suite de la réalisation de la mise en conformité demandée.

2014-09-19 / Intégration voirie et espaces verts du lotissement de DURVAL tranches 1 et 2 dans la voirie communale

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, l'intégration de la voirie et des espaces verts du lotissement DURVAL pour les tranches 1 et 2 réalisés par BESNIER Aménagement, dans la voirie communale.

2014-09-20 / Zone Bleue – Modifications

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les modifications relatives à la zone bleue à savoir, l'application de la zone bleue les jours fériés à l'identique des samedis et dimanches et son extension à 3 places situées rue du Général Leclerc, après l'intersection avec la rue Octave Hamelin (et non pas 2 comme initialement prévu).

2014-09-21 / Complexe St Exupéry – Mission de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le choix du cabinet QUALICONSULT pour la mission SPS concernant les travaux sur le bâtiment de Saint Exupéry, pour un montant de 980 € HT.

2014-09-22 / Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Commission Finances :

➤ **Groupe scolaire Edmond GIRARD – Maternelle** : facture MANUTAN pour acquisition de tables et de chaises pour un montant de 3 218.60 € HT.

Commission Patrimoine :

➤ **Salle de la Mare aux Coqs** : changement de 40 ballasts pour un montant de 2 400 € HT société DBE.

➤ **Pierre de Coubertin** : Acquisition de l'enseigne pour un montant de 1 090 € HT Société SIGNATURE.

➤ **Piscine** : Remplacement de la pompe doseuse pour un montant de 323 € HT Société IWAKI.

Commission Voirie :

➤ **Zone bleue** : * Acquisition de disques (4 000 unités) pour 2 240 € HT Société ANIMO.
* Acquisition panneaux pour 492.95 € HT Société NADIA.

➤ **Divers** : Acquisition de différents panneaux pour 356.25 € HT Société NADIA.

➤ **Budget Assainissement** : Mise en conformité branchement quai d'Anjou à la station de refoulement pour un montant de 2 416.17 € HT SAUR.

➤ **Information Opération Préau – Travaux de régie** : matériaux pour dalle pour 2 050.20 € HT (POINT P) + ferrailage pour 450 € HT (SDB) + empierrement pour 544 € HT (DL ENROMAT).

Fait au Lion d'Angers, le 11/09/2014
Le Maire,
Étienne GLÉMOT

compte rendu complet disponible en Mairie
à compter du 17/09/2014



**CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 6 OCTOBRE 2014
C O M P T E R E N D U**

Étaient présents :

MM Etienne GLEMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARE, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MME Emeline STEINIRGER, M Alain VERRECCHIA, MME Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Thierry LE BORGNE, qui a donné pouvoir à M Alain VERRECCHIA.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Jean-Paul PARIS, qui a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie BARTHE.

Secrétaire de séance : M Hugues SAULOUP.

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Monsieur le Maire propose au Conseil :

1/ d'ajouter les deux points suivants :

Commission « Administration » :

⇒ **Référent commission liste électorale** : La commission est composée d'un représentant du Tribunal administratif et de deux délégués nommés par la Sous-Préfecture. La présidence de cette commission est assurée par un élu de la Commune. Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil de nommer Monsieur Jean-Paul ROUSSEAU.

⇒ **Nomination d'un Administrateur au Collège du Val d'ODON** : Le collège ayant dorénavant un effectif supérieur à 600 élèves, il est nécessaire de nommer un second représentant au Conseil d'Administration. Aussi, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Jean-Paul ROUSSEAU.

2/ les précisions suivantes :

Commission Urbanisme :

⇒ **Dossier : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** – complément de la délibération du 8 septembre 2014. La délibération prise en septembre ne contient pas le montant de la mobilisation financière de la commune malgré son inscription dans le dossier de candidature. Aussi, Monsieur le Maire propose de faire une délibération complémentaire précisant la mobilisation financière de 5 480 127 € HT pour le projet AMI (inscrit dans le dossier page 21 paragraphe 4.4).

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda du Maire :**

M le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ **Compte rendu Conseil Communautaire du 25 septembre 2014 :**

M MUHAMMAD, 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ECOLE – REFORME

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 26 septembre 2014 :

▪ Préfecture : fin de mission d'assistance aux collectivités pour les Délégations de Service Public (DSP) :

M le Maire informe le Conseil que la Commune bénéficie d'une convention d'assistance du Service de l'Eau, Environnement, Forêt, de la Direction Départementale des Territoires de la Préfecture de Maine-et-Loire pour la DSP qu'elle a signée avec la SAUR concernant l'assainissement collectif. Or, le Ministère de l'Agriculture avait prévu en 2013 d'arrêter cette assistance au plus tard le 31/12/2015. La Préfecture du Maine-et-Loire a décidé d'arrêter cette mission dès le 31/12/2014 (sur les prestations dues en 2013). Aussi M le Maire précise qu'il est nécessaire de prendre un avenant au contrat initialement signé avec leurs services, actant la cessation à l'issue des prestations dues au titre de l'exercice 2013. Le dernier suivi de gestion reçu porte sur l'exercice 2012.

Adoption à l'unanimité.

▪ SAUR : Actualisation de la redevance assainissement pour 2015 :

M le Maire informe le Conseil que la SAUR avec qui la Commune a signé une délégation de service public, actualise chaque année ses tarifs et demande à la Commune si elle souhaite augmenter sa redevance. M le Maire rappelle que cela fait plusieurs années que la Commune n'augmente pas sa partie afin de tenir compte des capacités budgétaires existantes. Aussi, M le Maire propose que pour l'année 2015, les tarifs communaux soient reconduits sans augmentation.

Adoption à l'unanimité.

▪ Travaux en régie :

M le Maire informe le Conseil qu'il est possible d'imputer à l'investissement, l'ensemble des coûts (personnel + matériaux) inhérents aux travaux réalisés par les agents communaux. Seule la part « matériaux » générera une récupération de la TVA. Pour ce faire, il indique au Conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget communal. Les travaux concernent le vestiaire des femmes à l'atelier communal, la salle Pierre de Coubertin, le camping, le bâtiment des pèlerins, le préau, la cuve à l'atelier communal, l'impasse du Petit Mas et la Mairie sont concernés.

Adoption à l'unanimité.

→ Commission « du PERSONNEL » du 26 septembre 2014 :

▪ Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) et contrats d'avenir :

M le Maire informe le Conseil que la Commune recrute actuellement un agent en CAE au service d'entretien et prolonge de 6 mois celui qui est déjà aujourd'hui au service technique. M le Maire explique qu'il est du rôle d'une collectivité d'accompagner les personnes en recherche d'emploi depuis une longue période. L'objectif étant de leur permettre de s'ouvrir à de nouveaux emplois, à la formation, mais aussi de les projeter dans une reprise d'activité au terme du contrat.

Aussi M le Maire demande de renouveler le principe des contrats CAE et d'avenir dans la commune et de l'autoriser à procéder aux recrutements nécessaires au terme des contrats en cours et ce pour une année.

Adoption à l'unanimité.

→ Commission « ADMINISTRATION » du 29 août 2014 :

▪ SICALA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents) Loire Atlantique :

M le Maire rappelle aux Conseillers que lors du Conseil Municipal du mois de mars, la Commune a délibéré afin de se retirer du SICALA Loire Atlantique (issu de la fusion du SICALA 49 et du syndicat de communes riveraines de la Loire).

Or, le syndicat a omis de demander aux communes membres (même celles qui se retireraient), de valider les nouveaux statuts du syndicat et d'acter le retrait des autres communes (La Chapelle sur Oudon, Andigné, Mauves sur Loire).

La Préfecture a envoyé un mail le 18 septembre dernier, indiquant que le délai statutaire des trois mois était écoulé depuis les délibérations des 28/02 et 22/03 du SICALA (non reçues en Mairie). Aussi, le retrait de la Commune peut être rejeté (comme celui des autres communes demandeuses).

Aussi, M le Maire propose au Conseil de reprendre une délibération actant les nouveaux statuts du SICALA et acceptant le retrait des communes.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Référent commission liste électorale :**

M le Maire informe le Conseil que la commission est composée d'un représentant du Tribunal administratif et de deux délégués nommés par la Sous-Préfecture. La présidence de cette commission est assurée par un élu de la Commune. Aussi, M le Maire propose au Conseil de nommer Monsieur Jean-Paul ROUSSEAU.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Nomination d'un Administrateur au Collège du Val d'OUDON :**

Le collège ayant dorénavant un effectif supérieur à 600 élèves, M le Maire précise au Conseil qu'il est nécessaire de nommer un second représentant au Conseil d'Administration. Aussi, M le Maire propose de nommer Monsieur Jean-Paul ROUSSEAU.

Adoption à l'unanimité.

Prochaines commissions le 24 octobre :

- Administration à 14h30, Personnel à 16h.

⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 23 septembre 2014 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 5 nouveaux Permis de Construire
- 5 Déclarations Préalables
- 7 anciennes Déclarations Préalables
- 10 Certificats d'Urbanisme
- 2 droits de préemption

Taxe d'aménagement / Parking centre-ville - demande d'ouverture d'un accès : le gérant du bar-tabac Le Globe sollicite la commune pour obtenir un accès sur le parking du centre-ville - Avis de la commission : acceptation de la demande d'ouverture qui inclus de condamner une place de parking, ceci sous condition que la demande concerne un commerce recevant du public et soumis à un permis de construire pour local commercial / **ZAC de DURVAL** tranche 3 : 30 parcelles à vendre / **Points sur les arrêtés de voirie :** mise à jour sur tous les arrêtés de voirie concernant en priorité : bd Halligon, route de Segré, route d'Angers, route de Vern, quai d'Anjou et quai de Bretagne / Les élus ont eu le droit, le 4 octobre dernier, à une visite guidée et animée par M le Maire pour découvrir les implantations des entreprises, les zones d'activité, les terrains propriété de la commune ...

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Hugues SAULOUP

Compte rendu du 23 septembre 2014 :

Vestiaires MERIGNAC - parking : la démolition a été effectuée – la remise à niveau du terrain par l'entreprise CHAZE a été réalisée – en attente du devis pour l'enrobé – lancement du marché fin octobre / **Fermeture complexe MERIGNAC** : devis pour fourniture poteaux et grillage pour clôturer devant la salle des Tilleuls – concernant le système d'accès, réflexion en cours afin de trouver une solution en règle avec les obligations liées à l'accessibilité.

⇒ **Points votés en COMMISSION URBANISME – VOIRIE**

▪ **SISTO : collecte des déchets ménagers :**

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 7 octobre 2013, la Commune actait le dispositif de collecte bimensuelle des ordures résiduelles pour l'année 2014. La Préfecture demande aux Communes concernées de délibérer sur l'opportunité de la poursuite de cette démarche sachant que cette dernière se poursuivrait sur une durée de trois ans (soit jusqu'au 31/12/2017).

Adoption à l'unanimité.

▪ **SISTO : présentation du rapport annuel :**

M CHALET présente le rapport du SISTO.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Dossier AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt, Centre Bourg)** – complément de la délibération du 8 septembre 2014. La délibération prise en septembre ne contient pas le montant de la mobilisation financière de la commune malgré son inscription dans le dossier de candidature.

Aussi, M le Maire propose de faire une délibération complémentaire précisant la mobilisation financière de 5 480 127 € HT pour le projet AMI (inscrit dans le dossier page 21 paragraphe 4.4).

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 21 octobre à 20h.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 2 octobre 2014 :

Dossiers sociaux : 3 aides financières - 2 secours et 1 prêt pour un montant de 410 € - 1 frais de séjour - 1 aide-ménagère - 2 prestations du handicap - 1 allocation ADAPA - 13 demandes d'aides au sport dont 6 attributions pour un montant de 220 € - Point sur l'évolution sociale de 3 situations / **Le Repas des aînés ruraux** aura lieu le 29 octobre 2014 à l'Espace Emile Joulain - Communication dans les journaux, panneau lumineux, tracts - point sur les inscriptions, invitations et animations / **Banque alimentaire** collecte les 28 et 29 novembre : établissement du planning des permanences – toutes les communes de la Communauté de Communes sont sollicitées / **Nombre de demandeurs d'emploi** : 241 au 15 septembre (soit 115 hommes et 126 femmes) / **Semaine Bleue** destinée aux personnes âgées : du 13 au 17 octobre dont le 14 octobre : matinée musicale intergénérationnelle en partenariat avec le CCAS, RAM, halte-garderie et maison de retraite du Lion-Vern-Chenillé (**manifestation remise en cause en raison de l'occupation de l'espace Emile Joulain suite à l'incendie à la cantine scolaire**) / **Salon du « bien vieillir »** le 17 octobre au parc des expositions de Segré en partenariat avec les CCAS et professionnels sociaux – tables rondes et ateliers - au programme : « Rester chez soi, mais comment ? » - « La conduite est-elle une question d'âge ? » - « Comment transmettre son patrimoine ? » - « Quitter son domicile pour un nouveau lieu de vie, quel choix ? » - « Seniors, c'est le moment de prendre soin de vous ! » - Clôture du salon par l'intervention de Michel BILLE, sociologue, sur : « Les seniors : une chance pour la société ! » / **Gîte « A la Croisée des**

Chemins » du 1^{er} janvier au 31 août 2014 : 32 randonneurs/pèlerins et 67 sans-abris ont été accueillis, soit 99 personnes – (en 2013 : 53 randonneurs/pèlerins et 80 sans-abris soit 133 personnes).

Prochaine commission le 23 octobre à 19h15, suivie d'une commission Logement.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Anne-Sophie BARTHE

Compte rendu du 22 septembre 2014 :

Forum des associations du 6 Septembre 2014 : bilan du point de vue de la commission. Cette 4^{ème} édition a été un succès. Ce rendez-vous répond aux attentes des familles et permet un échange entre associations - un point sera fait avec les présidents des associations lors de la prochaine rencontre du 14 Novembre / **Rencontre associative du 14 Novembre 2014** : à la salle David d'Angers : réunion annuelle avec les présidents d'association et leurs bureaux permettant d'aborder un certain nombre de sujets - la soirée se déroulera en 2 temps : la 1^{ère} partie consistera en un échange d'informations (nouveaux présidents d'association, bilan du forum, rappel sur le point « assurance des salles communales, espace St Exupéry... ») ; La seconde partie sera animée par un intervenant / **Téléthon les 5 et 6 Décembre 2014**, même si la ville n'est pas organisatrice de l'évènement, elle soutient les associations qui souhaitent se mobiliser. Certaines d'entre elles ont déjà préparé un programme d'animation soit en interne, soit avec le public. Accompagnement sur des points d'intendance et de communication.

Prochaine commission le 22 septembre à 20h.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 24 septembre 2014 :

Groupe Scolaire Edmond Girard : visite des locaux / **Services Techniques de la mairie** : présentation de la nouvelle organisation / **Salle de danse Nathalie Riffard** : les associations utilisatrices ont remercié la commune pour les travaux effectués cet été. Il reste la pose de placards qui sera réalisée en régie / **Complexe St Exupéry** : les travaux intérieurs sont en cours – réflexion sur la fermeture du complexe St Exupéry / **Complexe Pierre de Coubertin** : certains problèmes de fonctionnement sont à régler / **Piscine** : des travaux pour hivernage sont nécessaires. Fuite sur les vannes pour fermeture, devis CHAUFF'ECO / **Presbytère** : un point a été fait sur les travaux en cours. Pas de surprise sur l'état des tuffeaux qui n'étaient pas visibles avant découverte / **Eglise** : La deuxième tranche de travaux est en cours, il s'agit de la rénovation du chœur / **Divers** : contrôle obligatoire des buts pour l'année devis SAGALAB : 8 handball, 12 baskets, 18 football - Une visite des bâtiments communaux sera organisée pour l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

• Extension de l'école Edmond GIRARD :

M le Maire : « Suite au feu de friteuse à la cantine, je remercie toutes les personnes bénévoles et professionnelles qui ont apporté leur aide. Nous avons pu assister à un grand élan de solidarité et de générosité. Avec l'aide de tous, nous avons assuré le repas du midi sous forme de pique-nique pour tous les élèves demi-pensionnaires. Pendant la durée des travaux de remise en état de la cantine, les enfants seront conduits en car à l'espace Emile Joulain. »

M le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de prévoir une extension de l'école Edmond GIRARD et notamment sur la partie primaire car le nombre d'enfants qui partira à la rentrée 2015 est inférieur à celui entrant en CP (à ce jour, 209 élèves sont inscrits au primaire dont 33 en CM2 ; 139 élèves sont inscrits en maternelle dont 50 en grande section : ce qui représentera à la prochaine rentrée scolaire 17 élèves en plus).

M le Maire propose de lancer une procédure pour une extension d'une à deux classes. Aussi, il demande au Conseil de l'autoriser à lancer la procédure et de signer les documents qui seront nécessaires. Il est impératif que les travaux soient réalisés dans le 1^{er} semestre de l'année 2015. La première étape est de trouver un architecte ou assimilé afin d'étudier l'implantation la plus adaptée sur l'existant, de quantifier les travaux et ensuite de lancer le marché inhérent.

Mme MELLIER présente le plan de l'école pour le projet d'extension et indique qu'il y aura des réglementations à respecter.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Salle Pierre de Coubertin : Modification du règlement intérieur :**

M le Maire informe le Conseil que les commissions Patrimoine et Vie Associative ont travaillé ensemble afin de proposer une modification du règlement de la salle Pierre de Coubertin, voté le 3 février 2014. Le recul des quelques mois d'utilisation de la salle permet un ajustement du règlement existant.

Après lecture des modifications, M le Maire propose au Conseil d'adopter le nouveau règlement intérieur de la salle Pierre de COUBERTIN.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Cimetière : Approbation de devis pour travaux :**

M le Maire informe le Conseil que chaque année il est procédé à des travaux d'exhumations après nettoyage en surface, dans le cimetière. Aussi, M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le devis de la société FUNEROC pour un montant de 6 273.33 € HT.

M le Maire propose aussi d'accepter le devis de la société FUNEROC d'un montant de 3 070 € HT concernant la fourniture et trois cases de columbarium.

Mme MELLIER présente le plan du cimetière.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Salle des Tilleuls :**

M le Maire informe le Conseil du dysfonctionnement permanent de l'eau chaude dans la salle des Tilleuls. Aussi, il propose de l'autoriser à signer le devis de la société CHAUFFECO pour un montant de 6 611.91 € HT pour changer le ballon d'eau chaude.

En parallèle, une purge du chauffage au sol sera réalisée par la société JURET pour un montant de 1 387.90 € HT.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Travaux église : demande de subventions pour la tranche conditionnelle 2 :**

M le Maire rappelle au Conseil que les travaux de l'église, d'un montant total de 682 160.48 € HT (hors imprévus) ont été découpés en 4 tranches s'étalant de 2013 à 2016. Pour chacune des tranches, la commune sollicite le financement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la Région et du Département de Maine et Loire.

M le Maire rappelle au Conseil que la Commune a bénéficié pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1 de 15 % de subvention des trois financeurs.

Aussi, M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer au nom de la Commune une demande de subvention pour les travaux de la tranche conditionnelle n°2 d'un montant de 208 983.05 €, qui seront à prévoir en 2015.

M le Maire présente les photos de l'église.

M PISCIONE : « Pourquoi tranche conditionnelle ?

M le Maire : Parce que nous n'étions pas sûr de réaliser tous les travaux lors de l'appel d'offre. Ce matin, j'ai reçu une lettre de la Région sur l'accord de la 1^{ère} tranche conditionnelle.

M VERRECCHIA : Cela veut dire que nous pouvons engager les travaux sans avoir de garantie d'aide.

M le Maire : Exactement, la seule condition requise est d'émettre la demande avant les travaux. Les travaux sont certains du fait de l'état de la toiture, les subventions sont elles moins certaines mais sont encadrées par des règles précises. »

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission le 20 octobre à 18h30.

⇒ **COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle VIGNERON

Compte rendu du 30 septembre 2014 :

Journal du Lion : retour sur la distribution du journal en même temps que le fascicule « Associa'Lion » notamment sur les difficultés de respecter les délais convenus du fait d'évènements imprévisibles dans la situation personnelle des salariés de l'association AIDE.- numéro de novembre/décembre, articles sur : André THIBAULT, la commémoration du 11 novembre, rappel sur les travaux réalisés et la zone bleue – dossier central sur le CCAS / **Diverses manifestations** : Le **Mondial du Lion** se déroulera du 16 au 19 octobre – Cocktail d'accueil offert par la mairie le 15 octobre à 18h30 - A l'occasion de la présentation de cet événement ,le Conseil général a assuré que le **parc de l'Isle Briand** restera sa propriété et que sa cession n'est pas à l'ordre du jour, malgré ses difficultés financières actuelles– Remise de la **médaille de la ville aux anciens élus** le 25 octobre à 11h en mairie – **Accueil des nouveaux habitants** le 7 novembre à 19h à l'espace Emile Joulain – Le **Centenaire de la Grande Guerre** : archives de la mairie analysés en vue de l'exposition prévue en mairie - cérémonie spéciale le 11 novembre prochain avec la participation des trois écoles, de l'école de musique et des anciens combattants.

▪ **MAPA bulletin municipal – reconduction de marché**

M le Maire rappelle au Conseil que la commune a conclu un marché à procédure adaptée (MAPA) en trois lots (*Mise en page – Impression – Régie publicitaire*) pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013, renouvelable deux fois pour une période de douze mois, la durée totale du marché ne pouvant pas excéder trois ans.

Pour chaque lot, une convention définissant les modalités de collaboration entre la commune et l'entreprise retenue avait été signée pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013. M le Maire invite le Conseil Municipal à renouveler, comme en 2013, le marché et les conventions.

→ **Lot 1 – Mise en page – Entreprise retenue : Agence Pour Qui Pourquoi**

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015

Signature d'une convention pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015.

→ **Lot 2 – Impression – Entreprise retenue : Connivence**

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015

Signature d'une convention pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015.

→ **Lot 3 – Régie publicitaire – Entreprise retenue : Connivence**

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015

Signature d'une convention pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015.

Vote pour les 3 lots : adoption à l'unanimité.

▪ **Adoption des tarifs des encarts publicitaires pour 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les tarifs des encarts publicitaire proposés par la société pour l'année 2015 présentent une augmentation de près de 3 % par rapport à l'année dernière. Le fournisseur explique cette augmentation par la stagnation des tarifs depuis 2012.

La commission finances, réunie le 26 septembre n'a pas entériné cette augmentation et propose de respecter le taux d'inflation des années concernées et de tenir compte du contexte économique actuel. Aussi, la Commission finances propose au Conseil une augmentation de 1.4 %.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission le 30 septembre à 20h30.

⇒ Information au Conseil sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Commission Finances :

➤ LOGICIEL PSV2 : mise en œuvre de la dématérialisation des actes financiers, extension du logiciel : Signatures électroniques (450 € HT X 2 élus) + 700 € pour mise en service + 600 € de prestation sur le logiciel existant. Soit un total de 2 200 €.
Puis un contrat actant le montant de la facturation en fonction du nombre de transactions réalisées.

Commission Patrimoine :

➤ **Saint Exupéry** : Achat d'extincteurs pour 346.29 € HT société DAAC
➤ Modification du portail du **cimetière** pour 495 € HT société LES FORGES DU ROY
➤ Support pompe pour **l'atelier communal** pour 218 € HT société LES FORGES DU ROY
➤ Disjoncteurs pour **l'école Edmond GIRARD** pour 1 859 € HT société DBE
➤ **Eglise** : achats de 30 nouvelles grilles brûleurs pour le chauffage pour 1 197 € HT société DELESTRE.

Commission Voirie :

➤ **Route de Vern** : Achat de panneaux pour 65.72 € HT société NADIA
➤ **Parking piscine** : terrassement/empierrement 4 752.00 € HT société CHAZE
➤ **Isle aux enfants, stade** : tables et cendrier 1 202.60 € HT société COMAT & VALCO
➤ **Plaques de rues** : **Corneau** 182.78 € HT et **Basse Folle** 357.27 € HT société FONDERIE DOUTRE.

⇒ INFORMATIONS DIVERSES

→ Visite de la ville pour le Conseil Municipal : les 23 novembre et 7 décembre de 9h à 12h.

→ Mondial du Lion du 16 au 19 octobre, M le Maire émet le souhait que cette manifestation soit un succès.

Clôture de la séance à 22h30.

M. le Maire et les Adjoints fixent les prochaines réunions des Commissions.
Prochain Conseil Municipal : le lundi 3 novembre 2014 à 20h30.



**Le Maire,
Etienne GLEMOT**

**Secrétaire de Séance,
Hugues SAULOUP**

**RELEVÉS DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2014**

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente septembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Etienne GLEMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARE, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MME Emeline STEINIRGER, M Alain VERRECCHIA, MME Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Thierry LE BORGNE, qui a donné pouvoir à M Alain VERRECCHIA.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Jean-Paul PARIS, qui a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie BARTHE.

Secrétaire de séance : M Hugues SAULOUP.

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	24
Nombre de suffrages exprimés.....	27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

2014-10-01/ Préfecture : fin de mission d'assistance aux collectivités pour les Délégation de Service Public (DSP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, l'avenant correspondant à l'arrêt au 31/12/2014, de l'assistance du Service de l'Eau, Environnement, Forêt, de la Direction Départementale des Territoires de la Préfecture de Maine-et-Loire pour la DSP signée avec la SAUR concernant l'assainissement collectif.

2014-10-02 / SAUR : Actualisation de la redevance assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité de ne pas augmenter la part communale de la redevance d'assainissement pour l'année 2015.

2014-10-03 / Travaux en régie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité d'imputer en section d'investissement l'ensemble des coûts (personnel + matériaux) inhérents aux travaux réalisés par les agents communaux. Le conseil a voté à l'unanimité, la décision modificative correspondante. Les travaux concernent le vestiaire femme à l'atelier communal, la salle Pierre de Coubertin, le camping, le bâtiment « à la croisée des chemins », le préau et la cuve à l'atelier communal, l'impasse du Petit Mas et la Mairie.

2014-10-04/ Personnel – Contrats d'Accompagnement à l'Emploi et contrats d'avenir

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité de renouveler le principe des contrats CAE et contrats d'avenir dans la commune et a autorisé Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires au terme des contrats en cours et ce pour une année.

2014-10-05 / SICALA (syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents) Loire Atlantique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a:

- Voté les nouveaux statuts du SICALA Atlantique.
- Voté Le retrait des communes, la Chapelle sur Oudon, Andigné, Mauves sur Loire.
- Confirmé le retrait de la Commune du Lion d'Angers du syndicat, conformément à la délibération du 3 mars 2014.

2014-10-06/ Référent commission liste électorale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a nommé, à l'unanimité, Monsieur Jean-Paul ROUSSEAU comme référent communal de la commission de révision de la liste électorale (qui est composée d'un représentant du Tribunal et de deux délégués nommés par la Sous-Préfecture).

2014-10-07/Nomination d'un Administrateur au Val d'OUDON :

Le collège ayant un effectif dorénavant supérieur à 600 élèves, il est nécessaire de nommer un second représentant de la commune du Lion d'Angers au Conseil d'Administration. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a nommé, à l'unanimité, Monsieur Jean-Paul ROUSSEAU.

2014-10-08 / SISTO : collecte des déchets ménagers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité de reconduire le dispositif de collecte bimensuelle des ordures résiduelles pour une durée de trois ans.

2014-10-09/ Dossier AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt, Centre Bourg).

En complément de la délibération du 8 septembre 2014 et après en avoir délibéré, le Conseil a voté à l'unanimité la mobilisation financière de 5 480 127 € HT pour le projet AMI.

2014-10-10/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD : Extension de l'école

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité le principe d'une extension d'une ou deux classes à l'école Edmond GIRARD et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires. De plus le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à déposer toutes les demandes de subventions pour ce dossier. Il est impératif que les travaux soient réalisés dans le 1^{er} semestre de l'année 2015. La première étape est de trouver un architecte ou assimilé afin d'étudier l'implantation la plus adaptée sur l'existant, de quantifier les travaux et ensuite de lancer le marché inhérent.

2014-10-11/ Salle Pierre de Coubertin : Modification du règlement intérieur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité les modifications apportées au règlement de la salle Pierre de Coubertin. Le règlement est disponible en Mairie.

2014-10-12 / Cimetière : Approbation de devis pour travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité :

- le devis de la société FUNEROC pour un montant de 6 273.33 € HT concernant des travaux d'exhumations après nettoyage en surface, dans le cimetière.
- le devis de la société FUNEROC d'un montant de 3 070 € HT concernant la fourniture et la pose d'un columbarium.

2014-10-13 / Salle des Tilleuls – devis CHAUFFECO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le devis de la société CHAUFFECO pour un montant de 6 611.91 € HT pour le système et le ballon d'eau chaude de la salle des tilleuls. En parallèle une purge du chauffage au sol sera réalisée par la société JURET pour un montant de 1 387.90 € HT.

2014-10-14 / Travaux Eglise : demande de subventions pour la tranche conditionnelle 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la Région et du Département pour la tranche conditionnelle 2 des travaux de l'église d'un montant de 208 983.05 €, prévue pour 2015.

2014-10-15 / MAPA bulletin municipal – reconduction de marché

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité de reconduire le marché pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 et a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions concernant le bulletin municipal:

Lot 1 – Mise en page – Entreprise retenue : Agence Pour Qui Pourquoi

Lot 2 – Impression – Entreprise retenue : Connivence

Lot 3 – Régie publicitaire – Entreprise retenue : Connivence

2014-10-16/ Adoption des tarifs des encarts publicitaires pour 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité d'accepter l'augmentation proposée par l'entreprise Connivence à savoir 1.20 % pour les encarts publicitaires dans le journal du Lion.

2014-10-17 / Devis d'Investissement inférieurs à 5 000 € HT

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Finances :

➤ LOGICIEL PSV2 : mise en œuvre de la dématérialisation des actes financiers, extension du logiciel : Signatures électroniques (450 € HT X 2 élus) + 700 € pour mise en service + 600 € de prestation sur le logiciel existant. Soit un total de 2 200 €. Puis un contrat actant le montant de la facturation en fonction du nombre de transactions réalisées.

Commission Patrimoine :

- **Saint Exupéry** : Achat d'extincteurs pour 346.29 € HT société DAAC
- Modification du portail du **cimetière** pour 495 € HT société LES FORGES DU ROY
- Support pompe pour l'**atelier communal** pour 218 € HT société LES FORGES DU ROY
- Disjoncteurs pour l'**école Edmond GIRARD** pour 1 859 € HT société DBE
- **Eglise** : achats de 30 nouvelles grilles brûleurs pour le chauffage pour 1 197 € HT société DELESTRE

Commission Voirie :

- **Route de Vern** : Achat de panneaux pour 65.72 € HT société NADIA
- **Parking piscine** : terrassement/empierrement 4 752.00 € HT société CHAZE
- **Isle aux enfants, stade** : tables et cendrier 1 202.60 € HT société COMAT & VALCO
- **Plaques de rues** : **Corneau** 182.78 € HT et **Basse Folie** 357.27 € HT société FONDERIE DOUTRE

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Compte rendu complet disponible en Mairie
à compter du 23 octobre 2014.

Fait au Lion d'Angers, le 10 octobre 2014
Pour Le Maire, **Étienne GLÉMOT**
Nicole MELLIER, Adjointe



**CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 3 NOVEMBRE 2014
C O M P T E R E N D U**

Étaient présents :

MM Etienne GLEMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARE, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, , MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Isabel CROSVILLE, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.
M Thierry LE BORGNE, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Joël PARE.
M Alain VERRECCHIA, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.

Secrétaire de séance : M Jean-Paul PARIS.

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda du Maire :**

M le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

**⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION –
ECOLE – REFORME**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 24 octobre 2014 :

▪ **Remboursement des frais pour le Congrès des Maires**

M le Maire informe le Conseil qu'il se rendra au Congrès des Maires, qui se déroule à Paris, avec Mme HAMARD et M CHALET le mercredi 26 novembre prochain.

M le Maire précise que la SNCF et les transports parisiens n'acceptent pas les paiements par mandat administratif, aussi M le Maire effectuera l'avance des billets de train et autres transports pour ce Congrès.

A cet effet, M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à se faire rembourser des frais de transports en commun, des frais de parking sur présentations de justificatifs.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Extension Groupe Scolaire Edmond Girard : Décision modificative sur le budget communal**

Pour permettre le lancement de projet et notamment la signature du contrat de maîtrise d'œuvre concernant l'extension du groupe scolaire Edmond GIRARD, il est nécessaire de créer l'opération sur le budget communal 2014. Aussi, M le Maire propose de créer une opération sur le budget communal 2014 « extension du groupe scolaire » avec un crédit de 30 000 € qui sera abondé en 2015 pour le marché de construction.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Extension Groupe Scolaire Edmond Girard : Autorisation de signature**

Compte tenu du planning serré pour une ouverture de classe à la rentrée 2015, M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la commission d'analyse des offres qui se déroulera le 14 novembre 2014.

Cette décision permettra au candidat retenu de travailler rapidement sur le permis de construire et sur le marché de travaux.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Lotissement Michel RICHARD**

M le Maire informe le Conseil que le dossier concernant le lotissement Michel RICHARD est terminé. Aussi, il demande au Conseil de procéder aux opérations comptables inhérentes à la clôture, à savoir :

- Une Décision modificative du budget du lotissement afin de permettre le versement du solde de 39 853.78 € sur le budget communal (51 240.99 € de recettes – 11 387.21 € de dépenses). La décision modificative concerne le basculement d'une somme de 11 853.78 € sur le compte 6522.
- L'autorisation à M le Maire de procéder au versement de l'excédent de 39 853.78 € sur le budget communal.
- L'autorisation de clôturer le budget relatif au lotissement Michel RICHARD.

Adoption à l'unanimité.

→ Commission « ADMINISTRATION » du 24 octobre 2014 :

▪ **SAUR – Avenant 2 au contrat d'affermage du service d'assainissement collectif :**

M le Maire informe le Conseil que la commune a signé un contrat d'affermage en juillet 2011 avec la SAUR, concernant l'exploitation de son service d'assainissement collectif.

Au nombre des ouvrages en service, figure une station d'épuration mise en service en avril 2011. L'exploitation a d'abord été sous l'égide du constructeur pour la durée du marché. Après deux années d'exploitation, il apparaît que le coût annuel d'exploitation excède de 14 000 € le prévisionnel annoncé par le constructeur, notamment sur les dépenses liées au volume des boues.

Aussi, M le Maire demande au Conseil d'accepter l'avenant 2 du contrat d'affermage faisant paraître :

- Le versement au délégataire de 14 000 € correspondant au coût d'exploitation supplémentaire, indexés conformément à l'article 8.5 du contrat d'affermage
- La révision des tarifs.

Ces modifications prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

M ROUSSEAU : « Depuis le mois d'avril nous avons rencontré à plusieurs reprises les responsables et après négociations, ils nous proposent le montant de 14 000 €, qui sera pris sur la redevance que la commune retouche sur l'assainissement.

M le Maire : La station était toute neuve. Après plusieurs mois de mise en service, on accepte de faire un geste pour aller dans le sens d'une meilleure prise en compte du fonctionnement. La Saur a justifié chacun des chiffres. Nous avons un bon budget assainissement.

Mme BOUCHET : Il n'est pas demandé un effet rétroactif ?

M ROUSSEAU : A partir du 1^{er} janvier 2014. Il y aura un petit décalage et un mémoire nous sera envoyé pour l'année 2014,

Mme MENANT : Quelle est la fin du contrat ?

M CHALET : Le contrat se termine en décembre 2017.

M le Maire : En 2017, quand nous ferons l'appel d'offre, nous indiquerons toutes les consommations, tous les indicateurs de la station que nous connaissons maintenant et nous aurons une réponse qui correspondra aux informations.

M CHALET : Il reste quelques réseaux à établir. Dans le schéma directeur défini il y avait tout le versant quai de Bretagne. Aujourd'hui, nous sommes dans la conformité par rapport à la législation. Il reste quelques rues à faire.

M LEQUEUX : A ce sujet, des spécialistes des eaux usées considèrent que c'est une erreur de séparer les réseaux à 100 %, parce que nous rejetons par les eaux de pluie beaucoup de

carburant, de graisse à voiture...et la prochaine étape européenne sera le traitement des eaux de pluie...et cela posera un autre problème : comment faire pour ce traitement ? La solution dans les grandes villes, ce sont des bassins à rétention assez nombreux qui permettent de continuer à traiter.

M CHALET : Nous devons avancer sur le schéma directeur des eaux pluviales, cela fait déjà plus d'un an que l'on en parle. Nous nous lancerons sur ce gros dossier.

M ROUSSEAU : C'est pour cela que certaines rues n'avaient pas été faites, le long du quai d'Anjou, route d'Andigné, car cela obligerait les propriétaires de casser les maisons pour ramener quelques gouttières de l'arrière.

M le Maire : Dans les parties hyper centre-ville, il n'y a pas beaucoup d'économie à séparer les réseaux.

M ROUSSEAU : Il y a des vieilles canalisations et quand on fait un effacement de réseaux, on en profite pour refaire l'eau potable et l'assainissement.

M DAVID : Le volume des boues est plus important que prévu ?

M CHALET : Oui par rapport à ce qu'ils avaient prévu : le ratio arrivant dans la station et le volume d'eau engendré.

M DAVID : Cela se passe comment pour l'évacuation ?

M le Maire : Cela est traité par le plan d'épandage.»

Adoption à l'unanimité.

▪ **Convention d'occupation et d'utilisation de locaux pour la cantine scolaire :**

M le Maire informe le Conseil, que la convention en cours concernant l'utilisation de locaux du groupe scolaire Edmond GIRARD date de 2006 et que certaines associations n'existent plus ou que des représentants ne sont plus en exercice.

M le Maire propose de conventionner, la mise à disposition et l'utilisation des locaux du groupe scolaire Edmond GIRARD avec chaque association utilisatrice.

Aussi, il demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention avec l'association AEPLA, qui utilise l'espace restauration du groupe scolaire.

Adoption à l'unanimité.

→ Commission « du PERSONNEL » du 24 octobre 2014 :

▪ **Service administratif : Création d'un emploi temporaire d'un mois :**

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent titulaire de la Commune est en dispense totale d'activité pour des missions syndicales. Les prochaines élections professionnelles auront lieu le 4 décembre 2014. Cet agent se représente mais sa dispense totale dépend non seulement de sa réélection mais aussi du pourcentage national obtenu par son syndicat.

Le remplacement de l'agent titulaire est effectué actuellement par un autre agent, jusqu'au 31 décembre 2014. Cependant ce dernier agent a informé la Commune qu'il ne pourrait pas assurer le remplacement au-delà du 31 décembre 2014.

Compte tenu de la complexité des délais administratifs, de l'incertitude entourant la dispense d'activité, M le Maire propose au Conseil de procéder à un appel à candidature pour « accroissement temporaire d'activité » d'un mois (sur les conseils du Trésorier), afin de permettre d'avoir rapidement un remplaçant (surtout si l'agent titulaire est réélu) et un tuilage sur les dossiers en cours (car l'agent actuellement en remplacement quitte la mairie le 19 décembre prochain pour épurer ses congés).

M le Maire précise qu'il sera possible d'indiquer sur l'appel à candidature que la mission pourra se poursuivre en remplacement d'un agent titulaire pour le temps de décharge syndicale et ce jusqu'à son retour, avec une durée maximale de 3 ans.

Pour information, les entretiens auront lieu la semaine 50, la commune aura donc connaissance de la réélection ou non de l'agent titulaire, seul le temps de décharge ne sera pas encore connu car il dépend du résultat national obtenu par le syndicat.

Adoption à l'unanimité.

M ROUSSEAU ajoute : « Vous avez reçu par courrier ou par mail, le calendrier budgétaire et les dates des Conseils privés et publics pour l'année 2015. »

Prochaines commissions le 21 novembre :

- Administration à 14h30, Personnel à 16h.

⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Anne-Sophie BARTHE

Compte rendu du 21 octobre 2014 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 5 Permis de Construire
- 6 Déclarations Préalables
- 5 Certificats d'Urbanisme
- 4 droits de préemption
- 1 dossier SPANC

ZAC de DURVAL : la Ferme de Durval : les propriétaires mettent la commune en demeure d'acheter le terrain / **La modification du PLU** se déroulera du 14/11/2014 au 5/12/2014 - 3 permanences auront lieu en mairie / **Remaniement du cadastre** : réunion de 2 parcelles en 1 seule sur la route de Château-Gontier / **Questions diverses** : projet de la DDT.

• **Taxe d'aménagement : renouvellement de son application**

M le Maire informe le Conseil que la délibération communale prise en 2011 instituant la taxe d'aménagement en 2011 arrive à échéance au 31 décembre 2014. Afin de continuer à percevoir cette taxe, le Conseil doit de nouveau délibérer avant le 30 novembre 2014 pour une application au 1^{er} janvier 2015.

Aussi, M le Maire propose de reconduire la délibération de 2011, en actant le renouvellement de l'application, de plein droit et annuellement, de la taxe d'aménagement, le maintien du taux de 2.75 % et la décision de n'appliquer aucune exonération.

Adoption à l'unanimité.

• **ZA de la Sablonnière : Validation de la numérotation**

M le Maire présente au Conseil la numérotation de la ZA de la Sablonnière, qui est conforme à la proposition de la Communauté de Communes.

M le Maire propose au Conseil de l'autoriser à procéder à l'achat des plaques numérotées correspondantes et de signer les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

M CHALET présente le plan des rues et le nom des entreprises situées dans la ZA.

Adoption à l'unanimité.

• **Garages avenue des Tilleuls/rue Henri et Robert de CHOLET**

M le Maire rappelle au Conseil que la commune a acquis au cours du mandat dernier (par droit de préemption) des garages situés à l'angle de l'avenue des Tilleuls et rue Henri et Robert de Cholet. Sur les 13 existants, 8 étaient loués. Les baux se terminent le 31 décembre 2014.

Aussi, M le Maire propose de reconduire pour une durée de deux ans les baux en cours et de permettre la location des garages vacants, soit jusqu'au 31 décembre 2016. Le loyer mensuel est de 27 € par garage.

Adoption à l'unanimité.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 21 octobre 2014 :

Préau Isle aux Enfants : bon retour des habitants / **Rue des Sources** : début des travaux (1^{ère} partie basse) le 3/11 - (2^{ème} partie haute) du 20/11 au 6/12 et du 6 au 20/01 / **Panneau indicateur de vitesse** : rue Mercier la Vendée.

▪ **Stade Lucien Mérignac : travaux de parking à la suite de la démolition des vestiaires**

M le Maire présente au Conseil le résultat de la consultation relative à la mise en enrobé du parking créé à la suite de la démolition des vestiaires du Stade Lucien Mérignac.

Trois entreprises ont candidaté : la société DURAND pour 11 050.50 € HT, l'entreprise COLAS pour 13 072.96 € HT et la société CHAZE pour 12 274.20 € HT.

Aussi, après analyse des offres techniques, M le Maire propose de retenir la société DURAND pour un montant de 11 050.50 € HT et de l'autoriser à signer les documents nécessaires à l'exécution de l'opération.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Clôture stade MERIGNAC :**

M le Maire présente au Conseil le devis de la société DIRICKX d'un montant de 6 998 € HT, concernant l'achat et la pose de clôtures sur le stade Mérignac au niveau du parking (partie face à la piscine et à la salle des Tilleuls). M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le devis.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 24 novembre à 20h.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Joël PARE

Compte rendu du 23 octobre 2014 :

Règlement Intérieur du CCAS / Dossiers sociaux : 3 dossiers ADAPA – 1 dossier de compensation du handicap – 1 dossier d'aide hébergement handicap – 3 demandes d'aides au sport – 3 dossiers d'aides aux voyages scolaires / **Le repas des aînés ruraux** a eu lieu le 29 octobre : 130 personnes étaient présentes et ont profité des bons petits plats préparés par Madame Françoise LEGAULT, accompagnée d'une vingtaine de bénévoles pour le service / **Nombre de demandeurs d'emploi :** 251 (soit 118 hommes et 133 femmes) – en novembre 2008 il y avait 129 demandeurs d'emploi, soit une progression de 95 % / **Resto du cœur :** les inscriptions auront lieu le 20 novembre et les premières distributions débuteront le 27 novembre / **La Ligue Nationale contre le cancer** peut désormais recevoir les patients et leurs proches au centre d'information et d'échange 49, situé au 20 rue Roger Amsler à Angers / **Banque alimentaire :** la collecte aura lieu les 28 et 29 novembre.

Commission Logement du 23 octobre 2014 :

Retour par Mme HAMARD adjointe, des résultats des bailleurs sociaux sur les 9 dernières attributions / 9 nouvelles attributions : 2 T2, 2 T3, 4 T4, 1 T5 / Attributions résidence rue des Sources.

▪ **Maine & Loire HABITAT : vente de logements HLM :**

M le Maire informe le Conseil que Maine & Loire HABITAT souhaite vendre 15 logements HLM sis rue des Mésanges, impasse de la Grande Chaussée et rue des Chardonnerets.

Cette opération est soumise à l'avis du Conseil et s'adresse aux habitants de plus de cinq ans d'ancienneté, tous bailleurs confondus. Maine & Loire HABITAT, s'engage à reconstruire un nombre au moins équivalent de logements HLM sur la Commune dans un délai de 5 ans afin de ne pas diminuer le nombre de logements locatifs sociaux.

M le Maire propose au Conseil d'émettre un avis favorable et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission CCAS : le 10 décembre à 19h15, suivie d'une commission Logement.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Sylvie RABIN

Compte rendu du 16 octobre 2014 :

Rencontre avec les associations Lionnaises : le 14 novembre 2014 à 20h30 salle David d'Angers - Thème : « Accompagnement sur la gestion des buvettes associatives » c'est-à-dire la prévention et la législation en matière de débit de boisson. Mme RAYER de l'ANPAA 49 (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie) interviendra et animera la seconde partie. Elle connaît bien le monde associatif et a déjà quelques animations à son actif auprès des collectivités / **Espace St EXUPERY** : réflexion et travail sur le règlement intérieur du bâtiment associatif.

Mme CHARRAUD ajoute : « Je vous rappelle que vous êtes invités à la soirée de remise des prix du concours des maisons fleuries qui aura lieu le 12 novembre à 19h à l'espace Emile Joulain. »

Prochaine commission Vie Associative : le 19 novembre à 20h.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

Compte rendu du 20 octobre 2014 :

Visite de la salle des Tilleuls. Salle de la Mare aux Coqs et du complexe Coubertin : un point a été fait sur les réserves utilisées par les usagers réguliers de ces salles et une réaffectation sera proposée / **Groupe Scolaire Edmond Girard** : Travaux suite incendie dans les cuisines : un point a été fait sur les travaux à réaliser suite à ce sinistre et sur les conditions de transfert de la cantine à l'espace Emile Joulain / **Complexe Saint Exupéry** : point sur l'avancement des travaux. Les délais envisagés sont respectés. Les travaux, autres que ceux en régie, seront terminés début novembre. La commission doit travailler sur le règlement intérieur pour les futurs utilisateurs, en concertation avec la commission « Vie Associative ». Un compte rendu de la visite du SDISS a été fait sur l'ensemble des locaux situés sur ce complexe / **Cimetière** : La commission s'est réunie et a décidé d'agrandir l'ouverture principale du cimetière. En effet, des travaux sont à faire suite à deux sinistres, et il est opportun de profiter de l'exécution de ces travaux pour modifier la largeur actuelle du portail principal / **Eglise** : suite au dernier rendez-vous de chantier, un point a été réalisé et à la demande de l'architecte une partie intérieure de l'église a été mise en sécurité et interdite d'accès le temps d'évaluer les risques de chute de pierres / **Organisation de la visite des « bâtiments communaux » le 23 novembre à 9 h :** cette visite est réservée aux membres du Conseil Municipal. La commission a souhaité que soient visités en priorité : le complexe St Exupéry, les locaux des services techniques, la mairie, le logement situé à côté, les locaux près de l'Espace Emile Joulain, le local des pèlerins et le Lion 2000 / **Informations diverses** : il a été mis à la connaissance de la commission des réclamations ou demandes associatives se reportant aux locaux communaux (danse, foot, paroisse....) et une étude est en cours pour le devenir du parquet qui appartient à la commune, à la salle Nathalie Riflard.

Mme MELLIER ajoute : « La commission Marché s'est réunie le 24 octobre dernier. Le plan de l'implantation des marchands a été présenté aux membres de la commission comprenant des commerçants, des artisans... Il y a de nombreuses nouvelles demandes et un travail est en cours de réalisation concernant l'attribution de nouveaux emplacements. »

Prochaine commission Patrimoine : le 17 novembre à 18h30.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 30 octobre 2014 :

Journal du Lion : dossier central de janvier/février 2015 : détail des salles communales mises à disposition des associations (description des caractéristiques des équipements, localisation, tarifs et conditions d'utilisation) – récupérer le détail de tous les dossiers centraux depuis 2010 – le dossier central de septembre/octobre 2015 sera réservé pour le Mondial du Lion qui fêtera ses 30 ans / **Commémoration du 11 novembre / Fêtes de Noël** : l'association OLDA sollicite la commune afin de proposer d'organiser un concert de musique classique / **Budget communication 2015** : projet sur le site Internet / **Une boîte aux lettres pour le Père Noël** sera installée dans le hall de la mairie – les enfants pourront venir déposer leur courrier et/ou leur dessin (courrier qui sera ensuite transmis à la Poste).

• **Camping : Délégation de Service Public (DSP)**

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que le rapport final, (disponible en Mairie) présentant le cadre du contrat, concernant la procédure de DSP pour la gestion du camping municipal, leur a été adressé il y a quinze jours.

M MUHAMMAD présente le rapport final et ajoute : « La société AERIUS propose plusieurs axes, d'abord un développement du camping axé sur le tourisme familial et l'accueil de groupes, une amplitude d'ouverture du camping qui irait d'avril à octobre avec des horaires adaptés, notamment pour le Mondial du Lion. Elle a un objectif de rechercher un classement au cours de l'année 2015 avec un « 3 étoiles ». Possibilité de location de canoë-kayak et de vélos, initiation à l'environnement et des partenariats. Elle souhaiterait réaménager et redécouper les parcelles dans le but de l'obtention des 3 étoiles et rénover les infrastructures existantes, notamment tout le bloc sanitaires pour se mettre au norme d'accessibilité, et la modernisation d'un local réservé à la vaisselle. Puis plus tard en haut, il y aurait ensuite la création d'un gîte de groupes.

Au niveau des autres infrastructures, la mise en place d'une offre de location de mobil-homes avec terrasse intégrée sur flotteur, des tentes avec balcon et tentes Aérius pré équipée. La société souhaiterait changer de nom pour aborder le côté Oudon-Mayenne. Une évolution des tarifs qui sera progressive, adaptée à des séjours longs et des séjours familiaux. La société Aérius nous propose un contrat de DSP pour 18 ans. Parmi les projets il y aura la mise en place de claustras pour sécuriser l'accès au camping.

La commission a rappelé son fort attachement au maintien et au développement du commerce dans le centre bourg. L'activité du camping devrait se faire dans les meilleures conditions de collaboration avec les commerces locaux. La prochaine étape sera le contrat qui nous liera avec la société et dans lequel nous indiquerons nos conditions mutuelles pour l'exécution de cette délégation. Le montant de la redevance intégrera une partie fixe et une partie variable. »

Aussi, M le Maire demande au Conseil d'entériner le choix de la commission, à savoir la société AERIUS Développement, et de l'autoriser à signer le contrat de DSP conformément aux conditions définies dans le rapport final.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission Communication : le 20 novembre à 20h30.

⇒ Information au Conseil sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Commission Cimetière :

➤ Acquisition de **plaques** : société « Fonderie Doure » pour un montant de 130.50 € HT.

Commission Patrimoine :

➤ **Mairie** : Acquisition d'un tapis, société « Protect'Homs » pour un montant de 34.20 € HT.

Commission Voirie :

➤ Illuminations : acquisition pour la **rue du Général Leclerc** société « Blachere Illumination » pour un montant de 4 186 € HT.

➤ Attaches guirlandes pour **rue du Général Leclerc**, société « Legallais » pour un montant de 395.92 € HT.

➤ Parking à vélos, **rue du Champ de Foire**, société « Comat & Valco » pour un montant de 203 € HT

Budget Assainissement

➤ Canalisation au **qual d'Anjou**, entreprise « Cochet » pour un montant de 962.50 € HT.

⇒ INFORMATIONS DIVERSES

→ Inauguration du Pôle Santé Social le 8 novembre à 11h.

→ Cérémonie de Commémoration le 11 novembre à 11h place de la Mairie.

Clôture de la séance à 22h.

M. le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.
Prochain Conseil Municipal : le lundi 1^{er} décembre 2014 à 20h30.



**Le Maire,
Etienne GLEMOT**

**Secrétaire de Séance,
Jean-Paul PARIS.**

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le trois novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit octobre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Etienne GLEMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARE, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, , MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Isabel CROSVILLE, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.
M Thierry LE BORGNE, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Joël PARE.
M Alain VERRECCHIA, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.

Secrétaire de séance : M Jean-Paul PARIS.

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	22
Nombre de suffrages exprimés.....	27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

2014-11-01/ Congrès et Salon des Maires : remboursement des frais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité le remboursement à Monsieur le Maire, des frais de transport, de parking, qu'il aura avancés pour se rendre au congrès des Maires du mercredi 26 novembre à Paris, sur présentation des pièces justificatives.

2014-11-02 / Extension Groupe Scolaire Edmond GIRARD : Décision modificative sur le budget communal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité la décision modificative sur le budget communal, permettant la création de l'opération d'extension du groupe scolaire Edmond GIRARD avec un crédit de 30 000 €. (Diminution au compte 2313-020 constructions pour abonder le compte 2313-2014-7-020 Extension groupe scolaire Edmond Girard).

2014-11-03 / Extension Groupe Scolaire Edmond GIRARD : Autorisation de signature

Par délibération 2014-10-10 le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure. Compte tenu du planning serré pour une ouverture de classe à la rentrée 2015 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de maîtrise d'œuvre qui sera retenu à la suite de la commission d'analyse des offres du 14 novembre 2014.

2014-11-04 / Lotissement Michel RICHARD : Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, la décision modificative concernant le budget du lotissement Michel RICHARD pour permettre le versement de l'excédent 39 853.78 € sur le budget communal.

2014-11-05 / Lotissement Michel RICHARD : Versement de l'excédent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder au versement de l'excédent de 39 853.78 € du budget du lotissement Michel RICHARD sur le budget communal.

2014-11-06/ Lotissement Michel RICHARD : Clôture du budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder à la clôture du budget relatif au lotissement Michel RICHARD.

2014-11-07 / SAUR : Avenant 2 au contrat d'affermage du service d'assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité l'avenant 2 du contrat d'affermage signé avec la SAUR faisant paraître :

- le versement au délégataire de 14 000 € d'exploitation supplémentaire, indexés conformément à l'article 8.5 du contrat d'affermage
- La révision des tarifs.

Ces modifications prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2015 mais le versement des 14 000 € se fera au titre de l'exercice 2014. (Avenant disponible en Mairie).

2014-11-08 / Convention d'occupation et d'utilisation de locaux pour la cantine scolaire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation et d'utilisation des locaux du groupe scolaire Edmond GIRARD, avec l'association AEPLA, pour sa mission de restauration scolaire (convention disponible en Mairie).

2014-11-09 / Personnel – Service administratif : Création d'un emploi temporaire

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder à un recrutement d'une durée d'un mois pour accroissement temporaire d'activité, sur le grade d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe.

2014-11-10 - Taxe d'aménagement : renouvellement de son application

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, le renouvellement de l'application, de plein droit et annuellement, de la taxe d'aménagement, le maintien du taux de 2.75 % et la décision de n'appliquer aucune exonération.

2014-11-11 / ZA de la Sablonnière : validation de la numérotation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, la numérotation de la ZA de la Sablonnière (plan disponible en Mairie), l'autorisation à Monsieur le Maire à procéder à l'achat des plaques numérotées correspondantes et l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

2014-11-12 / Avenue des Tilleuls / rue Henri et Robert de CHOLET : Garages

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, l'autorisation de louer les garages situés à l'angle de l'avenue des Tilleuls et de la rue Henri et Robert de CHOLET pour un montant de 27 € mensuels jusqu'au 31/12/2016 et l'autorisation à Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

2014-11-13 / Stade Lucien Mérignac : travaux de parking à la suite de la démolition des vestiaires :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A voté à l'unanimité, la proposition financière de l'entreprise DURAND d'un montant de 11 050.50 € HT pour la réalisation d'un parking à la suite de la démolition des vestiaires du Stade Lucien Mérignac et l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

2014-11-14 / Clôture stade MERIGNAC :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité le devis de la société DIRICKX d'un montant de 6 998 € HT pour l'achat et la pose de clôtures sur le stade Mérignac (partie face à la piscine et à la salle des Tilleuls) et l'autorisation à Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

2014-11-15 / Maine & Loire HABITAT : vente de logements HLM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a émis à l'unanimité, un avis favorable concernant la demande de Maine-et-Loire HABITAT pour la vente de logements HLM sis rue des Mésanges, impasse de la Grande Chaussée et rue des Chardonnerets et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

2014-11-16 / Camping : Délégation de Service Public (DSP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, le choix de la commission concernant la délégation de service public pour la gestion du camping municipal, à savoir la société AERIUS Développement. Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité, le rapport final (disponible en Mairie) qui présente le cadre du contrat, et a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec la société AERIUS conformément aux dispositions prises dans le rapport final.

2014-10-17 / Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Cimetière :

- Acquisition de plaques : Sté « Fonderie Doure » pour un montant de 130.50 € HT.

Commission Patrimoine :

- Mairie : Acquisition d'un tapis, Sté « Protect'Homs » pour un montant de 34.20 € HT.

Commission Voirie :

- Illuminations : acquisition pour la rue du Général Leclerc société « Blachere Illumination » pour un montant de 4 186 € HT.
- Attaches guirlandes pour rue du Général Leclerc, société « Legallais » pour un montant de 395.92 € HT.
- Parking vélo, rue du Champ de Foire, société « Comat & Valco » pour un montant de 203 € HT

Budget Assainissement

- Canalisation au quai d'Anjou, entreprise « Cochet » pour un montant de 962.50 € HT.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Fait au Lion d'Angers, le 4/11/2014
Le Maire,

compte rendu complet disponible en Mairie
à compter du 17/11/2014

Étienne GLÉMOI



Appiché le 7/11/2014.

CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 1^{er} DÉCEMBRE 2014
COMPT E R E N D U

Étaient présents :

MM Etienne GLEMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, M Jean-Paul PARIS, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Joël PARE, qui a donné pouvoir à M Benjamin SIRJEAN.
M Patrick PISCIONE, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.
M Alain VERRECCHIA, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.

Étaient absents :

M Thierry LE BORGNE.
M Hugues SAULOUP.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BAUDEY.

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Monsieur le Maire propose au Conseil :

1/ d'ajouter le point suivant :

Commission « Patrimoine » :

⇒ **Eglise Saint Martin** : Monsieur le Maire présente deux avenants au marché tranche conditionnelle 1 concernant le dossier de l'église :

Intervention nacelle, voûtes arcs et nervures :

- Partie entreprise société BONNEL pour un montant de 11 543 € HT
- Partie maîtrise d'œuvre, Monsieur PERICOLO pour un montant de 5 000 € HT (assistance technique, diagnostic).

Adoption à l'unanimité

2/ la modification suivante :

Commission « Finances » :

⇒ **Tarification des plaques dans le jardin du souvenir** : Monsieur le Maire informe le Conseil que pour tenir compte des charges administratives et techniques qui incombent la commune lors de la mise en place d'une plaque au jardin du souvenir, il est proposé de porter le tarif à 42 € au lieu de 32 € (montant qui correspond uniquement à l'achat de la plaque).

Adoption à l'unanimité

➤ **Agenda du Maire :**

M le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire du 27 novembre 2014 :**

M MUHAMMAD, 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – ECOLE – REFORME

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 21 novembre 2014 :

▪ Services publics – Tarifs année 2015 :

M le Maire demande au Conseil d'approuver la grille tarifaire des différents services publics, pour une application au 1^{er} janvier 2015.

Adoption à l'unanimité.

▪ Société Protectrice des Animaux, Autonome de Maine & Loire (SPAA) – signature convention année 2015 :

M le Maire informe le Conseil que la convention 2015 avec la SPAA s'élève à la somme de 1 133.70 €. La base de calcul étant le nombre d'habitants (*liste préfectorale établie en janvier 2014*) soit 3 779 habitants X 0.25 € HT + TVA 20 %. (*Pour information en 2014 le montant était de 1 126.63 €*).

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention 2015 avec la SPAA.

Adoption à l'unanimité.

▪ Travaux en régie :

M le Maire informe le Conseil qu'il est possible d'imputer à l'investissement, l'ensemble des coûts (personnel + matériaux) inhérents aux travaux réalisés par les agents communaux. Seule la part « matériaux » générera un retour de la TVA.

Pour ce faire, il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget communal. Les travaux concernent la salle de danse, le préau de l'Isle aux Enfants, le préau et la cuve de l'atelier communal.

Adoption à l'unanimité.

Pour information Arbitrage crédits avec le Crédit Agricole :

M le Maire informe le Conseil que la Commission finances a décidé, lors de sa réunion du 21 novembre dernier, de sécuriser à taux fixe deux prêts à taux variable du Crédit Agricole en 2015.

- Un au 15/08/2015 : Capital restant dû de 580 000 € au taux de 1.27 %
- Un au 15/05/2015 : Capital restant dû de 348 000 € au taux de 1.22 %

▪ Décision modificative budget communal

M le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative d'un montant de 11 100 € afin d'abonder le chapitre 012 « charges de personnel » pour permettre le règlement des charges du mois de décembre.

En effet, les arrêts de travail de l'année ont nécessité le recrutement de personnel non titulaire ou le paiement d'heures complémentaires. Dépense qui ne peut être prévue dans son intégralité au début de l'année budgétaire, (*exemple : remplacement d'un arrêt de 6 mois d'un agent, coût : 10 706.38 €*). M le Maire précise au Conseil que les assurances remboursent en partie la Commune.

Adoption à l'unanimité.

→ Commission « ADMINISTRATION » du 21 novembre 2014 :

▪ Transfert de compétence numérique à la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers :

M le Maire informe le Conseil que pour permettre le raccordement à la fibre optique sur le territoire intercommunal, il est nécessaire de transférer la compétence numérique à la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers.

M le Maire : « Un travail a été réalisé depuis plusieurs mois avec le Conseil général. Au niveau national, un schéma d'aménagement numérique a été décidé par le gouvernement

*pour câbler au mieux la France avec un haut débit. Aujourd'hui, sur le département, nous arrivons à l'étape du déploiement, avec la création d'un syndicat mixte ouvert. Il sera adossé au SIEML pour optimiser les coûts. Ce sont les personnes du SIEML qui seront chargées de la mise en œuvre. Il est demandé à toutes les communes du département de transférer la compétence au niveau de l'EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale) afin que ces derniers puissent ensuite adhérer à ce nouveau syndicat. En fonction de leur choix, ils solliciteront l'ingénierie pour étudier ce qui peut être fait. Cela permettra de mettre en place un schéma numérique abouti.
La Communauté de Communes a délibéré la semaine dernière pour dire qu'elle était d'accord pour prendre cette compétence et nous attendons la décision des communes. »*

Adoption à l'unanimité.

▪ **Convention avec le CCAS de la Commune pour mise à disposition gracieuse de garages :**

M le Maire propose au Conseil de faire une convention avec le CCAS de la Commune afin de lui permettre d'utiliser à titre de gracieux les garages vacants de la commune pour des affaires qui relèvent de sa compétence.

Mme HAMARD précise : « Cette utilisation pourrait se faire dans le cadre de plan d'aide élaboré par les travailleurs sociaux. Actuellement, une famille, accompagnée par le CCAS, pourrait avoir besoin de ce type de secours.

Ces dossiers seront vus par le CCAS lors de la prochaine commission. La situation individuelle des personnes sera étudiée en commission. »

Adoption à l'unanimité.

▪ **Mairie – Machine à affranchir :**

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 2 décembre 2013, la Commune avait contractualisé avec la société FRANCO TYP POSTALIA pour tester pendant une année une machine à affranchir d'entrée de gamme.

Au terme de cette année, M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer avec la société FRANCO TYP POSTALIA, un contrat de 5 ans pour la location d'une nouvelle machine à affranchir plus performante, pour un montant annuel de 432 € HT (tout compris : location, entretien, mise à jour et fourniture d'encre en illimité).

Adoption à l'unanimité.

➔ **Commission « du PERSONNEL » du 21 novembre 2014 :**

▪ **Modification du tableau du personnel :**

M le Maire propose au Conseil de créer un poste de rédacteur territorial de 2^{ème} classe, afin de permettre la nomination d'un agent à ce grade. En effet, un agent a obtenu le concours en 2011. Les missions administratives et techniques, qui lui sont confiées sont en corrélation avec le niveau de catégorie B.

Aussi, M le Maire propose de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Services Techniques – Financement d'un permis BE + Code :**

M le Maire rappelle au Conseil que la commune a recruté un agent en contrat d'avenir et que dans ce cadre, elle se doit de permettre à l'agent de se former.

M le Maire informe le Conseil que cet agent a sollicité la Commune pour financer le permis BE (conduire un ensemble articulé dont le véhicule tracteur est ≤ à 3.5 T tractant une remorque ≤ de 3.5 T et dont la somme des PTAC (poids total autorisé en charge) est comprise entre 4T250 et 7 T.)

A cet effet, il lui est nécessaire de repasser son code. Le montant total est de 880.09 €. Aussi M le Maire demande au Conseil d'accepter le financement du permis BE avec code pour un montant maximum de 880.09 €.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Services Techniques – Convention de mise à disposition du personnel avec le SISTO :**

M le Maire informe le Conseil que la Commune met à disposition le personnel communal d'astreinte le weekend, via une convention avec le SISTO, afin de vérifier le bon fonctionnement des bornes OMR et de constater les éventuels dépôts sauvages.

M le Maire précise que cette mise à disposition date de 2013. Au regard des interventions effectuées, M le Maire propose de réduire cette mise à disposition à un seul passage au lieu de deux le weekend en privilégiant celui du dimanche matin.

Aussi, M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer une nouvelle convention avec le SISTO pour un passage par weekend. Les conditions financières restent à l'identique de l'année 2014 soit : 41.06 €/heure + 7 € pour le dimanche.

Adoption à l'unanimité.

Prochaines commissions le 19 décembre : Administration à 14h30, Personnel à 16h.

⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 24 novembre 2014 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 5 Permis de Construire
- 4 Déclarations Préalables
- 1 dossier ERP (établissement recevant du public) et 1 dossier ERP accepté
- 10 Certificats d'Urbanisme
- 4 droits de préemption

PLU : correction d'une erreur matérielle – une parcelle contiguë au complexe St Exupéry a été incluse dans la zone UE. Il s'agit d'une erreur qui sera corrigée rapidement avec une procédure adaptée / **PLU – Modification n° 1 – point sur l'enquête** : l'enquête publique se déroule actuellement et jusqu'au 16 décembre 2014 / **Numérotation** : demande d'un administré pour l'attribution d'un numéro de voirie supplémentaire : attente régularisation du bâtiment qui s'y trouve / **ZAC de DURVAL** dossier ferme de DURVAL – rencontre avec la famille et M le Maire : nouvelle demande d'estimation des domaines / **Questions diverses** : demande d'un administré pour un second accès sur sa parcelle – proposition de vente de nouveaux terrains sur le secteur de « REVION ».

▪ **Convention GRDF pour les compteurs :**

M le Maire présente au Conseil la convention à signer avec GRDF concernant l'occupation domaniale, pour le nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance. La convention a pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition d'emplacements, au profit de GRDF, qui serviront à accueillir des équipements techniques. Les sites éventuellement concernés sont l'Hôtel de ville, l'église et le complexe sportif.

M LEQUEUX : « Cette convention propose de la part de GRDF, un hébergement d'appareils, de comptage automatisé qui permet de faire des relevés à distance. La commune louera les appareils posés. L'objectif est de pouvoir proposer aux usagers la gestion de leur consommation et le suivi de celle-ci.

M CHALET : Je rappelle que ce sont des sites potentiels, nous verrons si cela fonctionne.

Adoption à l'unanimité.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 24 novembre 2014 :

Parking MERIGNAC : l'entreprise DURAND a réalisé l'enrobé – 36 places de stationnement au lieu de 16 actuellement – parking vélos 30 places / **Rue du Général Leclerc** : rencontre avec le cabinet FORMA 6.

M CHALET ajoute : « Ce matin, nous avons rencontré le cabinet FORMA 6 et une feuille de route a été réalisée. Le cabinet proposera un avant-projet début janvier et une réunion du COPIL sera programmée la deuxième quinzaine de janvier. Nous envisageons une rencontre avec les riverains fin février début mars, avec comme objectif de faire un dossier de consultation des entreprises en mars, puis l'appel d'offre suivra afin de pouvoir débiter les travaux à la fin de l'été 2015. »

/ **Zone bleue** : information sur les véhicules n'ayant pas apposé leur disque/ **Rue des Sources** : les travaux ont commencé mais ont été stoppés le temps du bitumage de la résidence des Sources – la fin des travaux est programmée pour la fin février ou début mars / **Rue du Général Leclerc** – illuminations : remerciements aux agents communaux pour le travail effectué concernant la pose des nouvelles guirlandes / **Route de Château-Gontier (côté Camping et Isle aux Enfants)** : réfection des murs - travaux en régie : les Lionnais remercient les agents communaux pour le beau travail réalisé / **Pigeons** : le groupement FDGON est intervenu le 27 novembre pour une réduction du nombre de pigeons (environ 140) / **Démolition du LION 2000** : programmation juin 2015 / **Ponton sur l'Oudon** : des entreprises sont allées voir sur place – étude de faisabilité en cours / **Route de Vern** : le planimètre est à déplacer.

▪ **Fond de concours SIEML :**

M le Maire présente au Conseil deux fonds de concours à régler au SIEML concernant :

- Pose de prises pour guirlandes pour un montant de 499.85 € HT dont 374.89 € HT à la charge de la Commune.
- Remplacement lanterne rue Jean Monnet pour un montant de 269.74 € HT dont 202.31 € HT à la charge de la Commune.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 22 décembre à 19h.

Compte rendu de la commission voirie de la Communauté de Communes :

Curage de fossés 58 kms de fait – arasement 40 kms de prévus : 22 de fait – élagage : 50 % de fait, finition fin décembre – plan des chemins intégrés pour introduire les chemins non intégrés – programme des haies bocagères – achat matériel (2 véhicules, 1 balayeuse) – demande de certaines communes d'un achat groupé de radar électronique avec prêt – harmonisation des horaires du personnel.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marie-Claude HAMARD

Il n'y a pas eu de commission CCAS car les membres préparaient la confection des décorations de Noël à l'EHPAD et la banque alimentaire.

→ Commission Logement :

Résidences Les Sources : 36 des 40 logements sont attribués et ont reçu l'accord de Maine & Loire HABITAT pour un déménagement entre le 23 et 26 janvier 2015. Attributions de 2 T2 et 2 T4.

Prochaine commission CCAS : le 10 décembre à 19h15, suivie d'une commission Logement.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 19 novembre 2014 :

Retour sur la rencontre associative du 14 novembre : regret de l'absence de certaines associations – Intervention de Mme RAYER de l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie, positive et très utile. Une documentation pourra être transmise aux associations qui le souhaitent / **Budget 2015** : rappel des différentes étapes avant le vote du budget de la ville puis présentation plus particulière de la construction du budget de la commission vie associative / **Focus sur le dossier envoyé à toutes les associations en fin d'année** : présentation générale, temps forts, projets, et demande de subventions. Mise à jour de tous ces documents avant envoi / **Dates de préparation de l'attribution des subventions** après le retour des dossiers en mairie : 20 janvier et 5 février 2015 / **Point sur les Assemblées Générales** passées et à venir.

Mme CHARRAUD : « Je voudrais ajouter une information concernant le Téléthon qui est organisé par certaines associations Lionnaises les 5 et 6 décembre prochain. Vous avez dans vos pochettes un tract sur les animations proposées, ce sont les associations qui mettent en place le programme. La commune vient juste en soutien pour le matériel, elle fait le relais avec la coordination Téléthon du Maine et Loire et s'occupe également de la partie assurances. Ceci pour éviter à chaque association de s'occuper de la partie administrative.

M LEQUEUX : Quelle est la démarche s'il y a des dons d'associations ?

Mme CHARRAUD : Le retour se fait à la mairie auprès de l'agent en charge de la Vie Associative et les dons seront déposés à la poste qui est dépositaire. Le dépôt officiel avec la coordination Téléthon a été fixé au 18 décembre à la salle David d'Angers à 19h. »

Prochaine commission Vie Associative : le 11 décembre à 20h.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 17 novembre 2014 :

Eglise : visite et point sur les travaux de rénovation – étude d'un devis pour le contrôle de la sécurité de l'orgue – visite du chantier avec l'architecte le 19 novembre – devis pour le contrôle des tribunes : 2 aspects demandés solidité/structure et accessibilité/public / **Groupe Scolaire Edmond Girard** – extension des classes : compte rendu du résultat de la commission pour le choix de la maîtrise d'œuvre, l'architecte angevin Sylvain GASTEBOIS a été retenu - Présentation du projet par Mme MELLIER.

– renouvellement contrat photocopieur – devis pour sonnerie maternelle et primaire / **Complexe St Exupéry** : avancement des travaux réalisés (peintures réalisées, sanitaires, travaux en régie en cours pour les revêtements de sol) – devis pour décapage radiateurs avant peinture – point sur les utilisateurs et besoins – installation Internet – règlement intérieur : réflexion en cours en lien avec la commission Vie Associative / **Le 23 novembre une visite** (en vélo) a été proposée aux élus pour découvrir les bâtiments communaux - visites : du complexe St Exupéry, des ateliers, de la mairie et de l'ancien logement, du garage minibus et du local de stockage, du gîte « A la Croisée des Chemins », du Lion 2000 / **Préparation budget 2015** : point sur les travaux à envisager / **Devis divers**.

Eglise Saint Martin :

M le Maire présente deux avenants au marché tranche conditionnelle 1 concernant le dossier de l'église.

- Intervention nacelle, voûtes arcs et nervures :
 - Partie entreprise société BONNEL pour un montant de 11 543 € HT
 - Partie maîtrise d'œuvre, Monsieur PERICOLO pour un montant de 5 000 € HT (assistance technique, diagnostic).

Les crédits budgétaires au 2313 sont suffisants pour engager ces dépenses sur l'exercice 2014. En parallèle, un complément de demande de subvention sera déposé.

Adoption à l'unanimité.

Prochaine commission Patrimoine : le 17 décembre à 18h30.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION - CULTURE - RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

Compte rendu du 20 novembre 2014 :

Journal du Lion : problème dans la distribution du dernier numéro (certaines rues n'ont pas eu le journal) - un rendez-vous a été fixé le 12 décembre avec l'association AIDES qui distribue le journal afin de revoir les dysfonctionnements - le dossier central de janvier/février 2015 : présentation des salles mises à la disposition de la population /

Manifestations : **Accueil des nouveaux habitants** : 12 familles présentes sur 40 foyers recensés - **commémoration du 11 novembre** : bon retour - **Concert de Noël** : choix sur 2 dates mais suite à une erreur sur la disponibilité de l'orchestre, le concert n'aura pas lieu - **Cérémonie des vœux aux Lionnais** aura lieu le 10 janvier 2015 à 11h à l'espace Emile Joulain / **Carte des vœux** / **Goodies** (objets publicitaires).

M MUHAMMAD ajoute : « Avec le Journal du Lion du mois de janvier qui sera distribué, sera intégré le calendrier de passage des ordures ménagères pour l'année 2015. »

Prochaine commission Communication : le 18 décembre à 20h15.

⇒ Information au Conseil sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Commission Patrimoine :

➤ **Groupe Scolaire Edmond Girard** - Relevé topographique : BRANCHEREAU pour 585 € HT

➤ **Groupe Scolaire Edmond Girard** - Renouvellement des bacs et faitout pour la cantine scolaire à la suite de l'incendie : LABEL TABLE pour 763.26 € HT

➤ **Groupe Scolaire Edmond Girard** - Sonnerie pour les écoles primaire et maternelle : DBE pour 948.97 € HT

➤ **Eglise** - Diagnostic pour la tribune : APAVE pour 1 400 € HT

Commission Voirie :

➤ **Illuminations** - mise en place des fixations pour la société CRL pour un montant de 1 350 € HT

➤ **Le Lion 2000** - Diagnostic amiante, coût d'intervention de 400 € HT + 48 € par analyse d'échantillon dans la limite de 20 échantillons.

⇒ INFORMATIONS DIVERSES

→ Le 16 décembre 2014 : Conseil avec l'ensemble des Conseils Municipaux à l'hippodrome.

→ Le 5 janvier 2015 : Vœux au personnel à 17h30 et Conseil Municipal à 20h30 en mairie.

→ Le 10 janvier 2015 : Vœux à la population à 11h à l'espace Émile JOULAIN.

Clôture de la séance à 22h05.

M. le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.

Prochain Conseil Municipal : le lundi 5 janvier 2015 à 20h30.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

Secrétaire de Séance,

Véronique BAUDEY

SÉANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-cinq novembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, M Jean-Paul PARIS, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Joël PARE, qui a donné pouvoir à M Benjamin SIRJEAN.
M Patrick PISCIONE, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.
M Alain VERRECCHIA, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.
M Thierry LE BORGNE.
M Hugues SAULOUP.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BAUDEY.

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	21
Nombre de suffrages exprimés.....	25
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

2014-12-01/ Services publics – Tarifs année 2015 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, la grille tarifaire 2015 applicable au 1^{er} janvier 2015. Les tarifs sont consultables sur le site de la Mairie et en Mairie.

2014-12-02 / Société Protectrice des Animaux, Autonome de Maine & Loire (SPAA) – signature convention année 2015 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, la cotisation 2015 à verser à la SPAA et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

2014-12-03 / Travaux en régie :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, la décision modificative du budget communal permettant de basculer en investissement les matériaux (4 847.68 €) des travaux réalisés par les agents communaux, afin de récupérer la TVA sur les fournitures. Les travaux concernent la salle de danse, le préau Isle aux Enfants, le préau et la cuve de l'atelier communal.

2014-12-04 / Budget communal : Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, la décision modificative sur le budget communal d'un montant de 11 100 € afin d'abonder le chapitre 012 « charges de personnel » pour permettre le règlement des charges du mois de décembre.

2014-12-05 / Transfert de compétence numérique à la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, le transfert de la compétence numérique à la CCRLA, afin notamment de permettre l'installation de la fibre optique sur le territoire.

2014-12-06 / Convention avec la Commune pour mise à disposition gracieuse de garages :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, la mise à disposition gracieuse de 2 garages au CCAS et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

2014-12-07 / Mairie – Machine à affranchir :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer un contrat de 5 ans avec la société FRANCO TYP POSTALIA pour une machine à affranchir pour un montant annuel de 432 € HT (tout compris : location, entretien, mise à jour et fourniture d'encre en illimité).

2014-12-08 / Personnel – Service Administratif – Modification du tableau du personnel :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, la création d'un poste de rédacteur territorial de 2^{ème} classe, afin de nommer au 1^{er} janvier 2015, un agent de la Commune qui a obtenu le concours.

2014-12-09 / Personnel – Services Techniques – Financement d'un permis BE + Code :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, le financement du permis BE pour un montant maximum de 880.09 € pour un agent communal qui est en contrat d'avenir.

2014-12-10 / Personnel – Services Techniques – Convention de mise à disposition du personnel avec le SISTO :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a autorisé à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention 2015 avec le SISTO, concernant la mise à disposition du personnel communal d'astreinte le weekend afin de vérifier le bon fonctionnement des bornes OMR et de constater les éventuels dépôts sauvages. Les conditions financières 2015 restent à l'identique de l'année 2014 soit : 41.06 €/heure + 7 € pour le dimanche.

2014-12-11 / GRDF – Convention pour les compteurs :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a autorisé à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec GrDF concernant l'occupation domaniale, pour le nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance. La convention a pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition, au profit de GrDF d'emplacements, qui serviront à accueillir des équipements techniques. Les sites éventuellement concernés sont l'Hôtel de ville, l'église et le complexe sportif.

2014-12-12 / SIEML – versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparations d'appareils accidentés du réseau de l'éclairage public : « A la demande de la mairie, pose des prises de guirlandes sur les points N° 5 et 7 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, le fond de concours à régler au SIEML concernant la pose de prises pour guirlandes pour un montant de 499.85 € HT dont 374.89 € HT à la charge de la Commune.

2014-12-13 / SIEML – versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparations d'appareils accidentés du réseau de l'éclairage public : « Rue Jean Monnet – remplacement lanterne N° 630 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, le fond de concours à régler au SIEML concernant le remplacement d'une lanterne rue Jean Monnet pour un montant de 269.74 € HT dont 202.31 € HT à la charge de la Commune.

2014-12-14 / EGLISE : deux avenants au marché tranche conditionnelle 2 et demande subvention supplémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à l'unanimité deux avenants au marché de l'église concernant la tranche conditionnelle 2 pour des travaux de mise en sécurité du chœur de l'église.

- société BONNEL pour un montant de 11 543 € HT
- Maîtrise d'œuvre, Monsieur PERRICOLO pour un montant maximal de 5 000 € HT (assistance technique, diagnostic).

De plus, le Conseil a autorisé, à l'unanimité, à Monsieur le Maire de demander un rajout aux demandes de subventions déjà déposées auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil Régional et du Conseil Général.

2014-12-15 / Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Patrimoine :

- **Groupe Scolaire Edmond Girard** – Relevé topographique : Cabinet BRANCHEREAU pour 585 € HT.
- **Groupe Scolaire Edmond Girard** – Renouvellement des bacs et faitout pour la cantine scolaire à la suite de l'incendie : société LABEL TABLE pour 763.26 € HT.
- **Groupe Scolaire Edmond Girard** – Sonnerie pour les écoles primaire et maternelle : société DBE pour 948.97 € HT.
- **Eglise** – Diagnostic pour la tribune : société APAVE pour 1 400 € HT.

Commission Voirie :

- **Illuminations** : mise en place des fixations pour la société CRL pour un montant de 1 350 € HT.
- **Le Lion 2000** – Diagnostic amiante, coût d'intervention de 400 € HT + 48 € par analyse d'échantillon dans la limite de 20 échantillons.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Fait au Lion d'Angers, le 2/12/2014
Le Maire,

compte rendu complet disponible en Mairie
à compter du 17/12/2014



Étienne GLÉMOT